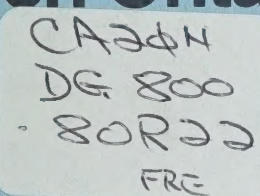
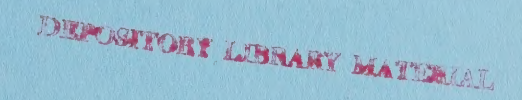
Ministère
des Collèges
et Universités
Ontario

Le docteur Bette Stephenson, ministre
Harry K. Fisher, sous-ministre

Le rapport du comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario





1981

Le rapport du comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario

H.K. Fisher, président
R.L. Cummins, secrétaire

R.J. Butler
G.E. Connell
J.S. Dupré
M.L. Hamilton
G.A. Harrower
A.R. Marchment
M.S. Paikin
M.L. Pilkington
R.P. Riggin
R.L. Watts
B.A. Wilson
W.C. Winegard

E.J. Monahan, expert

Août 1981

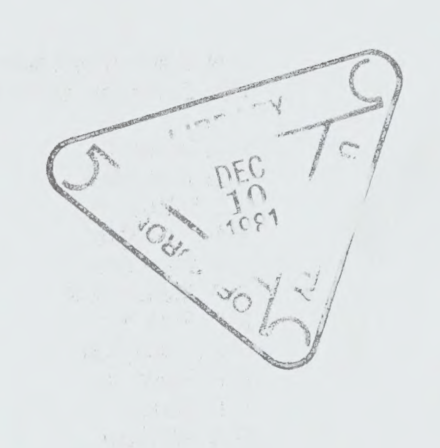

DEC
10
1981

TABLE DES MATIERES

Lettre d'accompagnement

20 juillet 1981

L'honorable William G. Davis,
Premier ministre et Président du Conseil,
Province de l'Ontario

Monsieur le Premier ministre,

Au nom du comité, j'ai l'honneur de présenter ci-après le rapport du comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario. Ce rapport comporte également en annexe le rapport préliminaire du comité, intitulé "Le défi des années 1980".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

H.K. Fisher

INTRODUCTION

Le comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario a publié son rapport préliminaire en mars 1981. Dans ce premier rapport, joint en annexe, le comité:

- examinait l'évolution du système universitaire;
- précisait les objectifs courants des universités en termes concrets;
- étudiait dans quelle mesure ces objectifs étaient atteints;
- établissait un rapport entre les objectifs et les niveaux de financement;
- indiquait les modifications de structure qu'il serait souhaitable ou nécessaire d'apporter au système selon les niveaux de subventions choisis.

Le comité a reçu 47 mémoires à la suite de la publication de son rapport préliminaire. Vingt-trois organismes ont présenté leurs communications durant les audiences publiques qui ont eu lieu les 14, 15, 20 et 21 mai 1981. Le comité a été encouragé dans sa tâche par l'intérêt manifesté par les milieux universitaires, les organismes professionnels, le monde des affaires et le grand public. Il a tenu compte de tous les commentaires formulés en rédigeant le présent rapport.

Les problèmes actuels des universités sont bien connus et ont été analysés en détail dans de nombreux documents.[1] C'est l'avenir du système universitaire qui s'avère beaucoup plus incertain.

Le comité tient, dès le départ, à réaffirmer son adhésion aux objectifs établis pour les universités par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA):

---

1. Les difficultés actuelles des universités ont été décrite par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario et par le Conseil des universités de l'Ontario et citées dans beaucoup de mémoires d'organismes représentant des groupes professionnels, dont l'Association of Professional Engineers of Ontario, l'Ontario Dental Association, la Registered Nurses' Association of Ontario, l'Ontario Association of Education Administrative Officials et l'Institute of Chartered Accountants of Ontario.

- rehausser le niveau d'éducation de la population;
- éduquer et former des professionnels;
- permettre de faire des études au niveau intellectuel le plus élevé;
- effectuer de la recherche fondamentale et appliquée (y compris le développement et l'évaluation);
- offrir un service à la collectivité.

En outre, le comité souscrit pleinement à la définition plus générale qu'avait donnée l'honorable William G. Davis, en 1967, des objectifs de l'université:

- fournir aux diplômés des connaissances et des compétences techniques qui leur permettent de jouer un rôle vital dans notre société;
- promouvoir les facultés intellectuelles de façon à créer chez les hommes et les femmes la soif d'apprendre et la motivation voulue pour acquérir de nouvelles connaissances tout au cours de leur vie;
- chercher la vérité et chercher à franchir les frontières du savoir actuel;
- transmettre notre culture commune aux étudiants et à la société dans son ensemble;
- façonner des diplômés dont les attitudes soient compatibles avec la société libre dans laquelle nous vivons.

Ces deux séries d'objectifs, excellentes en soi, ne traduisent cependant ni l'urgence des défis auxquels est confrontée notre société et que nos universités doivent nous aider à relever, ni l'importance qu'attribue le comité au maintien d'universités fortes en Ontario.

Le comité a pu constater que bien peu de personnes comprenaient à quel point il était important d'avoir des universités vigoureuses et dynamiques. En Ontario, ce manque d'intérêt pourrait conduire au désastre. L'Ontario a besoin des enseignants, des généralistes hautement qualifiés formés par les facultés d'arts et de sciences, des spécialistes, sans oublier les contributions à la recherche qu'on doit aux universités.

Le comité a noté avec intérêt les nouvelles initiatives du gouvernement en matière de développement économique, le Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI) et la Société d'innovation pour le développement de l'emploi (SIDE), dont la création vient d'être proposée. Mais disons-le tout net: ni le CLDI ni la SIDE ne réussiront dans leur mission si l'on ne préserve pas les universités, qui sont à l'origine des innovations, des progrès technologiques et des activités de développement.

Le comité a l'impression qu'aussi bien au gouvernement que dans les universités, tout comme en fait dans le grand public, on a mal saisi l'importance de ce qui reste à accomplir. L'avenir nous réserve beaucoup de problèmes, mais il est porteur également de beaucoup de promesses. Le présent rapport s'attache donc à analyser les grandes questions qu'il faut se poser.

Chacun des cinq premiers chapitres du rapport est consacré à l'étude de l'un des cinq éléments du mandat du comité:

- définir publiquement les objectifs des universités de l'Ontario pour les années 1980, en les explicitant en termes concrets;

- établir un rapport entre le coût de réalisation de ces objectifs et les niveaux de financement;

- envisager des modifications aux mécanismes d'allocation des subventions qui, par une série de processus appropriés, inciteraient les établissements à procéder d'eux-mêmes aux rectifications voulues et à collaborer entre eux pour atteindre les objectifs recherchés;

- définir plus clairement les rôles respectifs et conjoints des établissements individuels, du Conseil des universités de l'Ontario, du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario et du gouvernement de l'Ontario;

- recommander toute autre modification des politiques qui serait jugée susceptible d'augmenter les chances des universités ontariennes d'atteindre les objectifs fixés.

Dans chaque chapitre, le comité tient compte des mémoires reçus à la suite du rapport préliminaire et se penche sur les points qui ont été soulevés. Il présente ensuite quelques-unes des questions que posent souvent les critiques, les médias et

le public, et y répond brièvement. Le comité s'est efforcé par ce système de questions-réponses d'illustrer la nature des discussions auxquelles il a dû participer et de rappeler aux universités, au gouvernement et au public que de nombreuses idées fausses continuaient à compromettre l'avenir des universités.

Le chapitre VI analyse les options de politiques. Le chapitre VII présente les conclusions et recommandations du comité.

I. OBJECTIFS

Introduction

Notre société a absolument besoin d'universités fortes et dynamiques pour se développer et s'améliorer. Celles-ci ont en effet pour tâche, entre autres, de développer les ressources humaines de notre société au maximum de leurs possibilités. Elles ont la responsabilité de former les professionnels indispensables à la croissance économique. Elles constituent la principale source de recherche fondamentale au Canada et assurent une part importante de la recherche appliquée. On peut dire, sans exagérer, que dans n'importe quelle société la vigueur du commerce et de l'industrie et, en fait, de la société dans son ensemble est directement liée à la qualité de ses universités.

Dans son rapport préliminaire, le comité avait passé en revue les cinq objectifs des universités établis par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA) et approuvés par le gouvernement. Chacun de ces objectifs contribue notablement à la vigueur de l'Ontario et du Canada. Les universités rehaussent le niveau général d'éducation de la population et lui permettent ainsi d'augmenter sa puissance de création et d'innovation, de faire progresser la société, d'être concurrentielle sur le marché du travail et d'apprendre à diriger. En éduquant et en formant des professionnels, les universités fournissent à notre société très marquée par la technologie, la main-d'oeuvre hautement qualifiée dont elle a besoin pour conserver sa vigueur et se développer. En fournissant aux personnes intéressées la possibilité de faire des études au niveau intellectuel le plus élevé et en s'engageant dans la recherche fondamentale et appliquée, les universités contribuent dans une large mesure à l'amélioration de la qualité de la vie en Ontario et au Canada et aident notre industrie et notre commerce à devenir concurrentiels sur le plan international. Grâce aux nombreux services qu'elles rendent aux collectivités, les universités enrichissent celles dans lesquelles elles sont installées et également, à un autre échelon, la province et le pays dans son ensemble.

Il faut souligner, cependant, que les universités ne peuvent atteindre ces objectifs que dans la mesure où on leur fournit les ressources dont elles ont besoin, condition, sinon suffisante, du moins nécessaire. Dotées de ressources convenables, les universités peuvent nous apporter beaucoup; par contre, si on ne leur fournit que des ressources insuffisantes, elles devront réduire leur champ d'activité sous

peine de voir diminuer la qualité de leurs services. Lorsque la qualité des services rendus par les universités tombe au-dessous des normes acceptables, c'est la société dans son ensemble qui en souffre. Un enseignement et une recherche de piètre qualité, conséquences inéluctables d'un manque de ressources, n'aideraient certainement pas l'Ontario et le Canada à prospérer.

On a reproché au rapport préliminaire de ne pas avoir accordé suffisamment d'importance aux bienfaits de l'éducation libérale et de l'enseignement général, en particulier d'avoir décidé de se pencher sur les cinq objectifs du système universitaire énoncés par l'OCUA[1] au lieu d'étudier ceux qu'avait décrits l'honorable William G. Davis en 1967.[2] Le comité souscrit pleinement aux objectifs énoncés par M. Davis et réaffirme sa pleine adhésion aux valeurs durables de l'éducation libérale. S'il a insisté dans son rapport préliminaire sur l'énorme contribution des universités à la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et sur l'importance critique du maintien de cette fonction, c'est qu'il a estimé que ce rôle des universités était mal compris. Il est clair que les universités ont un rôle essentiel à jouer dans le développement personnel de l'individu, dans la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et dans la stimulation de l'activité intellectuelle à son niveau le plus élevé. Le comité recommande donc au gouvernement de déclarer que les objectifs établis pour les universités par l'OCUA en 1978 seront encore considérés comme valables pour les années 1980.

Dans le présent chapitre, le comité examine brièvement les commentaires écrits ou oraux dont ont fait l'objet, durant les audiences publiques, cinq grandes questions du rapport préliminaire directement liées aux objectifs: les inscriptions, l'accès à l'université, les études de deuxième et troisième cycle, la planification de la formation de la main-d'oeuvre et la recherche. Ces questions englobent l'essentiel des défis des années 1980 qu'expose le rapport préliminaire.

Tendances des inscriptions

Les inscriptions à l'université devraient augmenter jusque vers le milieu des années 1980, et, quelle que soit l'année exacte de l'éventuel déclin, ce dernier devrait être moins prononcé

---

1. Voir introduction, pp. 1-2.
2. Ibid., p. 2.

que ce qu'on avait initialement prévu. En fait, certains indices permettent à présent d'espérer que les inscriptions se stabiliseront vers le milieu des années 1980 et ne tomberont pas au-dessous du niveau de 1980 avant la fin de la décennie.

L'importance du groupe d'âge des 18 à 24 ans, qui représente actuellement près de 75 pour cent des inscriptions en équivalents d'étudiants à temps plein, continuera à croître jusqu'en 1983. Comme on peut le voir sur la figure 1, les inscriptions provenant de ce groupe, qui ont diminué pendant deux ans vers la fin des années 1970, augmentent de nouveau. Si le taux de participation de ce groupe se rétablit aux niveaux du milieu des années 1970, il se produira une nette augmentation des inscriptions avant que se manifestent les premiers contrecoups de la baisse démographique.

Les prévisions démographiques établissent à 17 pour cent la baisse de la population ontarienne qui se produira chez les personnes âgées de 18 à 24 ans de 1983 à 1996. Mais, dans les universités de l'Ontario, près de 23 pour cent des inscriptions en équivalents d'étudiants à temps plein, proviennent de la population âgée de 25 ans et plus. Comme l'indique la figure 1, les inscriptions provenant de ce groupe d'âge ont connu une croissance considérable dans les années 1970. Bien qu'il se soit produit un léger déclin de 1976-1977 à 1978-1979, depuis lors les inscriptions de ce groupe ont recommencé à augmenter et semblent même s'être accélérées.

Comme on peut le voir sur la figure 2, les inscriptions des Canadiens et des immigrants reçus ont baissé considérablement entre 1976-1977 et 1978-1979. L'augmentation des effectifs pour ce groupe a repris à présent, bien que son niveau actuel soit encore inférieur à celui de 1976-1977. Par contre, durant la même période, les inscriptions des étudiants étrangers[1] ont augmenté régulièrement. En 1980-1981, ces étudiants représentaient 6,2 pour cent de l'ensemble des inscriptions d'étudiants du premier cycle à temps plein et 19 pour cent de l'ensemble des inscriptions d'étudiants des deuxième et troisième cycles à temps plein. Ces étudiants étrangers sont irrégulièrement répartis entre les universités.

Le comité a noté l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivent à certains programmes de premier cycle dans les universités de l'Ontario. Cette tendance

---

1. Dans la suite du rapport, on désigne par étudiant étranger tout étranger muni d'un visa d'étudiant dont la résidence permanente est à l'étranger, par opposition aux étudiants canadiens et aux étudiants immigrants reçus.

pourrait causer des problèmes dans quelques années si cette augmentation des inscriptions d'étudiants étrangers venait à empêcher des étudiants canadiens ayant les titres et compétences voulus de s'inscrire dans les programmes offerts par les universités de l'Ontario. Le comité recommande donc que les universités et le gouvernement surveillent cette augmentation des inscriptions d'étudiants étrangers afin de s'assurer que ces derniers ne se substituent pas à des étudiants canadiens et immigrants reçus ayant les titres et compétences voulus pour entreprendre des études dans le système universitaire ontarien.

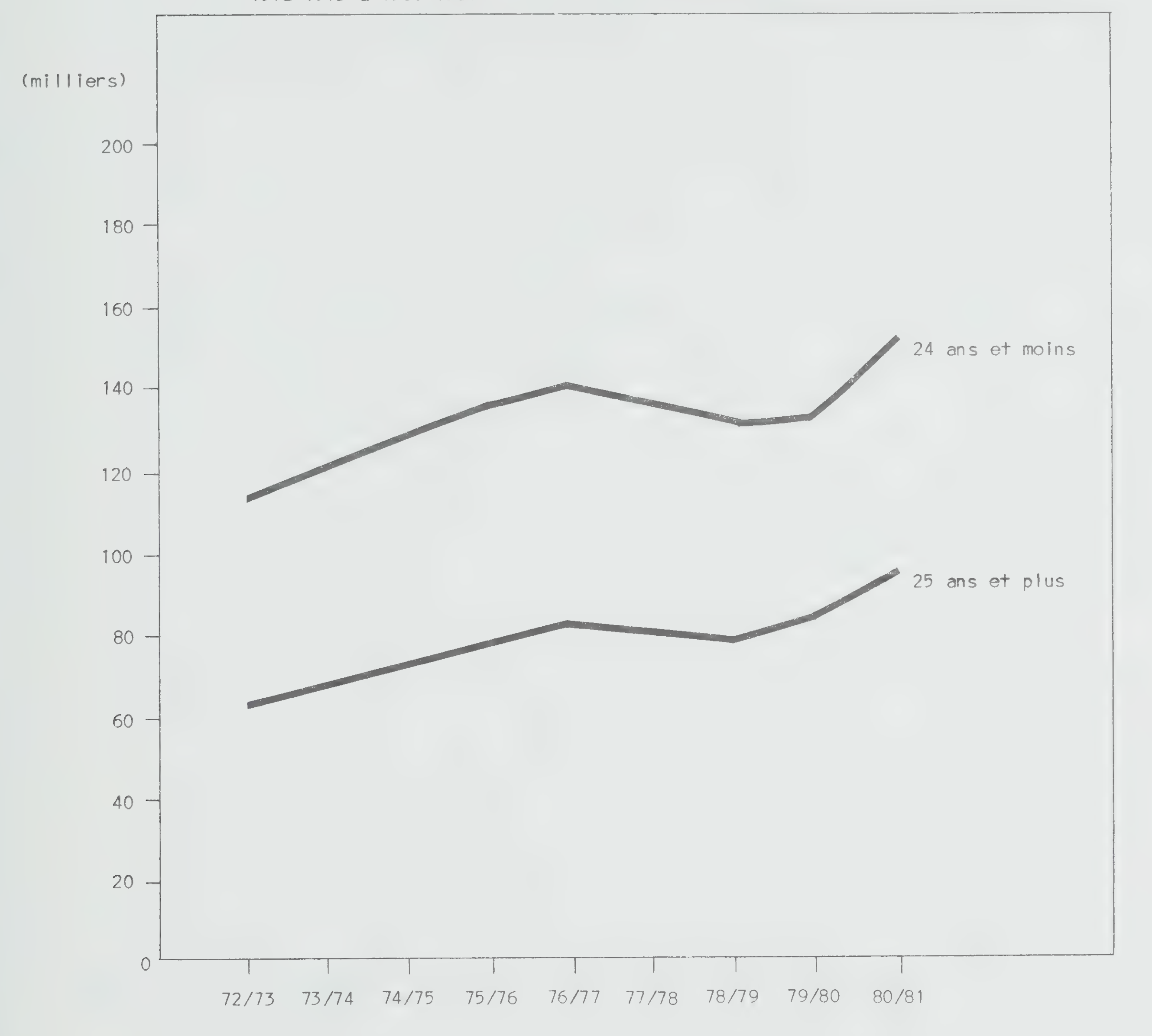
Un document de travail récemment publié en Ontario par les responsables de l'enquête sur l'éducation au palier secondaire recommandait que l'on répartisse les treize années de scolarité pré-universitaire actuelles sur douze ans. Si cette recommandation était appliquée, la période de transition qui s'ensuivrait entraînerait un surcroît temporaire d'inscriptions. Cette réforme pourrait se traduire par une augmentation ponctuelle d'environ 20 000 étudiants, soit le nombre actuel d'élèves de 13e année qui entrent à l'université, et surviendrait vraisemblablement dans la deuxième moitié des années 1980.

La figure 3 indique les tendances récentes des inscriptions au premier cycle. Les chiffres révèlent un changement de préférence chez les étudiants du premier cycle, qui délaissent les programmes d'arts et de sciences au profit d'autres programmes. Mais, malgré cette évolution, la croissance des inscriptions en arts et sciences a repris depuis 1979.

Cette évolution des préférences des étudiants cause de réels problèmes aux universités, car celles-ci sont obligées de procéder à des réaffectations importantes de ressources pour pouvoir y faire face. Les statistiques dont on dispose sur les cinq dernières années révèlent néanmoins que les universités ont su répondre à ces changements.

La figure 4 présente les tendances récentes en génie, en commerce et administration des affaires et en éducation. Durant cinq ans, de 1975-1976 à 1980-1981, les inscriptions de premier cycle en commerce et administration des affaires sont passées de 5,7 à 10,2 pour cent du total. Cet accroissement, qui correspond à une augmentation de 6 601 étudiants, a porté le total à 13 500 étudiants. Durant la même période, les inscriptions d'étudiants à temps plein aux programmes de premier cycle en génie sont passées de 10 994 à 13 241 étudiants, soit une progression de 8,4 à 10 pour cent du nombre total d'inscriptions, tandis que le nombre d'inscriptions en

Figure 1 Total des inscriptions (nombre d'étudiants) par groupe d'âge dans les universités ontariennes - semestre d'automne, 1972-1973 à 1980-1981.

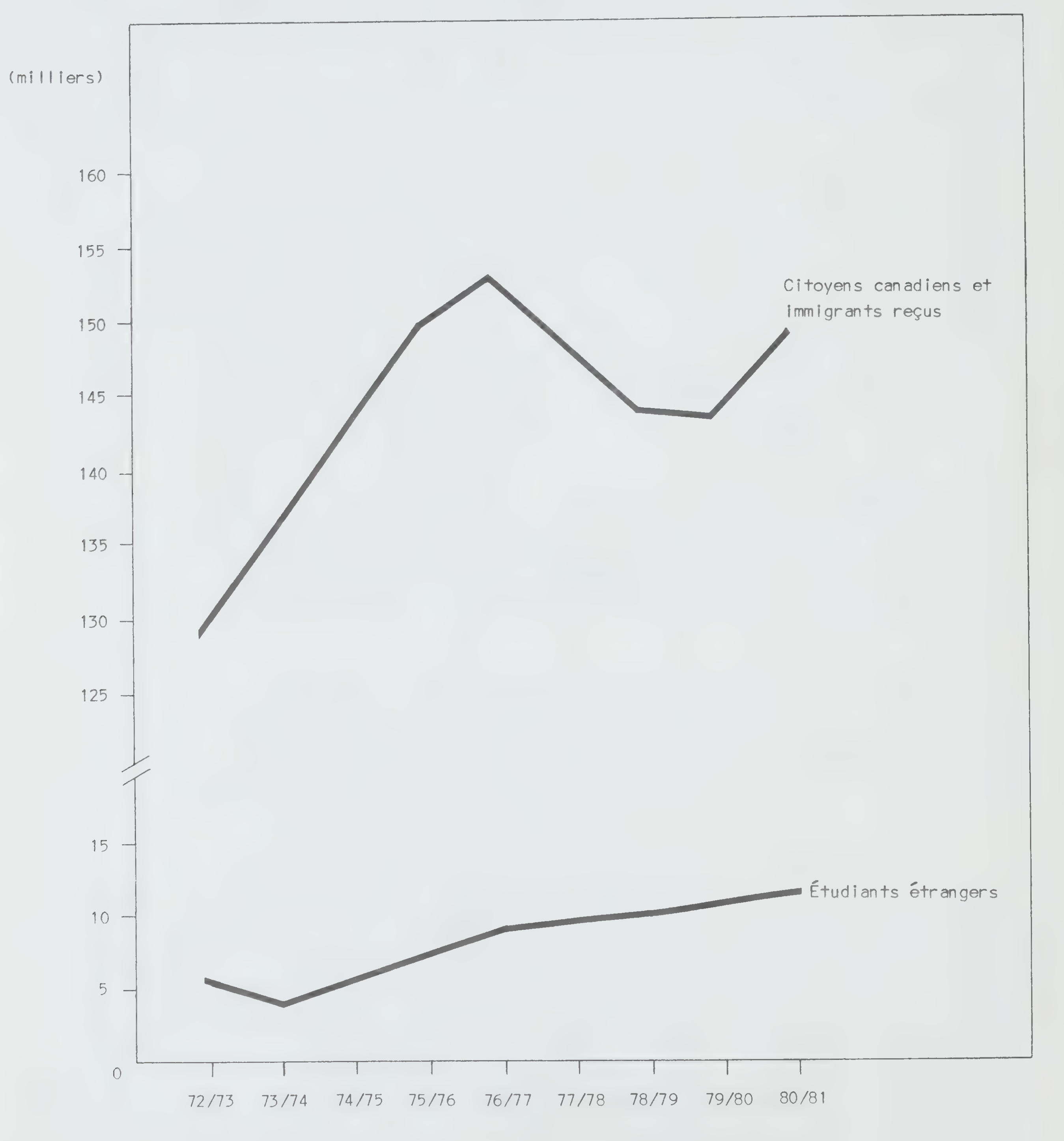


Remarques: 1. Le nombre total d'étudiants inscrits est égal à la somme du nombre d'étudiants à temps plein et du nombre d'étudiants à temps partiel; chaque personne inscrite à temps partiel compte pour un étudiant.

2. On n'a inclus ni Ryerson, ni le Collège des arts de l'Ontario (OCA).

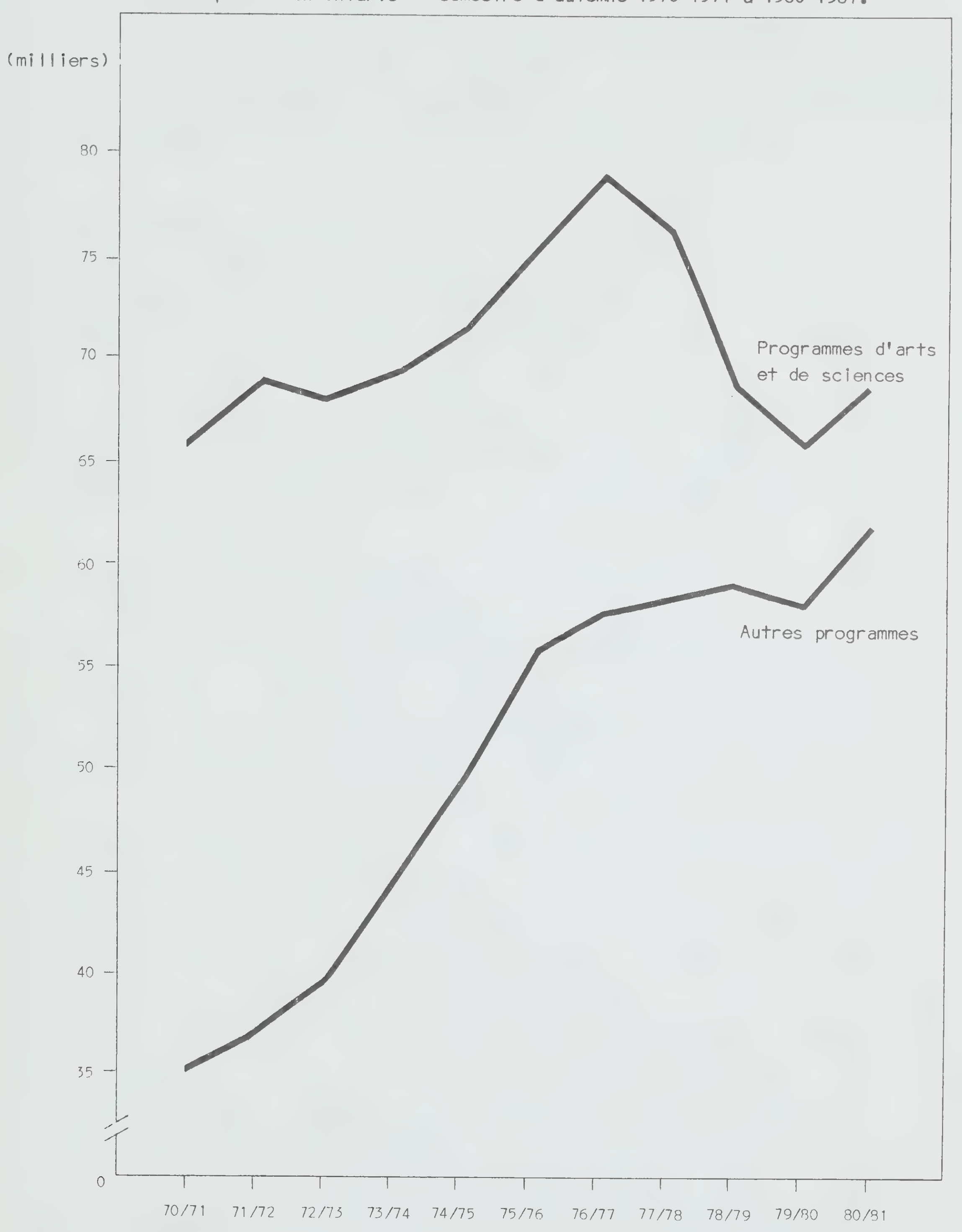
Source: Ministère des Collèges et Universités, Système d'information statistique sur la clientèle universitaire.

Figure 2 Total des inscriptions d'étudiants à temps plein selon leur statut légal - universités de l'Ontario, Ryerson et OCA, semestre d'automne 1972-1973 à 1980-1981.



Source: Ministère des Collèges et Universités, Système d'information statistique sur la clientèle universitaire.

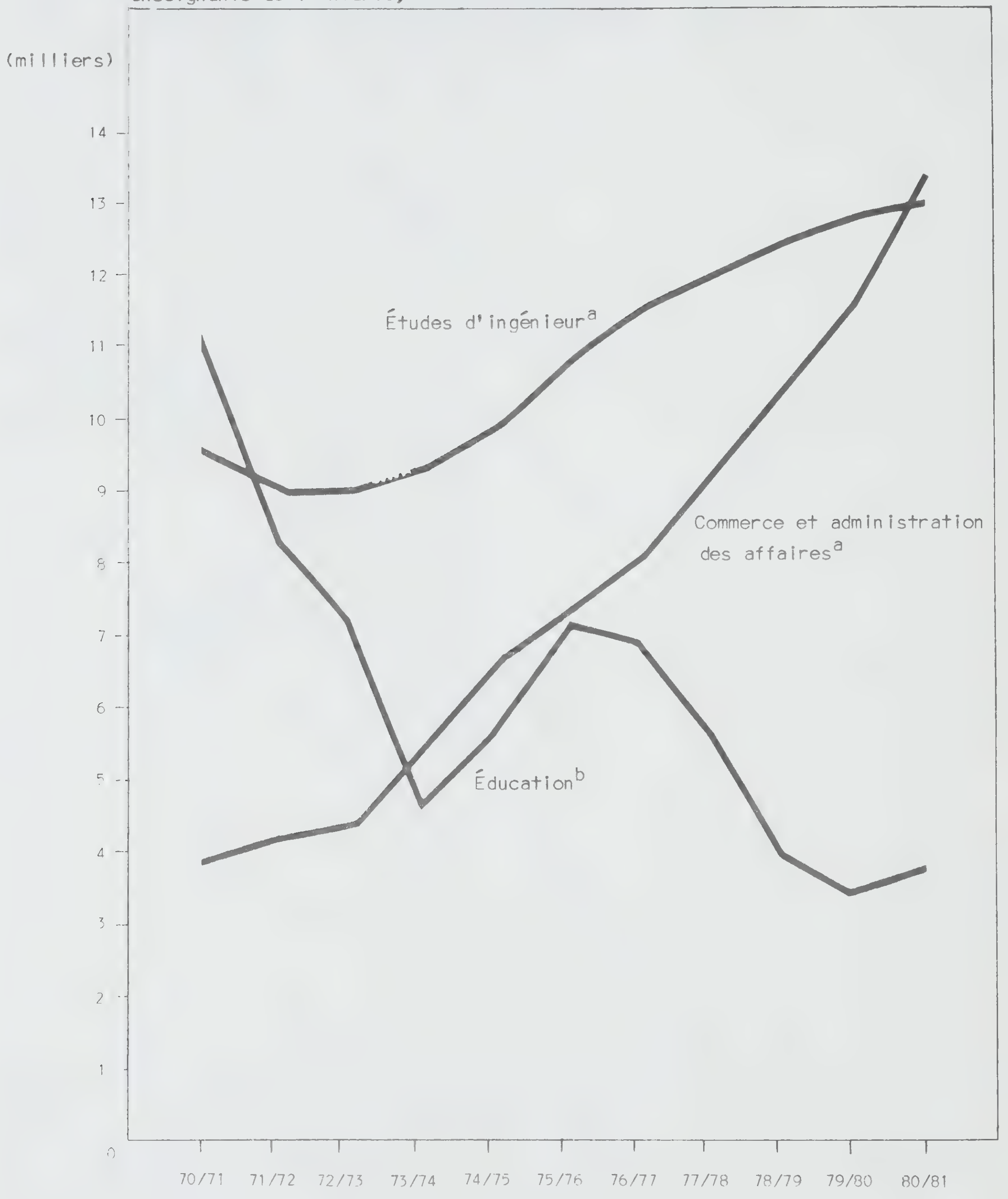
Figure 3 Inscriptions d'étudiants à temps plein aux études de premier cycle et aboutissant à un premier diplôme professionnel - établissements délivrant des diplômes en Ontario - semestre d'automne 1970-1971 à 1980-1981.



Remarque: Ryerson a commencé à fournir des statistiques en 1972-1973.

Source: Statistique Canada

Figure 4 Inscriptions d'étudiants à temps plein aux programmes de premier cycle en génie, commerce et administration des affaires; inscriptions en formation des enseignants - Établissements délivrant des diplômes et collèges de formation des enseignants de l'Ontario, 1970-1971 à 1980-1981.



Remarques: 1. Ryerson est inclus depuis 1972-1973.

2. Dans les années 1970, un certain nombre de collèges de formation des enseignants sont devenus des facultés d'éducation. Les effectifs en éducation incluent donc les étudiants des collèges de formation des enseignants et ceux des facultés d'éducation des universités.

Sources: a. Statistique Canada

b. Ministère de l'Éducation

arts et en sciences diminuait de 7 562, passant de 57,8 à 51,7 pour cent du total. Ces chiffres prouvent clairement que les universités veulent et peuvent répondre à l'évolution des besoins du marché du travail et des préférences des étudiants, même dans le cadre de restrictions budgétaires.

Accès à l'université

Dans son rapport préliminaire, le comité faisait remarquer qu'il restait encore beaucoup à faire pour atteindre complètement les objectifs actuels du système universitaire de l'Ontario. Selon la politique gouvernementale actuelle d'accès à l'université, tout étudiant ayant les titres et compétences voulus sur le plan scolaire et désirant poursuivre des études universitaires doit pouvoir s'inscrire dans l'un des programmes de l'une des universités de l'Ontario, sans cependant que le programme ou l'université corresponde nécessairement à son premier choix.

Les mémoires reçus et les commentaires faits à l'occasion des audiences publiques ont rappelé au comité que, sur le plan de l'accès à l'université, il subsistait d'importantes inégalités entre les divers groupes économiques et sociaux de la province. Plusieurs groupes de notre société sont encore mal servis par les universités. L'égalité d'accès à l'université pour tous les groupes sociaux et économiques de la province est sans nul doute l'un des grands défis qu'il reste encore à relever.

Le comité estime que certains progrès pourraient être accomplis sur ce plan si l'on augmentait à cet effet les ressources des universités. Ainsi, on pourrait améliorer l'accès à l'université des Franco-Ontariens, des résidents du Nord de l'Ontario, des autochtones, des étudiants à temps partiel, des handicapés, des femmes et de ceux qui habitent loin d'une université. Le comité se doit de préciser, cependant, qu'une augmentation des ressources des universités ne garantirait nullement une représentation convenable de tous les groupes sociaux et économiques dans nos universités. L'intérêt porté aux études universitaires dépend de nombreux facteurs, qui relèvent du domaine des attitudes et de la motivation et sur lesquels les universités n'ont aucune influence directe. Il faut citer, entre autres, les attitudes de la famille, l'influence des camarades, la qualité des premières années d'école et d'autres données sociales beaucoup plus complexes que l'on ne peut aborder dans ce rapport.

Les universités devront faire face à une demande croissante de programmes conçus pour des étudiants à temps partiel, car une proportion de plus en plus grande d'étudiants proviendra du groupe d'âge des 25 ans et plus. Ces programmes à temps partiel coûtent plus cher: les universités auront donc un fardeau financier supplémentaire. Néanmoins, le comité recommande fortement que de plus en plus de programmes universitaires, y compris les programmes destinés à former des professionnels, soient offerts à temps partiel.

Un autre domaine qui se développe est celui de l'éducation permanente destinée aux professionnels. Face aux progrès rapides de la technologie dans tous les domaines du savoir, il est essentiel de créer des programmes qui permettent aux professionnels de se "tenir à jour". La collaboration des universités et des associations professionnelles sera indispensable pour que ces programmes puissent être offerts. Les universités devraient s'efforcer de répondre du mieux qu'elles le peuvent à ce besoin d'éducation permanente.

Le comité considère que le gouvernement a des responsabilités toutes particulières envers deux groupes: les Franco-Ontariens et les résidents du Nord de l'Ontario. Le gouvernement a déjà prouvé sa volonté de faire face à ces responsabilités en attribuant une subvention pour le bilinguisme et une subvention pour les universités du Nord. Actuellement, le taux de poursuite des études secondaires dans le Nord de l'Ontario et parmi les Franco-Ontariens est faible, et le taux de participation universitaire de ces deux groupes bien inférieur à la moyenne provinciale. Il devrait exister beaucoup plus de programmes de formation de professionnels en français et, lorsque le nombre d'étudiants ne permet pas la création de tels programmes, des mesures devraient être prises pour permettre aux Franco-Ontariens de poursuivre ces études dans d'autres universités francophones du Canada. Les étudiants dont le lieu de résidence habituel se trouve dans le Nord de l'Ontario devraient pouvoir s'inscrire gratuitement aux deux universités du Nord de l'Ontario. Une telle mesure permettrait d'accroître le taux de participation dans le Nord de l'Ontario.

Etudes de deuxième et troisième cycle

Le système d'étude de deuxième et troisième cycle des universités ontariennes est assez récent. Les inscriptions ont subi quelques variations importantes dans certains programmes au cours des années 1970, mais le nombre total d'étudiants à temps plein n'a augmenté que de 3,6 pour cent en dix ans, passant de 14 741 en 1970-1971 à 15 268 en 1980-1981.

Le comité estime que la taille actuelle de l'ensemble des programmes de deuxième et troisième cycle n'est pas excessive. Par rapport aux inscriptions en premier cycle d'étudiants à temps plein, le pourcentage d'inscriptions en deuxième et troisième cycle est passé d'environ 13 pour cent à 10 pour cent au cours des années 1970. Le grand problème actuel, en fait, c'est le manque d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans certaines disciplines comme l'informatique, la gestion et quelques secteurs du génie et des sciences. Cette pénurie est internationale et ne cesse d'augmenter. En outre, elle a des conséquences importantes sur l'économie de l'Ontario, qui essaie de conserver une place concurrentielle dans l'industrie et le commerce.

Actuellement, très peu de Canadiens sont attirés par des études de deuxième et troisième cycle dans ces domaines, en raison essentiellement des très bons salaires de départ que fournit le secteur privé aux titulaires d'un diplôme du premier cycle. Si l'Ontario veut augmenter sa capacité de formation de professionnels dans ces domaines, il se doit d'inciter un plus grand nombre d'étudiants de valeur à poursuivre des études de doctorat dans ces disciplines. Il faudrait envisager d'accorder des bourses importantes aux étudiants de deuxième et troisième cycle pour pouvoir faire face à cette pénurie de spécialistes.

Main-d'oeuvre

La formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée n'est pas la seule fonction des universités. Néanmoins, les universités ont un rôle essentiel à jouer sur ce plan. Une partie très importante de ce rôle est assurée par la formation des étudiants en arts et en sciences. Beaucoup de programmes d'arts et de sciences - informatique, chimie, économie et psychologie, par exemple - peuvent servir de base à une carrière professionnelle dans l'une de ces disciplines. Par ailleurs, certains étudiants inscrits à des programmes qui préparent à des professions et carrières embrassent des carrières qui ne sont pas directement liées à ces études.

Jusqu'à présent, en Ontario, exception faite de la médecine, de l'art dentaire et de la médecine vétérinaire, le gouvernement a laissé en grande partie le soin aux universités de contrôler le nombre d'étudiants admis aux divers programmes universitaires, y compris des programmes de formation de professionnels tels que le génie, l'éducation, le droit et les soins infirmiers. Les universités ont été guidées par deux facteurs: leur perception des besoins du marché du travail et la demande des étudiants.

Un certain nombre d'indices semblent indiquer que les gouvernements, provincial et fédéral, se soucient de plus en plus des graves pénuries de personnel qualifié dont risquent de souffrir certains secteurs ou disciplines et envisagent d'intervenir pour augmenter le nombre de diplômés. Evidemment, toute intervention gouvernementale sur ce plan s'accompagnerait de nombreux risques.

Dans une société libre comme la nôtre, siège d'interactions continuelles entre de nombreuses forces, y compris celles du marché, il est très difficile d'arriver à planifier la formation de la main-d'oeuvre en fonction du marché du travail. Bien que cet objectif de planification soit louable, il est pratiquement irréalisable dans la pratique. L'établissement de prévisions fiables par catégories de personnel hautement qualifié est une opération des plus hasardeuses, comme l'ont prouvé de nombreuses expériences tentées ailleurs. Les personnes très qualifiées peuvent se déplacer librement d'une province à l'autre du Canada, ce qui rend ces problèmes particulièrement difficiles à régler lorsqu'on s'y attaque à l'échelon provincial. En fait pour la plupart des professionnels très qualifiés, le marché est international.

L'Ontario a vécu des exemples notables de ce type de difficultés au cours de la dernière décennie. C'est ainsi qu'on avait décidé de diminuer les inscriptions dans les écoles de soins infirmiers de la province après avoir constaté en 1976 une surabondance d'infirmières. Résultat: on est actuellement confronté à un début de pénurie d'infirmières. On avait connu une mésaventure semblable lorsque les programmes de formation des enseignants s'étaient développés trop rapidement vers le milieu des années 1970.

Ces quelques exemples nous rappellent à quel point le gouvernement devra procéder avec prudence s'il envisage d'intervenir directement pour augmenter le nombre de diplômés dans certaines disciplines. S'il désire néanmoins agir, il a deux moyens de le faire rapidement:

- S'il y a encore un certain nombre de places disponibles dans les universités, le gouvernement pourrait envisager d'accorder des avantages financiers aux étudiants pour les inciter à s'inscrire dans des domaines où la demande en main-d'oeuvre est très forte.

- Dans les disciplines où les places sont limitées, le gouvernement pourrait intervenir pour augmenter la capacité.

De ces deux solutions, c'est la première qui coûte le moins cher et qui peut être le plus rapidement mise en oeuvre ou abandonnée. Le gouvernement ne devrait envisager la deuxième solution - l'augmentation de capacité - que si la poussée de la demande est très nette et semble devoir durer, en raison des importants investissements qu'elle entraîne.

Lorsque les demandes en personnel sont immédiates et urgentes, le gouvernement pourrait envisager d'accorder aux étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme un permis de travail ou le statut d'immigrant reçu.

Recherche

> Ce n'est qu'en étant concurrentiel sur le marché international que l'Ontario peut connaître une croissance des revenus et créer de nouveaux emplois. Nous sommes une province industrialisée, dont l'économie repose sur le secteur manufacturier. Nous sommes confrontés à une très forte concurrence internationale, en particulier celle de l'Allemagne, du Japon et des Etats-Unis...
>
> Si nous voulons rester compétitifs, nous devons faire un grand effort pour à la fois renforcer nos activités de recherche et de développement et nous assurer que les résultats de cette recherche peuvent être commercialisés avec succès.[3]

Cette citation explique clairement les raisons pour lesquelles l'Ontario a besoin de faire un grand effort dans le domaine de la recherche.

Les universités jouent un rôle clé dans la recherche fondamentale et dans la recherche appliquée. La recherche appliquée peut être rentable immédiatement, comme l'a prouvé le Japon, et les universités de l'Ontario joueront un rôle important en recherche appliquée. Mais ce que l'on évalue mal, c'est l'importance de la recherche fondamentale. La recherche universitaire apparaît souvent comme dénuée de tout lien avec les besoins industriels du moment. Douglas, dans un article publié en 1969 dans Science Forum[4], a signalé que si les universités, en 1900, n'avaient travaillé que sur les besoins nationaux de l'époque, elles se seraient cantonnées aux

---

3. Conseil de leadership et de développement industriels, Building Ontario in the 1980's (Toronto: Gouvernement de l'Ontario, 1981), p. 26.
4. A.E. Douglas, "The Soothsayers", Science Forum, février 1969, pp. 17-18.

problèmes de la sélection de chevaux adaptés aux besoins canadiens, à la conception de navires fluviaux, à la fabrication de fils télégraphiques, etc. Rien n'aurait été fait, par exemple, dans les domaines de l'aéronautique, de l'électronique ou des radiations, qui ont débouché sur l'ère atomique.

La recherche universitaire fondamentale en mathématiques, logique et physique des solides, a débouché sur la mise au point de l'ordinateur. De plus en plus, le monde devient tributaire de la microélectronique. D'où est née cette science? Essentiellement de la recherche fondamentale en physique des solides, en métallurgie, en mathématiques et en logique mathématique, dont la plus grande partie s'est faite dans les universités. La biotechnologie prend une place de plus en plus importante. Elle est née de recherches universitaires en génétique, biochimie et biologie, et il faudra encore attendre de nouvelles découvertes de la recherche fondamentale pour que cette technologie puisse trouver des applications commerciales viables. La technologie du laser, dont se sert en particulier General Motors dans la fabrication de sa nouvelle voiture "J", est née de recherches effectuées dans les laboratoires de physique des universités.

La croissance de l'Ontario dépend donc de la recherche fondamentale, qui assure à la recherche appliquée et au développement les bases, ou plutôt les racines, dont ils ont besoin. Ces racines ne sont pas toujours visibles, ce qui incite à les négliger. Si malheureusement on continue à les négliger, elles finiront par se dessécher et c'est tout l'organisme qui périra. En négligeant la recherche fondamentale, c'est en fin de compte le développement et la recherche appliquée que l'on bloque.

Le comité souscrit aux sentiments exprimés par le Conseil des universités de l'Ontario (COU):

> Le Canada, au 19e siècle, dépendait essentiellement de ses muscles; au 20e siècle, nous avons compté avant tout sur nos ressources; si nous voulons rester en bonne posture au 21e siècle, il faudra d'ici là apprendre à compter sur notre intelligence et sur nos connaissances. Dans cette lutte d'un nouveau type, nos universités peuvent être notre arme la plus efficace.[5]

---

5. Réponse du COU au rapport préliminaire du comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario, citation extraite du mémoire adressé par l'université Lakehead à l'OCUA, 1981.

Si l'on veut appuyer la recherche universitaire, voici les mesures qu'il faut prendre:

- Fournir aux universités les ressources voulues pour y assurer le maintien d'une base solide, autant pour la recherche fondamentale que pour la recherche appliquée.

- Leur fournir les fonds nécessaires pour qu'elles puissent remplacer en temps utile l'équipement de recherche.

- Les inciter à resserrer leurs liens avec l'industrie et le gouvernement, en particulier dans les cas où il s'agit de recherche se rapportant directement à la mission d'enseignement des universités.

- Garantir que les programmes du Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI) et de la Société d'innovation pour le développement de l'emploi (SIDE) serviront à financer la recherche fondamentale autant que la recherche appliquée et le développement.

- Encourager la collaboration interuniversitaire dans tous les domaines de la recherche, en particulier dans ceux qui nécessitent un équipement coûteux.

Questions spéciales

- Les inscriptions dans les universités sont-elles en déclin?

  Non.

  Le groupe d'âge des 18 à 24 ans, qui fournit actuellement 77 pour cent des inscriptions dans les universités ontariennes, continuera à augmenter jusqu'en 1983. Le taux de participation de ce groupe, qui avait diminué vers la fin des années 1970, augmente de nouveau. En outre, le groupe d'âge des 25 ans et plus augmente et son taux de participation croît légèrement.

- Les inscriptions diminuent-elles en arts et en sciences?

  Non, en chiffres absolus; oui, en pourcentage du nombre total des inscriptions au premier cycle.

En 1970-1971, le nombre d'étudiants à temps plein dans les programmes d'arts et de sciences du premier cycle s'élevait à quelque 66 030 soit 64 pour cent du total des étudiants à temps plein du premier cycle. A la fin de la décennie, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein en arts et en sciences était passé à 66 360, mais ce chiffre correspondait à une baisse relative de 12 pour cent. Depuis 1979-1980, le nombre d'étudiants inscrits en arts et en sciences a augmenté légèrement, tandis que le pourcentage, 52 pour cent, est resté le même (voir figure 3, p. 9).

- <u>Les inscriptions dans les programmes préparant à des professions ont-elles varié ces dernières années</u>?

Oui.

Entre 1970-1971 et 1980-1981, les inscriptions d'étudiants à temps plein au premier cycle des programmes orientés vers des professions et carrières sont passées de 36 541 à 61 049, soit une augmentation d'environ 67 pour cent. Ces chiffres ne tiennent pas compte des inscriptions dans les nombreux programmes d'arts et de sciences qui sont en fait orientés vers une préparation à des professions et à des carrières, comme c'est le cas dans les disciplines suivantes: informatique, chimie, psychologie et économie.

Au cours de la décennie, le pourcentage d'étudiants inscrits à temps plein au premier cycle des programmes de préparation à des professions et à des carrières est passé de 35 à 46 pour cent. Les principales augmentations se sont produites en commerce et en administration des affaires, où les inscriptions ont plus que triplé, et en génie, où elles ont augmenté d'environ 40 pour cent.

- <u>Les inscriptions dans les programmes de deuxième et troisième cycle sont-elles trop élevées</u>?

Non.

Entre 1970-1971 et 1980-1981, le nombre d'inscriptions à temps plein au deuxième et troisième cycle n'a augmenté que de 527 unités, soit 3,6 pour cent. En Ontario, 9,5 pour cent des inscriptions d'étudiants à temps plein sont dans des programmes de deuxième et troisième cycle. Ce pourcentage n'est pas élevé par rapport au reste du Canada et est inférieur à celui des Etats-Unis.

- <u>Manque-t-on d'étudiants de deuxième et troisième cycle</u>?

Oui, dans certains domaines clés.

Il y a en particulier une pénurie très marquée d'étudiants du troisième cycle en informatique, en gestion et dans certaines branches du génie et des sciences.

- <u>Les universités sont-elles en mesure de répondre aux augmentations des demandes d'inscriptions dans certains domaines</u>?

Oui

Les chiffres le prouvent. Cependant, le facteur temps est important. Il faut quatre ans d'études après le diplôme d'études secondaires pour former un ingénieur, et encore plus longtemps pour les étudiants en médecine et autres professions qui exigent l'obtention d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle.

- <u>Les universités ont-elles su répondre à la demande d'études à temps partiel</u>?

Oui.

En 1980-1981, il y avait 77 479 étudiants à temps partiel, soit 36 pour cent de plus que dix ans plus tôt. En outre, les universités ont su s'adapter aux changements importants qui se sont manifestés dans le domaine des préférences en matière de programmes. Alors qu'en 1970-1971 2,8 pour cent des étudiants à temps partiel du premier cycle étaient inscrits à des programmes en commerce et en administration des affaires, en 1980-1981, ce pourcentage était passé à 9,5 pour cent. Il faut cependant reconnaître que dans certains domaines tous les besoins ne sont pas satisfaits. En outre, la plupart des programmes de formation de professionnels n'existent pas à temps partiel. Enfin, lorsqu'il y a des coupures budgétaires, ce sont généralement les programmes destinés aux étudiants à temps partiel qui souffrent le plus.

- <u>Y a-t-il trop d'étudiants étrangers</u>?

Non, à condition que tous les résidents de l'Ontario qui ont le niveau d'études voulu puissent avoir accès, s'ils le désirent, au système universitaire. Il est important de noter que les étudiants étrangers enrichissent l'ensemble des étudiants et favorisent les relations culturelles et commerciales. En outre, les frais de

scolarité qu'ils paient couvrent tous les coûts marginaux dans la plupart des programmes de premier cycle.

Cependant, si le nombre d'étudiants étrangers devait continuer à augmenter dans des domaines très recherchés par les étudiants, leur présence risquerait d'affecter les chances d'accès de candidats canadiens et immigrants reçus ayant les titres et compétences voulus à des programmes dans lesquels le nombre de places est limité.

. <u>A quoi sert la recherche universitaire</u>?

La recherche universitaire a eu des effets bénéfiques immédiats et à long terme dans de nombreux domaines. En médecine, par exemple, elle a permis de mettre au point de nouvelles techniques de traitement du cancer et des déviations de la colonne vertébrale.

Dans le secteur industriel, de nombreux progrès ont été accomplis grâce aux recherches entreprises dans les laboratoires universitaires, y compris, pour n'en nommer que quelques-uns:

- des techniques géochimiques et géophysiques, qui jouent un rôle fondamental dans l'exploration des minerais et des combustibles fossiles au Canada;

- un système de circuit fermé qui diminue considérablement l'évacuation des polluants par les entreprises de pâtes et papier de l'Ontario;

- des changeurs de fréquences magnétiques compensés pour le chauffage par induction, dont on se sert à présent dans le monde entier pour la transformation des métaux;

- l'utilisation d'écailles de mica pour améliorer la résistance structurale des plastiques, dont on commence à voir les premières applications commerciales.

Ces découvertes et bien d'autres ont rapporté des millions de dollars à l'industrie ontarienne et canadienne.

Dans le domaine agricole, les augmentations de production que l'on doit à la recherche universitaire ont permis à l'agriculture de rester un secteur vigoureux de l'économie ontarienne.

On ne peut s'attendre bien entendu à ce que toutes les recherches débouchent sur des applications pratiques immédiates. Certains alliages brevetés par Alcan ces dernières années ont été mis au point à la suite de recherches fondamentales effectuées dans les universités ontariennes il y a vingt ans de cela.

- Selon la politique d'accès à l'université du gouvernement, tout étudiant ayant les titres et compétences voulus sur le plan scolaire et désirant entreprendre ou poursuivre des études universitaires doit pouvoir s'inscrire dans l'un des programmes de l'une des universités de l'Ontario, sans cependant que le programme ou l'université corresponde nécessairement à son premier choix. Faut-il conserver cette politique?

Oui.

Si on leur fournit les ressources voulues, les universités pourront continuer à appliquer la politique d'accès à l'université du gouvernement. Le comité a identifié les défis qu'il restait à relever. Il estime que, si l'on veut répondre convenablement aux besoins universitaires des résidents du Nord de l'Ontario et des Franco-Ontariens, il faut que le gouvernement prenne des mesures particulières en faveur de ces groupes.

Au cas où les subventions seraient comprimées, il faudrait sacrifier dans une certaine mesure les possibilités d'accès globales à l'université - c'est-à-dire diminuer le nombre total de places disponibles dans la province - afin de préserver la qualité des programmes offerts.

Une limitation de l'accès à l'université augmenterait la concurrence entre les titulaires du diplôme d'études secondaires auxquels ne serait proposé qu'un nombre limité de places à l'université; l'Ontario devrait peut-être alors établir un examen provincial dans une ou plusieurs matières afin de se montrer juste et équitable envers les étudiants intéressés.

Remarques finales

Il est impossible d'atteindre les objectifs définis dans le présent chapitre sans fournir d'importantes ressources aux universités. En l'absence de ces ressources, il sera inutile d'augmenter l'accès à l'université et de continuer à vouloir développer la recherche. Il faudra mettre un frein à la politique d'accès à l'université de façon à pouvoir préserver la qualité de l'enseignement. La qualité doit rester l'objectif primordial des universités de l'Ontario.

II. NIVEAUX DE FINANCEMENT

Le rapport préliminaire du comité présentait trois scénarios de financement et analysait leurs répercussions sur la façon dont les universités pourraient atteindre les objectifs fixés. Le premier modèle, doté de deux variantes, prévoyait pour les universités des subventions suffisantes pour faire face au coût de l'inflation défini par l'indice des prix à la consommation et au coût de promotion du corps enseignant et du personnel de soutien. Il se caractérisait également par un faible taux de croissance réelle des subventions. Le modèle 1(a), contrairement au modèle 1(b), prévoyait également le versement de 25 millions de dollars supplémentaires tous les ans pour assurer le remplacement de l'équipement et du mobilier. Le comité affirmait que le niveau de subventions correspondant au modèle 1(a) était indispensable aux universités pour atteindre tous les objectifs fixés.

Le deuxième modèle, établi à l'origine par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA), envisageait une baisse des inscriptions entre 1984 et 1991 et prévoyait une augmentation de la "productivité" du système universitaire. Bien que prévoyant les mêmes subventions d'exploitation que le premier modèle jusqu'en 1983-1984, ce modèle obligeait les établissements à procéder, au cours de la décennie, à d'importantes contractions. En outre, il ne permettait pas d'atteindre certains objectifs définis dans le chapitre I.

Les trois variantes du troisième modèle utilisaient pour leurs prévisions un niveau de progression des subventions inférieur, dans des proportions diverses, au taux d'inflation. Avec ce modèle, il était impossible d'atteindre les objectifs; la qualité et l'accès à l'université se détérioraient, même si le système recevait des modifications considérables.

Dans beaucoup de mémoires reçus par le comité, on rejetait même le modèle 1(a) pour insuffisance de fonds. On faisait remarquer que les niveaux de subventions étaient inférieurs aux recommandations de l'OCUA depuis plusieurs années et que le modèle 1(a) ne prévoyait aucune subvention de rattrapage, sauf, bien entendu, sur le plan du remplacement de l'équipement.

Le niveau de subventions prévu dans le modèle 1(a) semble-t-il réaliste compte tenu de la politique du gouvernement? Les plus récentes indications en matière de subventions gouvernementales se trouvent dans le budget déposé par l'honorable Frank S. Miller, le 19 mai 1981. Le Trésorier y précise que le gouvernement "ne saurait réagir passivement à l'escalade de l'inflation en se contentant de faire porter sur les contribu-

ables le fardeau des coûts plus élevés". Au cours des dernières années, les mesures prises par l'Ontario pour lutter contre l'impact de l'inflation sur le budget comprenaient, entre autres, "d'éviter en général d'indexer les paiements de transfert".[1]

Le programme fiscal pour 1981-1982 envisage que: "La progression des dépenses totales sera maintenue en deçà du taux de croissance prévu de l'économie".[2] De fait, les prévisions budgétaires à moyen terme du document budgétaire C indiquent qu'un écart de plus en plus grand va se creuser entre l'augmentation des dépenses et l'augmentation du produit provincial brut nominal.[3] Si les taux de croissance économique réelle continuent à être très faibles, il est peu vraisemblable que les augmentations de subventions arrivent à suivre le taux d'inflation. Il y a donc très peu de chances que les subventions connaissent une croissance réelle, comme on l'envisageait dans le modèle 1(a) du rapport préliminaire, à moins que les priorités gouvernementales ne changent considérablement.

Les priorités en matière de dépenses gouvernementales changent cependant, et des fonds supplémentaires sont affectés à des projets répondant à des priorités particulières. Pour citer de nouveau le budget: "La croissance économique vient en tête de la liste de priorités du gouvernement."[4] Le comité estime que les niveaux de subventions prévus par le modèle 1(a) - y compris une croissance réelle des dépenses - sont parfaitement justifiés en raison de l'obligation dans laquelle se trouve l'Ontario d'assurer son développement économique et social. La province a besoin d'une population active bien formée et d'une solide recherche fondamentale et appliquée pour espérer atteindre ses buts de développement économique et son objectif consistant à mettre en place des "services accessibles et de haute qualité à l'intention de la population".[5]

Le cadre décisionnel définissant l'affectation des subventions en fonction des nouvelles priorités de développement économique relève du Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI) et de la Société d'innovation pour le développement de l'emploi (SIDE) dont la création vient d'être proposée. Il est clairement établi dans la charte du CLDI et dans le projet de loi constituant en société la SIDE

---

1. Document budgétaire A du Budget de l'Ontario 1981 (Toronto: Gouvernement de l'Ontario, 1981), p. 18.
2. Document budgétaire C du Budget de l'Ontario 1981, p. 3.
3. Ibid., p. 9.
4. Document budgétaire A du Budget de l'Ontario 1981, p. 20.
5. Discours sur le budget dans le Budget de l'Ontario 1981, p. 10.

que les subventions ne seront distribuées qu'en fonction d'objectifs bien particuliers. Les fonds mis à la disposition des universités devront être consacrés entre autres:

- à promouvoir et à améliorer dans les universités la capacité de répondre aux besoins en personnel qualifié des industries utilisant les technologies de pointe;

- à créer des programmes de recherche et de développement;

- à acheter de l'équipement de recherche moderne dans le domaine des sciences et du génie;

- à établir un programme de subventions de recherche assurant des fonds supplémentaires aux chercheurs universitaires avec lesquels le gouvernement ou l'industrie signeront de nouveaux contrats de recherche ou des contrats de valeur accrue, et ce pour leur permettre d'engager les techniciens indispensables et d'acheter de l'équipement.

Comme jusqu'à présent les subventions provinciales n'étaient généralement pas affectées à des postes particuliers, cet effort de développement peut s'interpréter comme une attribution de subventions visant des cibles à court terme, au détriment de subventions d'entretien de l'infrastructure du système universitaire. Or, on ne peut laisser cette infrastructure se dégrader, car sans elle il est impossible de former une main-d'oeuvre hautement qualifiée et d'effectuer une recherche efficace.

L'Ontario a investi d'énormes capitaux dans ses universités. La valeur de remplacement en 1981 de ces investissements a été estimée à $2,3 milliards. Le moratoire de la province sur les capitaux est en vigueur à présent depuis neuf ans. Les subventions d'investissement annuelles sont nettement inférieures aux sommes requises pour réparer, remplacer et rénover les installations des universités qui se détériorent de façon alarmante.

Tout ce qui précède est une source de grande incertitude. L'incertitude au sujet des niveaux de subventions gouvernementales est inévitable car on ne sait pas ce que seront les taux d'inflation et les taux de croissance économique réelle. Par ailleurs, on sait mal ce qu'englobe le champ d'activité de la SIDE.

En outre, l'entente fédérale-provinciale sur le financement des programmes établis doit se renégocier dans un proche avenir. Lors de ces négociations, les parties

discuteront des rôles relatifs des gouvernements fédéral et provincial en matière d'enseignement postsecondaire. Les transferts du fédéral aux provinces risquent de subir des coupures. En outre, la province a admis que l'entente n'avait pas permis au gouvernement fédéral d'atteindre son objectif de participation à l'élaboration de politiques d'"importance nationale" en matière d'enseignement postsecondaire.

Les politiques à court terme et sans continuité conviennent mal aux universités, car les programmes universitaires ont des cycles longs. Il faut des années pour former des médecins, des ingénieurs et des scientifiques. Les étudiants qui recevront leur doctorat en 1987 sont déjà entrés à l'université.

Questions spéciales

- L'Ontario s'est-il doté d'un système universitaire "riche" par comparaison avec le reste du Canada?

  Non.

  Le coût par étudiant d'université en Ontario est nettement inférieur à ce qu'il est dans le reste du Canada. En 1978-1979, le total des frais d'exploitation par équivalent d'étudiant à temps plein était en Ontario d'environ $5 010, contre $5 270 en moyenne dans le reste du Canada.

  Les proportions étudiants-enseignants sont comparables à celles des universités américaines et de beaucoup supérieures à celles des universités britanniques. Les universités ontariennes sont aussi efficaces que celles d'autres systèmes comparables. La province de l'Ontario, cependant, a un taux de participation universitaire nettement supérieur au taux moyen des autres provinces canadiennes. La politique actuelle d'accès à l'université a produit un système beaucoup plus vaste que ce n'aurait été le cas autrement.

- Les universités peuvent-elles fonctionner avec moins d'argent?

  Oui, mais si l'on veut malgré tout conserver la qualité actuelle, il faudra diminuer les objectifs du système qui s'en trouvera modifié.

- Les ressources sont-elles convenablement distribuées au sein de chaque université?

  Dans tout système en évolution, il y a forcément des

problèmes d'affectation des ressources. Si les inscriptions en arts et en sciences diminuent, il va y avoir un surplus de places temporaire dans les programmes d'arts et de sciences. Si les inscriptions en génie diminuent, il risque là encore d'y avoir un surplus temporaire. Les universités ont généralement réussi dans des délais raisonnables à équilibrer ces divers éléments pour assurer aux programmes et au personnel une stabilité suffisante.

- Le partage actuel des coûts de l'enseignement universitaire entre le gouvernement et les étudiants est-il équitable?

  Les frais de scolarité perçus en Ontario sont parmi les plus élevés au Canada. Ils ne représentent actuellement, cependant, que 15 pour cent de l'ensemble des revenus des universités, pourcentage nettement inférieur à ce qu'il était il y a vingt ans. Si les subventions d'exploitation ne permettent pas aux universités de couvrir les augmentations des frais d'exploitation, il se peut que les frais de scolarité augmentent. Ces augmentations devraient être contrebalancées par une augmentation de l'aide aux étudiants sous forme de prêts et de bourses.

Remarques finales

Le comité estime que les subventions aux universités devraient progresser selon un taux modeste de croissance réelle. La province a besoin que les universités assurent leurs fonctions de recherche et de formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, faute de quoi elle sera dans l'incapacité d'atteindre son objectif de développement économique tout en maintenant des services de haute qualité. Il est entendu que le programme du CLDI et la SIDE peuvent être deux sources de subventions supplémentaires; le comité suggère néanmoins que ces subventions soient étroitement liées aux objectifs fondamentaux des universités et que leur gestion soit subordonnée aux politiques de financement du ministère des Collèges et Universités. De cette façon, les universités pourront continuer à répondre aux priorités actuelles sans perdre de vue, pour autant, les besoins à long terme.

III. OCTROI DES SUBVENTIONS

Ce n'est pas en modifiant la façon dont sont distribuées les subventions aux universités qu'on arrivera à pallier leur insuffisance. Il faut donc une fois pour toutes détruire ce mythe. Si le montant global des subventions est insuffisant, la part de chaque université le sera également. La redistribution aidera certains établissements, mais ce sera au détriment des autres. Actuellement, l'ensemble des subventions gouvernementales d'exploitation est octroyé selon une formule en partie fonction des inscriptions récentes et en partie basée sur les inscriptions d'années antérieures.

Est-il nécessaire d'utiliser une formule? Une formule de répartition des subventions permet de distribuer celles-ci en fonction de critères fixés à l'avance et non de jugements subjectifs. C'est également un moyen d'amener les universités à rendre compte de leur utilisation des fonds publics. Dans un système universitaire de la taille de celui de l'Ontario, il est indispensable d'utiliser une formule.

Dans le rapport préliminaire, le comité indiquait que le choix des mécanismes d'octroi dépendrait dans une grande mesure des niveaux de subventions choisis. Si les subventions étaient celles du modèle 1 (ou du modèle 2 jusqu'en 1983-1984), la plus grande partie des fonds pourrait continuer à être distribuée au moyen de la formule basée sur les inscriptions. Mais, pour des niveaux de subventions inférieurs, la formule actuelle deviendrait de moins en moins appropriée. Il faudrait alors faire appel à des mesures interventionnistes et à des subventions non basées sur une formule. Ces nouvelles stratégies pourraient consister, entre autres, à encourager par des subventions particulières les établissements à s'adapter aux nouvelles conditions, en les amenant à procéder par exemple à l'élimination de programmes et à une réduction du corps enseignant et du personnel de soutien. Si l'augmentation des subventions se faisait selon un taux nettement inférieur à celui de l'inflation, il faudrait éventuellement songer à abandonner complètement la formule actuelle.

Les mémoires reçus à la suite de la publication du rapport préliminaire ont traité cette question de bien des façons. Toutes les positions ont été présentées, y compris les deux extrêmes: "il faut conserver la formule telle quelle" et "il faut y apporter de très grandes modifications". Certains partisans du changement ont demandé que l'on tienne de plus en plus compte des inscriptions dans le calcul de la formule; d'autres, qu'on supprime complètement ce facteur.

Dans beaucoup de mémoires, on a affirmé que des restrictions budgétaires prolongées obligeraient en fin de compte toutes les universités à fixer des limites aux inscriptions par établissement et par programme. On a également suggéré de rendre l'octroi de subventions aux établissements indépendant des variations des inscriptions dans les limites d'une certaine fourchette: cette idée est intéressante.

Il faut alors s'interroger sur la nature de ces limites. Devraient-elles porter sur l'ensemble des inscriptions par établissement ou sur des programmes individuels? Il faut également s'efforcer de répondre aux questions suivantes: de quelle façon et par qui ces limites devraient-elles être établies, révisées, corrigées et mises en oeuvre?

Aucun mécanisme d'octroi de subventions n'est une fin en soi; le choix d'un mécanisme devrait s'effectuer en fonction d'objectifs globaux bien compris et du niveau de subventions fixé.

Etant donné la formule actuelle, qui est fonction des inscriptions, les établissements s'efforcent souvent, dès l'apparition de restrictions budgétaires, d'accroître leurs revenus en augmentant leur nombre d'inscriptions. Ils ont en effet l'illusion de pouvoir ainsi protéger leurs programmes et installations et donc éviter une restructuration qui coûte toujours très cher à court terme. Ces tentatives d'augmentation du nombre des inscriptions, qui peuvent sembler bénéfiques à une université, sont désastreuses dès que leur pratique se généralise à l'ensemble du système. C'est une illustration des relations complexes qui lient les niveaux de subventions et le mécanisme d'octroi.

Les principes régissant l'élaboration de la formule doivent être cohérents avec la politique gouvernementale, dont le but peut être, entre autres, de distribuer équitablement les subventions aux universités, d'obliger les établissements à rendre compte de leur usage des fonds publics, de donner aux universités stabilité et adaptabilité, d'améliorer l'efficacité de la gestion financière des universités, de différencier les rôles respectifs des établissements.

Si l'on adoptait comme but la différenciation des rôles des divers établissements et que cela se fasse dans un climat de restrictions budgétaires modérées, il serait possible de conserver la formule d'octroi et de la compléter par des subventions supplémentaires discrétionnaires ou d'encouragement. Ce même objectif, dans des conditions de grandes restrictions budgétaires, obligerait le gouvernement à

faire appel systématiquement à des subventions discrétionnaires et à les octroyer en fonction de buts bien précis.

Si l'ensemble des subventions s'élevait aux niveaux recommandés par le comité et que l'accès à l'université demeure l'un des objectifs essentiels du gouvernement, la formule actuelle liée aux inscriptions pourrait se prêter assez bien à la réalisation de ces objectifs. Si, par contre, le total des subventions ne se montait pas aux niveaux recommandés et que l'accès à l'université ne soit plus l'un des buts primordiaux, on pourrait envisager de rendre le mécanisme de distribution des subventions complètement indépendant des inscriptions. Dans ce cas, il faudrait mettre en place d'autres mécanismes qui incitent les universités à réduire le corps enseignant et le personnel de soutien afin de pouvoir supprimer des programmes et à encourager la différenciation des rôles.

Questions spéciales

- Y a-t-il une meilleure façon d'octroyer les fonds à chaque université que la méthode actuelle?

  Peut-être, mais cela dépend des objectifs de politique générale visés et du niveau des subventions.

  La formule actuelle, qui est fonction des inscriptions, favorise l'accès à l'université, encourage les établissements à s'adapter à la demande variable des étudiants et, en même temps, fournit un moyen d'évaluer, dans une certaine mesure, la gestion par les universités des fonds publics qui leur sont attribués. Une diminution récente de l'importance accordée dans la formule aux variations des inscriptions donne une certaine stabilité à la part des subventions que reçoit chaque établissement. Le principal inconvénient de la formule actuelle est peut-être de continuer à inciter les établissements à la croissance dans une période où les subventions accordées par le gouvernement ne peuvent malheureusement pas soutenir cette croissance.

- La "rationalisation" peut-elle permettre de réaliser des économies?

  Oui, mais seulement jusqu'à un certain point.

  La suppression de programmes peu demandés et la mise en commun de ressources pour certains programmes peuvent déboucher sur des économies. Cependant, le principal avantage que l'on retire du regroupement de programmes, c'est une amélioration de la qualité de ces programmes.

Il est impossible d'effectuer de grosses économies par la seule rationalisation des programmes. Il n'y a de réelles économies que lorsqu'on réduit le corps enseignant et le personnel de soutien.

. Les restrictions incitent-elles les établissements à procéder à une différenciation de leurs rôles?

Non, pas nécessairement.

Plusieurs facteurs interviennent comme freins au changement. La première réaction des universités, confrontées à des contraintes budgétaires, est souvent d'essayer de protéger l'intégrité de leurs programmes. Les revenus d'exploitation étant fonction des inscriptions, elles ont tendance à chercher à augmenter le nombre d'inscriptions. Lorsque les coûts marginaux sont supérieurs aux revenus marginaux, les établissements cherchent à réaliser des diminutions généralisées de frais afin de conserver leurs programmes et donc la capacité en fonction de laquelle leurs revenus sont calculés. Se définir un nouveau rôle, c'est au contraire devoir "éliminer" certains programmes; cette mesure entraîne des frais supplémentaires à court terme sous forme d'indemnités de licenciement que doit verser l'université aux membres du corps enseignant et du personnel de soutien.

. Est-il possible de réaliser des économies d'échelle?

Oui, mais elles dépendent de la gamme de programmes que l'établissement est supposé offrir.

Pour chaque programme universitaire il y a certaines exigences minima en matière de personnel et d'installations au-dessous desquelles il est impossible de descendre. On doit les considérer comme les coûts fixes du programme, car ils sont indépendants du nombre d'inscriptions. Les coûts fixes minima d'un établissement sont donc la somme des coûts minima de chaque programme à laquelle viennent s'ajouter les frais généraux d'administration, d'entretien des bâtiments, etc.

On peut réaliser des économies d'échelle entre le point ou les revenus sont égaux aux coûts fixes des programmes et de l'établissement et celui où tout nouvel accroissement des inscriptions nécessite d'importantes augmentations des ressources existantes. Au-delà de ce deuxième point, les coûts par étudiant augmentent de nouveau et on perd le bénéfice des économies précédemment réalisées.

Remarques finales

On doit choisir le mécanisme d'octroi des subventions en fonction des objectifs de politique générale et du niveau prévu de subventions. Si les subventions sont accordées à peu de chose près aux niveaux recommandés par le comité et que l'on désire conserver comme l'un des objectifs fondamentaux l'accès à l'université, on pourra conserver la formule directement liée aux inscriptions, en procédant le cas échéant à certaines adaptations. Si les subventions n'atteignent pas le niveau recommandé, il faudra réviser les objectifs des universités et trouver de nouveaux mécanismes d'octroi, adaptés au niveau de subventions approuvé par le gouvernement.

IV. ADMINISTRATION

Le rapport préliminaire du comité traitait en détail de la question de l'administration des universités. On y indiquait que les relations entre le gouvernement provincial et les universités étaient étroitement liées à la question des niveaux de subventions et que plus les restrictions budgétaires étaient importantes, plus une intervention centrale devenait probable.

Beaucoup de mémoires se sont élevés contre cette idée. C'est ainsi que le Conseil des universités de l'Ontario a écrit:

> Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un aboutissement inéluctable, sauf éventuellement si l'on était confronté à une situation extrême. Il ne fait aucun doute que plus les perspectives s'assombrissent plus les décisions sont difficiles à prendre. Mais rien ne prouve pour autant qu'il faille prendre ces décisions dans le cadre d'un système centralisé. Au cours des dernières années, les universités se sont adaptées, quoique avec difficulté, à des niveaux de subventions très insuffisants sans qu'il ait été nécessaire de mettre en place une structure de direction centrale. Il ne nous semble pas pour autant qu'il en soit résulté un système de qualité inférieure à celle que nous aurions obtenue si la planification du système avait été confiée à un organisme directeur central.

La plupart des universités se sont prononcées en faveur d'un système universitaire décentralisé, autonome et suffisamment souple pour pouvoir s'adapter.

Cependant, certains établissements ont signalé qu'il était nécessaire d'envisager une certaine planification du système. C'est ainsi que selon l'Université de Toronto: "L'existence d'un plan définissant clairement les priorités et les objectifs permettrait de parvenir à un système universitaire cohérent et coordonné sans qu'il soit nécessaire d'instaurer un système hiérarchique et pesant de contrôle central." Le Ryerson Polytechnical Institute quant à lui s'est montré en faveur de l'établissement de structures qui permettraient de rationaliser le système en profondeur, explicitement pour les programmes polytechniques et implicitement pour les programmes orientés vers des carrières.

En somme, donc, les universités désirent visiblement conserver leur autonomie, tout en admettant qu'une certaine planification du système est nécessaire.

En supposant que les subventions soient égales au niveau proposé dans le modèle 1(a), il serait possible de laisser au gouvernement, aux établissements et aux corps intermédiaires, le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA) et le Conseil des universités de l'Ontario (COU), leurs rôles actuels en n'y apportant que de légères modifications pour faire face aux problèmes courants et tirer parti des nouvelles possibilités.

Rôle du gouvernement

Le rôle du gouvernement est de prendre toutes les décisions fondamentales en ce qui concerne l'intérêt public, après avoir reçu l'avis des universités et de l'OCUA sur les conséquences qu'auraient ces décisions sur le fonctionnement du système universitaire. Voici plus précisément en quoi consistent les responsabilités du gouvernement:

- fixer des objectifs généraux aux universités qui reçoivent des subventions publiques;
- établir les montants des subventions publiques qui seront versés aux universités pour leurs dépenses d'exploitation et d'investissement, ainsi que les méthodes de vérification et de présentation financières permettant de rendre compte, conformément aux normes gouvernementales, de l'utilisation des fonds publics qui leur ont été confiés;
- déterminer le nombre et la nature des établissements qui doivent être financés;
- déterminer le nombre total d'étudiants que doit absorber le système universitaire;
- établir des directives générales en matière de frais de scolarité et, en corollaire, de niveau d'aide publique aux étudiants;
- établir les priorités et politiques gouvernementales sur le plan de la formation de la main-d'oeuvre et de la recherche.

Le rôle des établissements

Les établissements ont un certain nombre de responsabilités qu'ils doivent assumer pour que l'Ontario continue à bénéficier d'un "système" - dans l'ensemble décentralisé - d'établissements autonomes sur le plan de l'enseignement.

- Ils doivent se charger de leur propre planification dans le cadre des objectifs définis par le gouvernement et de leur rôle traditionnel et s'efforcer de différencier leurs rôles en se fondant sur leurs points forts respectifs.

- Ils doivent continuer à prendre toutes les décisions fondamentales sur le plan de l'enseignement - qui enseigne, ce que l'on enseigne et à qui l'on enseigne.

- Ils doivent veiller à la qualité et à l'intégrité des programmes d'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité.

En période de restrictions budgétaires, un certain nombre de rôles bien particuliers échoient aux organismes directeurs (conseils d'administration) et à la haute administration des universités.

- Ils doivent s'efforcer plus que jamais de réorienter leurs établissements en fonction des besoins changeants de la société, de préciser le rôle des établissements et d'établir pour ceux-ci des rôles distincts en fonction de leurs points forts respectifs.

- Ils doivent empêcher l'accumulation de déficits incontrôlables en arrêtant de croire que "les choses finiront bien par s'arranger". De son côté, le gouvernement ne doit plus "sortir de l'ornière" les universités qui ne feront rien pour empêcher ce genre de déficit. Il faut encourager les établissements à "vivre" selon leurs moyens.

- Les organismes directeurs doivent doter leurs établissements respectifs de politiques et de directives claires en matière d'administration et de gestion.

- Les organismes directeurs doivent veiller à ce que la mission et l'efficacité de leurs établissements soient systématiquement passées en revue.

Le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario

Le comité réaffirme son attachement au principe selon lequel la planification des universités devrait être décentralisée au maximum. Partant de ce principe, on peut définir le rôle essentiel du conseil comme suit: aider le gouvernement, par

ses conseils, à établir des objectifs globaux pour le système universitaire, recommander des politiques générales qui permettront aux universités d'atteindre ces objectifs et contrôler de quelle façon les universités s'acquittent de cette tâche.

Le comité recommande que l'on apporte des modifications ou que l'on accorde une plus grande importance aux aspects suivants du rôle de l'OCUA:

- Dans le domaine de l'approbation des programmes, l'OCUA devrait formuler ses conseils avec l'assistance d'un organisme consultatif universitaire et du COU.

- L'OCUA devrait continuer à promouvoir la notion de différenciation des rôles des établissements. Ces derniers devraient se spécialiser en fonction de leurs points forts.

- A la suite de la création du Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI) et de la Société d'innovation pour le développement de l'emploi (SIDE), les orientations prévues pour les universités par le gouvernement provincial proviendront de sources de plus en plus diverses. Actuellement, cette orientation est définie par le ministère des Collèges et Universités (MCU), qui prend conseil de l'OCUA et, dans une moindre mesure, par d'autres ministères tels que le ministère de la Santé.

  Conformément au projet de loi concernant la constitution en société de la SIDE, ce nouvel organisme, qui relèvera du Trésorier, aura un important rôle à jouer à la fois sur le plan de la recherche universitaire et sur celui de la formation de la main-d'oeuvre dans les secteurs dominés par une technologie de pointe. Toute initiative indépendante de la SIDE risque de déformer la mission des universités.

  L'OCUA devrait être tenu au courant des initiatives proposées par le CLDI ou la SIDE qui touchent les universités de façon que ces initiatives demeurent compatibles avec les responsabilités du ministère des Collèges et Universités et avec les conseils de l'OCUA.

Le rôle du Conseil des universités de l'Ontario

Essentiellement, le conseil devrait rester une association volontaire représentant les universités qui reçoivent des subventions publiques et administrant en même temps un certain

nombre de services coopératifs importants, tels que l'Ontario Universities' Application Centre. Il devrait conserver son double rôle actuel, qui consiste à faciliter l'échange d'informations et à aider à formuler les politiques relatives aux universités.

Le comité recommande que l'on apporte des modifications ou que l'on donne une plus grande importance aux aspects suivants du rôle du COU:

- Le COU devrait continuer à aider l'OCUA à conseiller le ministre en matière d'approbation des programmes.

- Le COU devrait fixer comme principal objectif de la planification des études de deuxième et troisième cycle, le contrôle de la qualité, qui pourrait être atteint en augmentant la rigueur du système d'évaluation et en imposant des révisions périodiques de tous les programmes. A ce propos, le comité souscrit à l'orientation générale pour laquelle a opté, dans son rapport final, le comité spécial du COU chargé de revoir la planification des études de deuxième et troisième cycle. Il est à noter que ce rapport a été adopté par le COU.

- La collaboration entre universités est en train d'augmenter. Le COU devrait s'efforcer d'accentuer ce mouvement, en prenant des mesures, entre autres, pour faciliter les mutations d'enseignants et de personnel de soutien, pour rendre les pensions transférables et pour ouvrir les installations de recherche de chaque université au corps enseignant des autres universités.

Toutefois, si le niveau de financement ne s'améliore pas, il faudra multiplier les mesures interventionnistes, ce qui entraînera des écarts importants par rapport aux mesures recommandées ci-dessus. Ces mesures interventionnistes sont étudiées au chapitre VI.

Questions spéciales

- Les universités sont-elles des organismes gouvernementaux?

  Non.

  Les universités de l'Ontario, qui ont leur propre statut juridique et sont dotées d'un conseil d'administration, sont des établissements juridiquement autonomes. A ce

titre, elles constituent une catégorie à part dans les établissements d'enseignement postsecondaire de la province subventionnés par des fonds publics. Cette particularité s'explique par les impératifs de la liberté d'enseignement.

- Comment le "système" fonctionne-t-il aujourd'hui?

Le gouvernement, sur les conseils de l'OCUA, conseil composé de citoyens désignés par le gouvernement, détermine les objectifs globaux des universités, les niveaux de financement, les mécanismes de distribution des subventions, les directives en matière de frais de scolarité et l'aide aux étudiants. Chaque université, dotée de sa propre structure de direction, peut s'administrer librement dans ce cadre général.

- Le comité propose-t-il des changements radicaux dans les structures administratives des universités?

Non.

Si les niveaux de financement suivent les recommandations du comité, ces structures continueront à fonctionner comme par le passé.

- L'autonomie des universités est-elle importante?

Oui.

Il est difficile d'assurer la liberté d'enseignement sans accorder une grande autonomie aux universités. Pour remplir leur mandat, les universités doivent pouvoir décider librement qui enseignera, ce qui sera enseigné et à qui les cours seront donnés. Elles devraient également pouvoir décider de la répartition interne des ressources.

- Y a-t-il des limites à l'autonomie de l'université?

Oui.

Comme les universités reçoivent la plus grande partie de leurs ressources financières directement du trésor public, elles doivent rendre compte de la façon dont elles dépensent ces fonds. Leur autonomie est également limitée dans la mesure où il est déraisonnable de penser qu'un établissement appartenant à un système multi-universitaire puisse faire financer par les contribuables n'importe quel programme de son choix.

. <u>Quel est le rôle du gouvernement</u>?

Dans un système qui reçoit des subventions publiques, le gouvernement a la responsabilité d'établir les objectifs généraux du système, le niveau des fonds publics qui lui seront versés, le nombre total d'étudiants admissibles auxquels les universités devront ouvrir leurs portes, les directives en matière de frais de scolarité et d'aide publique aux étudiants et les priorités et politiques concernant la formation de la main-d'oeuvre et la recherche. Sur chacun de ces points, les universités et l'<u>OCUA</u> devraient être consultés avant que des mesures ne soient prises.

. <u>Quel est le rôle des conseils d'administration</u>?

Si la forme exacte de ces conseils varie d'un établissement à l'autre, ils n'en ont pas moins en commun la responsabilité de l'exploitation de leurs établissements respectifs. Ils sont les détenteurs légaux de tous les avoirs; ils sont responsables des fonds qu'on leur remet et de leur utilisation; ils nomment tous les membres du corps enseignant et du personnel de soutien et se chargent des licenciements; ils sont également tenus de veiller à l'exécution convenable de toutes les tâches et responsabilités de l'université.

<u>Remarques finales</u>

Si les subventions accordées aux universités correspondent au niveau recommandé par le comité, il sera possible de conserver les structures actuelles. La province pourra conserver sa politique de maintien d'un système - pour l'essentiel décentralisé - d'établissements autonomes. Les établissements, leurs administrations et leurs conseils d'administration doivent, cependant, s'efforcer de parvenir à une différenciation plus nette des rôles des diverses universités. En même temps, l'<u>OCUA</u> devrait essayer de jouer un rôle plus marqué en matière d'approbation des programmes et continuer à promouvoir la différenciation des rôles des divers établissements. Tout en restant une association volontaire, le <u>COU</u> devrait aider l'<u>OCUA</u> à formuler ses conseils en matière d'enseignement, jouer un rôle dynamique dans l'évaluation des programmes de deuxième et troisième cycle et s'occuper beaucoup plus activement qu'actuellement de la création de programmes communs.

Si les niveaux de subventions tombent bien au-dessous de ce qu'a recommandé le comité, il n'y a pas grand-chose qui puisse être fait pour conserver les structures actuelles: ce point particulier est abordé au chapitre VI.

V. AUTRES QUESTIONS

Les universités se doivent de faire connaître au public leur raison d'être fondamentale ainsi que leur mission. Elles doivent faire tout leur possible pour gagner la confiance du public et du gouvernement. Pour que l'Ontario puisse conserver un système fort et décentralisé d'universités pour l'essentiel autonomes, ces dernières doivent prendre leurs responsabilités, qui consistent à s'adapter à l'évolution de la demande. Le public s'attend à ce que les universités aient une gestion efficace et rendent compte convenablement de leur utilisation des fonds publics.

Le comité admet que, malgré les difficultés qui ont assailli toutes les universités dans cette période de restrictions budgétaires, beaucoup ont prouvé qu'elles pouvaient s'administrer très efficacement. Voici les points sur lesquels toutes les universités devraient continuer à être très vigilantes:

Personnel

- Les proportions étudiants-enseignants du milieu des années 1970 semblent avoir été à peu près comparables à celles des universités publiques des Etats-Unis d'après le rapport final de 1980 du Carnegie Council on Policy Studies in Higher Education. Elles sont nettement supérieures aux proportions étudiants-enseignants du Royaume-Uni. La "productivité" du corps enseignant de l'Ontario est donc dans les normes internationales acceptables.

- Il faut se pencher sur la question de la titularisation et de ses conséquences. La titularisation accordée aux enseignants est perçue par certains comme un handicap dans les circonstances présentes, car elle protège outre mesure les enseignants dont le rendement est insuffisant et ceux qui sont en surnombre par rapport aux besoins. Ce point de vue mérite d'être examiné de plus près.

  La titularisation visait à l'origine à protéger la liberté d'enseignement en assurant un poste permanent aux enseignants qui l'ont mérité sans qu'ils aient à craindre d'être renvoyés à cause de leurs opinions. Ce système nécessite bien entendu que l'on s'assure au préalable de la compétence de l'enseignant en le soumettant à une évaluation rigoureuse. Les membres du corps enseignant qui ont obtenu leur titularisation peuvent cependant être révoqués avec motif à l'appui.

Les universités devraient faire en sorte que tous les membres de leur corps enseignant et de leur personnel de soutien fassent l'objet d'évaluations régulières, y compris ceux qui ont obtenu leur titularisation. Elles devraient également s'assurer que les politiques de personnel, qui insistent à juste titre sur la sécurité de l'emploi et sur le versement de justes indemnités en cas de licenciement, ne vont pas à l'encontre de l'esprit dans lequel a été créée la titularisation. La titularisation universitaire n'a certainement pas pour but de garantir, contre vents et marées, des emplois jusqu'à l'âge de la retraite à ceux qui l'ont obtenue.

Devant la perspective de restrictions budgétaires prolongées, les conseils d'administration des universités doivent faire face à la réalité: toute restructuration se traduira nécessairement par des réductions du corps enseignant et du personnel de soutien, et ces coupures toucheront également des titulaires. Ces compressions de personnel, qui seront indispensables pour assurer la viabilité à long terme des établissements, entraîneront des coûts supplémentaires à court terme. Les conseils d'administration doivent prendre les dispositions voulues pour établir des politiques équitables d'indemnisation et de réduction du personnel et pour être en mesure le moment venu de débourser les montants requis.

. Les universités doivent trouver le moyen de faciliter les mutations et les réaffectations de personnel excédentaire - enseignants ou personnel de soutien - dans d'autres établissements. En raison des nombreuses années qu'ils consacrent à préparer leur carrière universitaire, les professeurs d'université qui perdent leur poste à la suite d'une restructuration sont en droit d'exiger qu'on les aide au maximum à trouver un nouveau poste. Les avantages que l'on peut attendre de ces mesures de réaffectation sont cependant limités, car les excédents de personnel touchent souvent les mêmes disciplines dans toutes les universités.

. Les congés sabbatiques de recherche sont l'occasion pour les scientifiques et les universitaires en général de se consacrer entièrement à leur domaine pendant une période de temps prolongée. Les chercheurs des universités de l'Ontario doivent se tenir au courant des progrès accomplis à travers le monde dans leur secteur et avoir la possibilité de concentrer leurs efforts de façon à pouvoir y contribuer. Les congés sabbatiques ne sont donc pas des avantages sociaux; ce sont des conditions particulières de travail qui devraient être accordées, non de façon

automatique, mais en fonction d'une évaluation stricte des avantages sur le plan de l'accumulation des connaissances, de la recherche et de l'enseignement. Ces précisions apportées, ajoutons que les membres du corps enseignant devraient pouvoir, régulièrement et périodiquement, faire une demande de congé sabbatique. Les universités devraient s'assurer que les congés de recherche ne soient accordés, conformément à des règles établies, qu'aux chercheurs ayant les aptitudes voulues pour entreprendre un travail d'envergure et qu'ils fassent l'objet de contrôles stricts et réguliers.

Relations avec l'extérieur

- Tous les membres de la communauté universitaire ainsi que le ministère des Collèges et Universités doivent s'efforcer de mieux expliquer au public en quoi consistent le rôle essentiel et la mission des universités. Il est important que le public prenne conscience de la contribution et de l'importance des universités. Compte tenu de l'augmentation du niveau d'instruction de la population et de la satisfaction des besoins de l'industrie en personnel et en recherche qu'assurent les universités, il y a tout lieu de croire qu'ils auront affaire à un auditoire compréhensif.

- Les établissements, par le biais du Conseil des universités de l'Ontario (COU), devraient souligner les contributions qu'ont faites les universités de l'Ontario à la science, à la culture et à la technologie et les avantages à long terme de la recherche. C'est un moyen important de faire comprendre le rôle des universités au public.

- Les universités devraient continuer à resserrer leurs liens avec l'industrie et le gouvernement, en particulier lorsqu'il s'agit de recherche directement liée à la mission d'enseignement des universités. Cependant, elles devraient veiller à ne pas sacrifier la recherche fondamentale, qui, plus obscure, ne porte ses fruits qu'à long terme. Les exigences de l'industrie sont nécessairement à court terme, mais l'industrie, elle aussi, dépend en fin de compte des résultats de la recherche à long terme.

- Les établissements ont considérablement intensifié leurs activités de collecte de fonds, mais ils n'obtiendront ni rapidement ni facilement d'importants résultats dans ce domaine. Toute amélioration, même modeste, du rapport entre le financement privé et le financement public de ces

établissements prouve qu'on leur fait de plus en plus confiance: les universités doivent donc essayer de trouver des moyens de diminuer leur dépendance vis-à-vis des subventions gouvernementales. Le gouvernement devrait également envisager de fournir de nouveaux avantages fiscaux aux donateurs de façon à encourager le financement privé des universités.

Questions spéciales

- Y a-t-il trop d'enseignants dans les universités de l'Ontario?

Non.

Les proportions étudiants-enseignants de l'Ontario ne sont pas inférieures, selon les données dont on dispose, à celles des Etats-Unis et sont nettement supérieures à celles du Royaume-Uni. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles que l'on trouve dans les autres provinces ou à l'étranger.

- Sont-ils trop payés?

Non.

Leurs salaires sont à présent nettement inférieurs à ceux que reçoivent les membres de professions connexes au Canada. Entre 1972-1973 et 1979-1980, les salaires du corps enseignant universitaire de l'Ontario ont augmenté de 72,2 pour cent; ceux des ingénieurs et des chercheurs, de 93,2 et de 84,2 pour cent respectivement.

- Les congés sabbatiques sont-ils nécessaires ou s'agit-il simplement de vacances?

Les congés sabbatiques fournissent l'occasion aux membres du corps enseignant de se perfectionner professionnellement et d'effectuer des recherches intensives dans leur domaine. A une époque où la recherche est l'une des priorités de notre société, il faudrait plutôt davantage de congés de ce type. Cependant, tous les établissements devraient assurer un contrôle des plus stricts sur les congés sabbatiques.

- La titularisation protège-t-elle les membres du corps enseignant incompétents et non productifs?

La rigueur du processus d'octroi de la titularisation garantit que les enseignants à qui on l'accorde sont

compétents et productifs. En outre, certains établissements procèdent régulièrement à l'évaluation du travail de tous les membres du corps enseignant, y compris de ceux qui ont obtenu leur titularisation. Il existe dans tous les établissements des dispositions qui permettent de révoquer pour motif des titulaires.

- La titularisation limite-t-elle la souplesse interne d'un établissement?

N'importe quel employeur perd une partie de sa marge de manoeuvre à partir du moment où le nombre de ses employés ayant de l'ancienneté commence à augmenter, et ce indépendamment de la question de la titularisation.

- Les membres du corps enseignant universitaire se procurent-ils des revenus supplémentaires en acceptant des emplois à l'extérieur de l'université?

Oui, mais leur nombre est limité.

Les services que rendent les membres du corps enseignant à la collectivité découlent de leurs activités universitaires et professionnelles et souvent augmentent leur efficacité au sein de l'université. Les universités doivent s'assurer que ces activités ne s'exercent pas au détriment des responsabilités universitaires des enseignants. Dans la mesure où ce point est respecté, il faut plutôt encourager et applaudir les services que rendent les enseignants à la collectivité. Il faut cependant contrôler strictement ces activités supplémentaires de façon à s'assurer que les enseignants s'acquittent bien de leurs responsabilités et qu'aucune autre source de services ou de consultation n'est victime à cause d'eux de concurrence déloyale.

- Les universités peuvent-elles vendre beaucoup plus qu'à l'heure actuelle le fruit de leurs recherches à l'industrie ou au gouvernement et diminuer de la sorte les pressions financières dont elles souffrent?

Oui.

Cependant les besoins de l'industrie sont surtout à court terme. Il faut donc s'assurer que les universités ne négligent pas leurs propres besoins de recherche à long terme même dans les secteurs les moins prestigieux.

- Les universités utilisent-elles en commun des installations de recherche?

Oui.

Huit universités, par exemple, se partagent actuellement des installations à Guelph dans le domaine de la recherche sur la résonance magnétique nucléaire. Ces recherches effectuées en collaboration entraînent des frais de déplacement et de communication et exigent une certaine souplesse dans l'affectation des tâches, en particulier pour l'enseignement. En dépit de ces quelques inconvénients, les universités devraient étudier systématiquement toutes les occasions de partager des installations.

. <u>Est-il réellement important que le grand public comprenne quel est le rôle exact des universités?</u>

Oui.

Les universités ne rempliront correctement leurs fonctions et ne s'épanouiront que dans la mesure où le public comprendra leur rôle et les soutiendra.

VI. L'AUTRE SOLUTION: UN SYSTEME RESTRUCTURE

Dans les chapitres précédents, le comité a examiné les questions qu'on lui avait demandé d'étudier dans son mandat ainsi que quelques autres nées des débats autour du rapport préliminaire. Le comité reste convaincu que la réalisation des objectifs donnés aux universités contribuera à la croissance économique et sociale de l'Ontario. Le comité est également convaincu que ces objectifs ne pourront pas être atteints dans le système universitaire actuel à moins que les subventions reçues durant la décennie ne soient de l'ordre de celles qui ont été proposées dans le modèle 1(a), présenté au chapitre II.

Même si le niveau des subventions permettait d'atteindre les objectifs, il n'en faudrait pas moins procéder à certains changements dans le système actuel; ainsi, il faudrait absolument définir avec clarté le rôle de chaque établissement. Il faudrait, par ailleurs, réviser de nouveau le mécanisme de distribution des subventions ainsi que les rôles exacts du Conseil des universités de l'Ontario (COU) et du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA). Ces changements, indiqués dans les chapitres III et IV, seraient apportés dans le cadre d'une évolution du système avec l'aide des mécanismes de consultation existants.

Le comité recommande vivement que les objectifs du système soient ceux qu'il met de l'avant dans le chapitre I et qui nécessitent des subventions de l'ordre de celles qui ont été proposées dans le modèle 1(a). Malgré cette recommandation sur laquelle insiste le comité, ce dernier faillirait à son devoir s'il n'examinait pas de près les programmes financiers publiés par le gouvernement pour les quelques prochaines années. En fonction des informations actuellement disponibles, en particulier celles qui se trouvent dans le budget provincial de mai 1981, il apparaît que les subventions ne suffiront pas à maintenir la qualité actuelle des programmes à moins que le gouvernement n'accorde une priorité renouvelée aux universités durant les années 1980.

Si ce changement de priorité ne se produit pas, il faudra immédiatement s'interroger sur les mesures à prendre.

La province et les universités pourraient encore essayer de "s'en tirer tant bien que mal" durant cette décennie, un peu comme elles l'ont fait au cours des quatre ou cinq dernières années. C'est à prime abord la façon la plus facile de procéder, mais c'est également le plus sûr moyen de sonner le glas des universités de qualité en Ontario. Cette méthode

ferait peu de vagues, mais le système universitaire de première classe sombrerait dans la médiocrité. On pourrait maintenir l'accès à l'université, mais la qualité des programmes baisserait proportionnellement à la diminution du nombre des membres du corps enseignant et du personnel de soutien. Le comité tient à rappeler qu'il a été établi par le Premier ministre et par le ministre des Collèges et universités en réponse à un mémoire remis par les présidents des universités, qui déploraient d'avoir à l'avenir à "se débrouiller tant bien que mal".

C'est dans cette perspective que le comité s'est efforcé de répondre à la question suivante: "Quelle sorte de système universitaire l'Ontario peut-il espérer financer si les niveaux actuels de subventions continuent durant la décennie?"

Il n'y a qu'une réponse à cette question. Le niveau de contraction des effectifs du corps enseignant et du personnel de soutien qu'entraînerait cette situation, comme on l'a indiqué au chapitre II du rapport préliminaire, nécessiterait une restructuration majeure du système actuel afin de continuer à offrir ce qu'il y a de mieux, compte tenu des subventions disponibles.

Pour mettre en oeuvre cette restructuration générale, il serait nécessaire de voter des lois et éventuellement d'appliquer une ou plusieurs des mesures suivantes:

- diminution du nombre des universités;
- modification de la vocation de quelques-unes ou de l'ensemble des universités et limitation de leur champ d'activité;
- regroupement d'universités en deux ou plusieurs catégories ayant différentes missions.

Dans ce contexte, le comité propose le système restructuré suivant:

L'Ontario aurait une grande université capable d'offrir une très vaste gamme de programmes de grande qualité aux premier, deuxième et troisième cycles. La province n'aurait pas plus de quatre universités multidisciplinaires offrant un éventail plus restreint de programmes de grande qualité à tous les niveaux. Enfin, il y aurait quatre ou cinq établissements à vocation particulière, dont quelques-uns conçus spécialement pour desservir le Nord de l'Ontario.

Pour ce qui est des autres établissements, certains devraient être fermés, et les autres, dans la mesure où

l'objectif d'accès à l'université doit être atteint sans dépasser les limites budgétaires, seraient restructurés. Ces établissements offriraient un enseignement de premier cycle de grande qualité en arts et en sciences et éventuellement les premières années de programmes très demandés, ceux de génie et de gestion par exemple.

Bien entendu, certains programmes de cette dernière catégorie d'établissements devraient être conservés même si le rôle des universités qui les dispensaient actuellement devait changer. Ces programmes seraient alors transférés dans d'autres universités. De même, certains programmes de la grande université, des universités multidisciplinaires ou des universités à vocation particulière devraient être éliminés ou transférés.

Le comité se rend parfaitement compte que, dans n'importe quel système restructuré, y compris celui qu'il vient de décrire, beaucoup d'excellentes choses disparaissent. Il y aurait, en particulier, régression sur le plan de l'accès à l'université et de la capacité de recherche. Mais le système universitaire serait encore plus affecté s'il ne faisait rien pour s'adapter à l'insuffisance des ressources.

Il reviendrait moins cher à la longue de faire fonctionner le système que l'on vient de décrire que de fournir au système actuel les moyens de maintenir son champ d'activité, mais la mise en place de cette solution entraînerait des coûts importants à court terme. C'est ainsi que les universités devraient verser des indemnités aux membres du corps enseignant et du personnel de soutien licenciés. Par ailleurs, le changement de vocation et la diminution de taille des établissements pourraient créer des perturbations dans certaines collectivités.

La restructuration proposée nécessiterait une intervention directe de la part du gouvernement. Il faudrait modifier la plupart des statuts qui régissent les établissements actuels de façon à limiter la gamme et le niveau des programmes offerts. Par contre, une fois le système universitaire restructuré, il ne serait pas nécessaire que le gouvernement intervienne plus que ce n'est le cas actuellement. Par ailleurs, il serait inutile de créer une Université de l'Ontario, projet que le comité a rejeté, raisons à l'appui, dans son rapport préliminaire. Le nouveau système devrait être composé d'établissements essentiellement autonomes et fonctionnant dans des limites clairement définies.

Selon le comité, il est impossible que le système décrit ci-dessus puisse répondre à tous les objectifs qui ont été définis dans le rapport préliminaire. Dans le cadre de

subventions limitées, cependant, le comité souscrit à cette approche car c'est la seule solution pour continuer à avoir quelques universités solides en Ontario. Elles conserveraient leur vigueur aux dépens d'autres établissements, mais le comité n'a aucun doute sur les priorités qu'il faudrait établir si, au cours de la décennie, les subventions continuaient à être inférieures de un à deux pour cent au taux d'inflation.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans les chapitres précédents, le comité a souligné la relation entre les objectifs des universités et les subventions qu'on leur accordait pour les atteindre. En proposant les conclusions et recommandations suivantes, le comité désire insister sur cette relation. En définissant clairement les objectifs à atteindre, le gouvernement devra tout aussi clairement s'engager à fournir les subventions nécessaires.

Si le gouvernement décidait de ne pas donner suite aux recommandations ci-dessous en matière d'objectifs et de ressources, il lui faudrait se charger immédiatement de réorganiser le système conformément aux recommandations du chapitre VI et de la section 6.0 ci-dessous.

1.0 Objectifs

1.1 Le comité recommande au gouvernement de déclarer que les objectifs établis pour les universités par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario en 1978 seront encore considérés comme valables pour les années 1980 (p. 5).

Pour que puissent être relevés les défis présentés dans le rapport préliminaire au sujet de la réalisation des objectifs, il faudra adopter une partie ou l'ensemble des mesures suivantes:

Accès à l'université, main-d'oeuvre et études de deuxième et troisième cycle

1.2 Améliorer l'accès aux universités de l'Ontario pour répondre aux besoins des groupes de notre société qui ne sont pas encore servis par celles-ci de façon convenable (p. 11).

1.3 Offrir de plus en plus de programmes universitaires à temps partiel, y compris des programmes destinés à former les professionnels (p. 12).

1.4 Organiser de plus en plus de programmes d'éducation permanente à l'intention des professionnels en collaboration avec les organismes professionnels (p. 12).

1.5 Offrir plus de programmes de formation de professionnels en français et, lorsque le nombre d'étudiants ne permet pas la création d'un programme, prendre des mesures pour permettre aux Franco-Ontariens de poursuivre ces études dans d'autres universités francophones du Canada (p. 12).

1.6 Mettre en oeuvre, en raison des faibles taux de participation dans le Nord de l'Ontario, une politique d'inscription gratuite aux universités du Nord de l'Ontario pour les étudiants dont le lieu de résidence habituel se trouve dans cette région (p. 12).

1.7 Envisager d'accorder des bourses de deuxième et troisième cycle importantes, afin de combattre la pénurie d'étudiants dans certains domaines. C'est ainsi qu'actuellement on manque dangereusement d'étudiants de troisième cycle en informatique, en gestion et dans certaines branches du génie et des sciences (p. 13).

1.8 N'envisager d'augmenter considérablement la capacité des universités que si la demande en main-d'oeuvre est très nette et semble devoir durer. En effet, l'intervention gouvernementale visant à augmenter le nombre d'étudiants dans certaines disciplines comporte de nombreux risques (p. 14).

1.9 Surveiller l'augmentation des inscriptions d'étudiants étrangers dans les universités de l'Ontario. Les universités et le gouvernement devraient par ailleurs s'assurer que les étudiants étrangers ne prennent pas la place d'étudiants canadiens et immigrants reçus ayant les titres et compétences voulus dans le système universitaire ontarien (p. 6).

Recherche

1.10 Etant donné l'importance qu'il faudra accorder à l'accroissement des activités de recherche et de développement dans les années 1980, importance reconnue par le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral, fournir aux universités les ressources suffisantes pour y assurer le maintien d'une base solide en recherche fondamentale autant qu'en recherche appliquée (p. 16).

1.11 Fournir aux universités des fonds suffisants pour qu'elles puissent remplacer l'équipement nécessaire à la recherche (p. 16).

1.12 Inciter les universités à resserrer leurs liens avec l'industrie et le gouvernement, en particulier dans les cas où il s'agit de recherche intéressant directement la mission d'enseignement des universités (p. 16).

1.13 Garantir que les programmes du Conseil de leadership et de développement industriels (CLDI) et de la Société d'innovation pour le développement de l'emploi (SIDE) serviront à financer la recherche fondamentale tout autant que la recherche appliquée (p. 16).

1.14 Inciter les établissements à une collaboration interuniversitaire dans tous les domaines de la recherche, en particulier dans ceux qui nécessitent un équipement coûteux (p. 16).

2.0 Niveaux de financement

2.1 Pour satisfaire pleinement aux objectifs définis dans le chapitre I, le comité recommande des augmentations de subvention durant les années 1980 qui permettent aux universités de faire face à l'inflation, de financer les progressions individuelles des membres du corps enseignant et du personnel de soutien et de remplacer, grâce à des fonds supplémentaires annuels de 25 millions de dollars, l'équipement et le mobilier (pp. 21, 25).

2.2 Le comité recommande que les universités reçoivent des subventions d'investissement suffisantes pour leur permettre de réparer, remplacer et rénover leurs installations (p. 23).

2.3 Le comité recommande que les fonds supplémentaires distribués par le biais des programmes du CLDI et de la SIDE soient étroitement liés aux objectifs fondamentaux des universités et que leur gestion soit subordonnée aux politiques de financement du ministère des Collèges et Universités (pp. 22, 25).

3.0 Octroi des subventions

3.1 Les mécanismes de distribution des subventions devraient être établis en fonction des objectifs globaux et du niveau de financement choisi (p. 27).

3.2 Si les subventions sont de l'ordre de grandeur recommandé par le comité, il serait possible de conserver la formule actuelle reposant sur les inscriptions, en y effectuant, le cas échéant, quelques adaptations. Ces modifications éventuelles devraient être conçues de façon à augmenter la capacité d'adaptation des établissements pour leur permettre de mieux répondre à des changements de priorités (p. 27).

3.3 Si le niveau des subventions se maintient au-dessous du niveau recommandé par le comité, il faudra faire appel à des politiques interventionnistes et à de nouvelles formes de subventions non formulaires - p. ex.: subventions pour encourager les établissements à éliminer des programmes et à réduire les effectifs du corps enseignant et du personnel de soutien. Si les subventions étaient nettement au-dessous du niveau recommandé par le comité, il faudrait alors prendre des mesures encore plus draconiennes, comme celles qui sont présentées au chapitre VI et à la section 6.0 ci-dessous (p. 29).

4.0 Administration

Si les subventions sont au niveau recommandé par le comité dans la section 2.1 ci-dessus, on pourrait conserver au gouvernement, aux établissements et aux corps intermédiaires, le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario (OCUA) et le Conseil des universités de l'Ontario (COU) leurs rôles actuels en y apportant de légères modifications (p. 30).

Si les années 1980 continuent à être marquées par de sévères restrictions budgétaires, les pressions exercées sur le système ne feront qu'augmenter. Cette évolution entraînera de nouvelles responsabilités et de nouveaux rôles pour les organismes directeurs (conseils d'administration), pour la haute administration des universités, pour l'OCUA et pour le COU.

4.1 Le rôle du gouvernement est de prendre toutes les décisions fondamentales concernant l'intérêt public, après s'être informé auprès des universités et de l'OCUA des conséquences qu'auraient ces décisions sur le fonctionnement du système universitaire. Voici plus précisément en quoi consistent les responsabilités du gouvernement:

- fixer des objectifs généraux aux universités qui reçoivent des subventions publiques;
- établir les montants des subventions publiques qui seront versés aux universités pour leurs dépenses d'exploitation et d'investissement, ainsi que les méthodes de vérification et de présentation financières permettant de rendre compte, conformément aux normes gouvernementales, de l'utilisation des fonds publics qui leur ont été confiés;
- déterminer le nombre et la nature des établissements qui doivent être financés;

- déterminer le nombre total d'étudiants que doit absorber le système universitaire;

- établir des directives générales en matière de frais de scolarité et, en corollaire, de niveau d'aide publique aux étudiants;

- établir les priorités et politiques gouvernementales sur le plan de la main-d'oeuvre et de la recherche (p. 31).

4.2 Le comité recommande que l'on apporte des modifications ou que l'on accorde une plus grande importance aux aspects suivants des responsabilités des organismes directeurs (conseils d'administration) et de la haute administration des universités:

- Ils doivent s'efforcer d'établir activement pour les établissements des rôles distincts en se fondant sur leurs points forts respectifs (p. 32).

- Ils doivent empêcher l'accumulation de déficits incontrôlables en arrêtant de croire que "les choses finiront bien par s'arranger". De son côté, le gouvernement ne doit plus "sortir de l'ornière" les universités qui ne feront rien pour empêcher ce genre de déficit (p. 32).

- Les organismes directeurs doivent doter leurs établissements respectifs de politiques et de directives claires en matière d'administration et de gestion (p. 32).

- Les organismes directeurs doivent veiller à ce que la mission et l'efficacité de leurs établissements soient systématiquement passées en revue (p. 32).

4.3 Le comité recommande que l'on apporte des modifications ou que l'on accorde une plus grande importance aux aspects suivants du rôle de l'OCUA:

- Dans le domaine de l'approbation des programmes, l'OCUA devrait formuler ses conseils avec l'assistance d'un organisme consultatif universitaire et du COU (p. 32).

- L'OCUA devrait continuer à promouvoir la notion de différenciation des rôles des établissements. Ces derniers devraient se spécialiser en fonction de leurs points forts (p. 32).

- L'OCUA devrait être tenu au courant des initiatives proposées par le CLDI ou la SIDE qui concernent les universités et être libre de faire des commentaires à ce sujet (p. 33).

4.4 Le comité recommande que l'on apporte des modifications ou que l'on donne une plus grande importance aux aspects suivants du rôle du COU:

- Le COU devrait continuer à aider l'OCUA à conseiller le ministre en matière d'approbation des programmes (p. 33).

- Le COU devrait fixer comme principal objectif de la planification des études de deuxième et troisième cycle, le contrôle de la qualité, qui pourrait être atteint en augmentant la rigueur du système d'évaluation et en imposant des révisions périodiques de tous les programmes (p. 33).

- Le conseil devrait s'efforcer de faciliter la collaboration entre les universités en particulier sur le plan des mutations d'enseignants et de personnel de soutien, du transfert des pensions et de l'accès des installations de recherche au corps enseignant d'autres universités (p. 34).

5.0 Autres questions

Le comité admet que, malgré les difficultés qu'ont éprouvées les universités dans cette période de restrictions budgétaires, beaucoup ont prouvé qu'elles pouvaient s'administrer très efficacement. Toutes les universités devraient continuer à être très vigilantes dans les domaines suivants:

Personnel

5.1 Les universités devraient s'assurer que tous les membres du corps enseignant et du personnel de soutien, y compris ceux qui ont leur titularisation, font l'objet d'évaluations régulières (p. 38).

5.2 Des restrictions budgétaires prolongées entraîneront nécessairement des réductions du corps enseignant et du personnel de soutien, y compris des titulaires. Les conseils d'administration doivent prendre les dispositions voulues pour établir des politiques équitables d'indemnisation et de réduction du personnel et pour être en mesure le moment venu de débourser les montants requis (p. 38).

5.3 Les universités doivent s'efforcer de faciliter la mutation et la réaffectation du personnel excédentaire (p. 38).

5.4 Les universités devraient s'assurer que les congés de recherche ne soient accordés, conformément à des règles établies, qu'aux chercheurs ayant les aptitudes voulues pour entreprendre un travail d'envergure et qu'ils fassent l'objet de contrôles stricts et réguliers (p. 38).

Relations avec l'extérieur

5.5 Tous les membres de la communauté universitaire ainsi que le ministère des Collèges et Universités doivent s'efforcer de mieux expliquer au public en quoi consistent le rôle essentiel et la mission des universités, y compris les contributions à la culture, à la science et à la technologie et les avantages à long terme de la recherche (p. 39).

5.6 Toute amélioration, même modeste, du rapport entre le financement privé et le financement public des établissements prouve qu'on leur fait de plus en plus confiance: les universités doivent donc essayer de trouver des moyens de diminuer leur dépendance vis-à-vis des subventions gouvernementales. Le gouvernement devrait également envisager de fournir de nouveaux avantages fiscaux aux donateurs de façon à encourager le financement privé des universités (p. 39).

6.0 L'autre solution: un système restructuré

Si le financement au cours de la décennie ne correspondait pas au niveau recommandé par le comité dans la section 2.1 précédente, mais s'alignait sur les niveaux suggérés dans le budget provincial de mai 1981, il faudrait procéder à une grande restructuration du système universitaire actuel afin de conserver ce qu'il y a de mieux, compte tenu des subventions disponibles.

Pour mettre en oeuvre cette restructuration générale, il serait nécessaire de voter des lois et de prendre en particulier les mesures suivantes:

- diminution du nombre des universités;
- modification de la vocation de quelques-unes ou de l'ensemble des universités et limitation de leur champ d'activité;

- regroupement des universités en deux ou plusieurs catégories ayant différentes missions (p. 43).

Jusqu'à quel point chacune de ces mesures sera-t-elle nécessaire? La réponse est complexe, car elle varie en fonction de la disponibilité réelle des fonds et des priorités accordées à des facteurs tels que l'accès à l'université en fonction de critères géographiques, la gamme et la qualité des programmes et le niveau des activités de recherche souhaité.

Voici le système restructuré que propose le comité:

L'Ontario aurait une grande université capable d'offrir une très vaste gamme de programmes de grande qualité aux premier, deuxième et troisième cycles. Il n'y aurait ensuite pas plus de quatre universités multidisciplinaires offrant un éventail plus restreint de programmes de grande qualité à tous les niveaux. Enfin, la province disposerait de quatre ou cinq établissements à vocation particulière, dont quelques-uns conçus spécialement pour desservir le Nord de l'Ontario (p. 43).

Pour ce qui est des autres établissements, certains devraient être fermés, et les autres, dans la mesure où l'objectif d'accès à l'université doit être atteint sans dépasser les limites budgétaires, seraient restructurés. Ces établissements offriraient un enseignement de premier cycle de grande qualité en arts et en sciences et éventuellement les premières années de programmes très demandés, ceux de génie et de gestion par exemple (p. 43).

Le comité admet que les mesures proposées sont draconiennes. Mais les problèmes actuels des universités sont tels que, si les subventions continuent à être versées au niveau suggéré dans le budget de l'Ontario de mai 1981, il faudra agir très vite.

Les détails de mise en oeuvre du plan de restructuration dont on a esquissé ici les grandes lignes devraient être établis par un groupe de travail, qu'il faudrait créer immédiatement. Ce groupe de travail devrait être composé de cinq ou six personnes compétentes, ne faisant pas actuellement partie du système universitaire ontarien. On confierait à ce groupe de travail la tâche d'établir en détail le nouveau système universitaire, en lui demandant de décrire tout particulièrement le rôle de chaque établissement conservé.

Annexe

LE DÉFI

DES ANNÉES 1980

Rapport préliminaire du
comité sur l'évolution du rôle
des universités en Ontario

Mars 1981

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

Le 25 août 1980 avait lieu une réunion à laquelle assistaient le Premier ministre, le ministre des Collèges et Universités et d'autres membres du cabinet, ainsi que les présidents des conseils d'administration et les directeurs administratifs des universités, de l'Institut Polytechnique Ryerson, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et du Collège des beaux-arts de l'Ontario. Au cours de cette réunion, qui avait été convoquée par le Premier ministre pour étudier diverses questions concernant les affaires universitaires, ce dernier demanda aux représentants des universités d'établir un plan qui permettrait de faire face aux problèmes actuels. Par la même occasion, il demandait au président du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario de lui indiquer les mesures prises par le Conseil pour s'assurer que toutes les ressources du système universitaire étaient utilisées efficacement.

En réponse, les directeurs administratifs des universités soumirent au Premier ministre, le 5 novembre 1980, un mémoire qui exposait le point de vue de la majorité d'entre eux. On pouvait y lire, entre autres, ce qui suit: "La situation des universités de l'Ontario a atteint un point où, si l'on veut faire correspondre les objectifs officiellement approuvés pour les universités et les subventions officiellement accordées, il va falloir soit augmenter considérablement les subventions, soit réduire les objectifs". En septembre 1980, le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario avait publié deux rapports, A Financial Analysis of the Ontario University System - 1980 et System Rationalization (Analyse financière du système universitaire de l'Ontario - 1980 et Rationalisation du système).

À la suite d'une réunion, organisée le 14 novembre 1980, entre le Premier ministre, le ministre des Collèges et Universités et des représentants de la haute administration des universités, le gouvernement annonça l'institution du comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario. Les termes du mandat du comité furent précisés, le 28 novembre 1980, dans une déclaration à l'Assemblée législative:

> Définir publiquement les objectifs des universités de l'Ontario pour les années 1980, en les explicitant en termes concrets.

Établir un rapport entre le coût de réalisation de ces objectifs et les niveaux de financement.

Envisager des modifications au mécanisme d'allocation des subventions qui, par une série de processus appropriés, inciteraient les établissements à procéder d'eux-mêmes aux rectifications voulues et à collaborer entre eux pour atteindre les objectifs recherchés.

Définir plus clairement les rôles respectifs et conjoints des établissements, du Conseil des universités de l'Ontario, du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario et du gouvernement de l'Ontario.

Recommander toute autre modification des politiques qui serait jugée susceptible d'augmenter les chances des universités ontariennes d'atteindre les objectifs fixés.

Dans la déclaration à l'Assemblée, il était également indiqué qu'un rapport préliminaire serait déposé le 28 février 1981 au plus tard et le rapport définitif le 30 juin 1981. Elle précisait, par ailleurs, que les milieux universitaires et le public en général seraient invités à faire connaître leur point de vue sur l'ensemble de ces questions.

Le comité a le plaisir de soumettre le présent rapport préliminaire, qui vise plus à stimuler la discussion qu'à traiter de façon exhaustive toutes les questions soulevées par les termes de son mandat. Il sera heureux de pouvoir conduire des débats avec les représentants des milieux universitaires et du public avant de soumettre son rapport définitif.

INTRODUCTION

Historique de la question

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il y a 36 ans de cela, la vie économique, sociale et culturelle de l'Ontario a évolué. La production de son secteur primaire - essentiellement l'agriculture, les mines et la sylviculture - a augmenté. Le secteur secondaire s'est épanoui, et la province s'est dotée d'une base solide de production dans un certain nombre de domaines, entre autres, la fabrication de produits en métal, l'industrie alimentaire, la fabrication de produits électriques, les métaux vils, l'industrie chimique, la fabrication de machines, l'industrie de la pâte et du papier. La construction d'un grand nombre d'autoroutes, de grand-routes et d'un important réseau de transport urbain a amélioré les transports. La voie maritime du St-Laurent a révolutionné l'accès aux marchés internationaux. Des centrales nucléaires sont venues s'ajouter aux centrales hydro-électriques pour répondre à la consommation d'énergie de l'Ontario. Le secteur tertiaire a connu une croissance extraordinaire et est devenu la principale source d'emploi de la province, la demande de "professionnels" s'intensifiant dans les domaines de la santé, de l'éducation, du bien-être social et des loisirs. La musique, le théâtre, la littérature et les autres arts ont également fait un grand bond en avant.

Ces progrès, rendus possibles par l'amélioration du niveau d'éducation de la population, sont le fruit des efforts combinés de professionnels hautement qualifiés - hommes de science, spécialistes des sciences humaines et sociales, ingénieurs et administrateurs ayant essentiellement une formation universitaire - et d'une main-d'oeuvre qualifiée. L'après-guerre a été marquée par une reconnaissance accrue de la valeur des études supérieures, en particulier en raison de leur importante contribution au progrès social et économique. La province, par sa politique en matière d'éducation, s'est efforcée de se doter de la population fortement scolarisée dont a besoin une société de plus en plus complexe, industrialisée et technologique et, compte tenu de l'explosion des naissances de l'après-guerre, de donner au nombre de plus en plus grand de jeunes gens qui seraient en âge d'aller à l'université dans les années 1960 et au début des années 1970 la possibilité d'y entrer.

De 1945 à 1965, les investissements de plus en plus importants de l'Ontario dans le système universitaire firent passer le nombre des universités subventionnées de 3 à 14. Une quinzième vint s'ajouter en 1973, lorsque l'université Wilfrid Laurier devint admissible au programme complet de subventions. Le gouvernement adopta et annonça publiquement sa politique d'accessibilité à l'université, par laquelle il s'engageait à ce que tout étudiant ayant les titres et compétences voulus sur le plan scolaire et désireux de poursuivre des études universitaires puisse s'inscrire à un programme d'une université de l'Ontario. Les subventions publiques aux universités augmentèrent considérablement et la part des frais d'exploitation des universités assurée par les étudiants et leurs familles diminua d'environ 30 pour cent dans les années 1940 à un minimum de 15 pour cent en 1976-77. Un vaste programme de prêts et de bourses aux étudiants fut créé pour aider ceux qui étaient dans l'impossibilité de payer ou de faire payer par leur famille le côut de leurs études.

Vu l'étendue de l'Ontario, de nouvelles universités furent créées dans diverses régions de la province pour faciliter l'accès des étudiants aux études supérieures. Le gouvernement reconnaissait ainsi le fait que toutes les régions, quelle que soit la taille de leur population, contribuent à la prospérité de la province et que chacune d'entre elles a un caractère qui lui est propre et des besoins spéciaux. C'est ainsi que des universités furent créées dans le Sud, le Nord-Est et le Nord-Ouest de l'Ontario.

En 1963, dans une importante déclaration sur la politique gouvernementale concernant les universités, le Premier ministre ontarien d'alors, l'honorable John Robarts, passa en revue la planification établie en fonction de la croissance prévue. Selon les prévisions des experts de l'époque, au moins 91 000 étudiants allaient s'inscrire à plein temps pour suivre des études de 1er cycle en 1970, peut-être même 100 000. En réalité, ces prévisions furent dépassées, puisque 105 000 étudiants s'inscrivirent à des cours universitaires en 1970.

En 1965, le ministre des Affaires universitaires de l'époque, l'honorable William Davis, prédit 150 000 inscriptions en 1975; il y en eut en fait 145 000.

Durant les années 1960 et 1970, il y eut une augmentation tout aussi importante mais moins

remarquée des étudiants à temps partiel. De 1962 à 1979, le nombre d'inscriptions à temps partiel passa de 13 750 à environ 90 000, c'est-à-dire qu'il se multiplia par plus de six. Par ailleurs, le nombre d'inscriptions à des cours d'éducation permanente non sanctionnés par des crédits passa à 125 000 cette même année.

Conçu vers la fin des années 1950 et le début des années 1960, le système universitaire de l'Ontario a accueilli l'équivalent de 195 876 étudiants à temps plein en 1976-77. Cette année marqua un record du nombre des inscriptions au cours des années 1970 et pourrait encore être dépassé. Le sommet de la vague due à l'explosion des naissances d'après-guerre devrait toucher les universités en 1983 et il semble qu'elles soient prêtes à absorber le choc.

Durant ces mêmes années, les universités contribuèrent à une hausse considérable du niveau d'éducation de la population. Le taux de participation du groupe d'âge des 18 à 24 ans atteignit son maximum en 1976-77 avec 15,5 pour cent et l'accessibilité augmenta pour tous les groupes de personnes en âge d'aller à l'université.

Au cours du semestre d'automne 1979, les universités de l'Ontario accueillirent 82 000 personnes âgées de 25 ans et plus, essentiellement dans des programmes d'études à temps partiel et des programmes de maîtrise et de doctorat; les personnes de ce grouped'âge constituaient 23 pour cent du total des inscriptions calculées en équivalents d'étudiants à temps plein pour ce semestre. Les cours universitaires dispensés en français se multiplièrent également et on en offre actuellement à l'université d'Ottawa, à l'université Laurentienne et au collège de Hearst qui lui est rattaché, ainsi qu'au collège Glendon de l'université York.

Dans les années 1960, le gouvernement dut admettre que les universités ne suffisaient plus à répondre à la vaste gamme d'intérêts et d'aptitudes de ceux qui désiraient poursuivre une éducation postsecondaire. En conséquence, il créa en 1965 un réseau complémentaire de collèges d'arts appliqués et de technologie. Ces 22 collèges ont connu une croissance phénoménale depuis leur création. Ils accueillent actuellement plus de 100 000 étudiants à temps plein, dont 76 000 dans des programmes postsecondaires.

La remarquable contribution des universités, de l'Institut Polytechnique Ryerson, du Collège des beaux-arts de l'Ontario, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et des collèges communautaires à la hausse du niveau d'éducation de la population ontarienne est mise en évidence par les chiffres recueillis lors du recensement de 1976. Cette année-là, 27 pour cent de tous les résidents de l'Ontario âgés de 24 ans avaient suivi un programme débouchant sur un diplôme ou un certificat de niveau postsecondaire. En plus de ces 27 pour cent, 22 pour cent avaient reçu une formation postsecondaire partielle.

La mission de l'université ne se limite pas à offrir des programmes d'enseignement à la population: elle va bien au-delà. C'est au sein même de l'université que s'effectuent les recherches et les activités intellectuelles dont le but est de faire progresser le savoir. Les universitaires de l'Ontario ont contribué de façon exceptionnelle et multiple aux progrès de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, de l'activité intellectuelle et de la culture. Il faut regretter que ces résultats soient souvent si mal connus. Il est impossible de dresser l'inventaire des impressionnantes réalisations canadiennes dans le cadre de ce bref compte rendu, mais quelques exemples permettront d'illustrer nos propos.

Tuzo Wilson est le père de la théorie des plaques tectoniques en géologie. Marshall McLuhan a révolutionné les courants de pensée avec son étude des effets des mass-media sur la culture. L'université de Waterloo est à l'avant-garde des recherches mondiales sur le développement des langages de programmation. Northrop Frye contribua considérablement à l'avancement de la critique littéraire. Un groupe dirigé par E. J. Burton, de l'université de Toronto, construisit le premier microscope électronique. R. L. Noble, de l'université Western Ontario, introduisit la vinblastine dans le traitement des cancers. G. Krotkov, de l'université Queen's, découvrit la photorespiration chez les plantes. Donald Creighton, de l'université de Toronto, a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire canadienne qui ont été couronnés par des prix. Et chaque université ontarienne pourrait ajouter bien d'autres noms à cette liste.

Tout au long de cette période d'après-guerre, caractérisée par une extraordinaire expansion,

l'autonomie des universités fut en grande partie préservée. En fait, peu d'établissements subventionnés par des fonds publics sont plus autonomes que les universités de l'Ontario qui sont restées libres d'accomplir leur mission fondamentale d'enseignement et de recherche et de servir comme critiques pour les questions sociales, politiques, économiques et écologiques.

La situation actuelle

Quelle est maintenant la situation de l'Ontario, en ce début des années 1980? De quels atouts dispose-t-elle? Quels sont les défis qu'il lui faut relever? La province a beaucoup de ressources naturelles: terres arables, eau douce, minerais, forêts et terres ouvertes aux loisirs. Ses sources d'électricité sont suffisantes et elle est situéedans un pays qui peut parvenir à se rendre autonome sur le plan énergétique; on y trouve la base manufacturière du Canada. Sa population est très éduquée; sa main-d'oeuvre, qualifiée. Quels que soient les critères de comparaison dont on pourrait se servir, il s'agit là d'un patrimoine enviable. Mais l'Ontario n'est pas à l'abri des dangers. Ses fabricants se heurtent à présent à une compétition internationale beaucoup plus forte qu'auparavant. Comme l'économie canadienne dans son ensemble, le secteur manufacturier doit prendre des mesures correctrices pour s'adapter à l'escalade du coût de l'énergie. Les investissements du Canada dans la recherche et le développement sont inférieurs à ceux de ses principaux concurrents internationaux. Les taux de croissance économique sont inférieurs à ceux des années précédentes. Visiblement, il faut faire appel à de nouvelles stratégies, de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies.

La population de l'Ontario change rapidement. Elle devrait continuer à croître jusqu'au siècle prochain, mais le profil des groupes d'âge va changer: il y aura une baisse graduelle du groupe des 24 ans et moins et une importante augmentation du groupe des 25 ans et plus. Des études démographiques laissent entrevoir que la catégorie des personnes dépendant de la population active comptera de moins en moins d'enfants et de jeunes et de plus en plus de personnes âgées. Le partage des ressources publiques fera donc l'objet d'une compétition de plus en plus grande entre d'une part les services de santé et autres services sociaux réclamés par les personnes âgées et d'autre part l'éducation des jeunes.

En même temps, les Ontariens auront de nouvelles occasions d'accroître leurs connaissances. Le nombre croissant de personnes de 25 ans et plus faisant partie de la population active pourrait avoir pour effet un transfert des priorités d'enseignement vers des programmes de perfectionnement, de recyclage et de maintien de la compétence professionnelle. Il sera nécessaire de créer de nouveaux programmes pour aider une population active de plus en plus âgée à se tenir à jour, et les universités auront un rôle fondamental à jouer sur ce plan.

L'avenir des universités est cependant lourd d'incertitude. Les inscriptions fluctuent. Après avoir atteint leur maximum en 1976-77, elles avaient diminué de cinq pour cent en 1978-79, et les taux de participation ont diminué parallèlement aux inscriptions. Il y a eu une reprise des inscriptions au cours des deux dernières années qui les a fait remonter d'environ quatre pour cent; mais on ne sait pas encore avec certitude si la croissance actuelle des inscriptions traduit une plus grande participation des résidents de l'Ontario, car il y a une augmentation simultanée du nombre d'étudiants étrangers. Après 1983, on s'attend à une baisse prononcée (d'environ 17 pour cent entre 1983 et 1996) de la taille du groupe d'âge correspondant traditionnellement à celui des étudiants d'université, 18 à 24 ans. En outre, les inscriptions aux programmes évoluent en fonction des préférences des étudiants, mais les universités sont en train de perdre la souplesse nécessaire pour répondre à ces changements.

Cette perte de souplesse s'explique par un certain nombre de facteurs. Un moratoire relatif aux subventions d'investissement pour les nouvelles contructions fut imposé au début des années 1970 et, depuis lors, le niveau de ces fonds est resté bas. Durant les années 1960 et 1970, les subventions d'exploitation, en dollars constants, ont augmenté tous les ans jusqu'en 1976-77, mais ont diminué chaque année par la suite. Les fonds de bibliothèques ne répondent plus aux besoins. L'équipement scientifique n'est ni entretenu ni remplacé de façon convenable. Le corps professoral et le personnel non enseignant ont commencé à diminuer. Les salaires et avantages sociaux offerts par les universités ont prisê du retard par rapport à ce qui se passe dans les secteurs public et privé. Le moral est en baisse: des relations syndicales officielles commencent à remplacer l'ancien style de gestion collégiale. Il y a de plus en plus de cas soumis à des tribunaux d'arbitrage. La capacité

d'adaptation des universités est sérieusement mise à l'épreuve.

En 1979, le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario qualifiait les universités comme étant "au bord de l'abîme" et signalait que l'Ontario risquait de perdre le bénéfice des importants investissements effectués dans ses universités. Il est donc grand temps de faire face aux problèmes actuels et de réfléchir à l'avenir.

Ce rapport préliminaire passe de nouveau en revue les objectifs et buts actuels des universités à la lumière de divers scénarios financiers et mécanismes d'allocation de subventions possibles. Il examine ensuite divers moyens de structurer les relations entre les universités et le gouvernement afin de parvenir à envisager l'avenir de façon plus claire.

I. OBJECTIFS PASSÉS ET À VENIR DES UNIVERSITÉS

On a chargé le comité de définir publiquement les objectifs des universités de l'Ontario pour les années 1980, en les explicitant en termes concrets. Le gouvernement de l'Ontario qui, jusque-là, avait fourni des objectifs au système universitaire, a adopté il y a deux ans les objectifs officiellement formulés par le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario. Le comité se propose de traduire ces objectifs en termes concrets mais ne terminera ce travail qu'après avoir reçu des commentaires sur son rapport préliminaire.

Les raisons d'être traditionnelles des universités - chercher la vérité; découvrir, conserver et dispenser le savoir; jouer un rôle de critique vis-à-vis de la société - sont toujours aussi valables à notre époque. C'est de cette façon que se perçoivent les universités. Mais il existe un autre point de vue, qui est tout aussi important dans les années 1980, c'est celui du public: quelle est l'idée que se fait ce dernier des universités? La raison d'être des universités, c'est, avant tout, de servir l'intérêt public d'un grand nombre de façons toutes dérivées de leurs deux grands pôles d'intérêt: le savoir et l'enseignement.

Le service que rendent les universités est de ceux dont aucune société démocratique ne peut se passer. Si on laisse leur qualité se détériorer, ce déclin aura des conséquences directes sur la santé économique et la prospérité de la province. Il n'est pas possible de conserver la base industrielle de l'Ontario si l'on ne peut compter sur des "professionnels" de grande valeur, sur des intellectuels capables d'analyser les problèmes à la lumière des événements antérieurs et des prévisions concernant l'avenir. La province doit faire face à une compétition plus agressive qu'autrefois. Il lui faudra effectuer de nouveaux aménagements en fonction de l'augmentation du coût de l'énergie. De façon générale, les taux de croissance économique sont actuellement faibles dans la plupart des pays industrialisés.

L'avenir de l'Ontario dépend de son ingéniosité. La province doit former des personnes qui soient capables d'effectuer un excellent travail dans le domaine de la recherche fondamentale et dans celui de la recherche appliquée; elle doit permettre à ceux qui en sont capables et désireux d'étudier aux frontières du connu; elle doit

pouvoir compter sur des "professionnels" capables de travailler comme chercheurs, consultants et conseillers des gouvernements. L'enjeu de la bataille, c'est la capacité des universités en matière de service à l'Ontario et au Canada. Ce qu'elles ont fait dans lepassé, ce qu'elles devraient accomplir à l'avenir et ce qui rendrait le plus service aux résidents de l'Ontario, voilà l'objet du présent chapitre.

En 1967, le ministre des Affaires universitaires de l'époque, l'honorable William Davis, avait proposé pour le système universitaire les objectifs suivants:

- fournir aux diplômés des connaissances et des compétences techniques qui leur permettent de jouer un rôle vital dans notre société;

- promouvoir les facultés intellectuelles de façon à créer chez les hommes et les femmes la soif d'apprendre et la motivation voulue pour acquérir de nouvelles connaissances tout au cours de leur vie;

- chercher la vérité et la connaissance au-delà des frontières du savoir actuel;

- transmettre notre culture commune aux étudiants et à la société dans son ensemble;

- façonner des diplômés dont les attitudes soient compatibles avec la société libre dans laquelle nous vivons.

La commission de 1972 sur l'éducation postsecondaire en Ontario ne proposa pas de nouveaux objectifs pour les universités. Elle émit, cependant, plusieurs recommandations importantes: rendre les universités plus accessibles aux femmes, aux autochtones, aux Franco-Ontariens et aux autres groupes minoritaires; faire la distinction entre les subventions destinées à la recherche et les subventions destinées à l'instruction; restructurer les relations entre l'université et le gouvernement.

Dans son rapport de 1978 intitulé The Ontario University System: A Statement of Issues, le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario redéfinit les objectifs du système universitaire ontarien, objectifs qui furent par la suite adoptés par le gouvernement:

- rehausser le niveau d'éducation de la population;
- éduquer et former des professionnels;
- permettre de faire des études au niveau intellectuel le plus élevé;
- effectuer de la recherche fondamentale et appliquée (y compris le développement et l'évaluation);
- offrir un service à la collectivité.

Le comité s'est servi de ces objectifs comme point de départ, en prenant pour acquis qu'ils étaient reliés les uns aux autres et que leur ordre ne traduisait aucune hiérarchie.

Rehausser le niveau d'éducation de la population

Dans une grande mesure, cet objectif est en train de se réaliser. La contribution des universités, à laquelle est venue s'ajouter celle des collèges d'arts appliqués et de technologie, a été considérable. Les universités sont réparties dans l'ensemble de la province et offrent une vaste gamme de programmes. Tous les étudiants qui désirent entreprendre des études universitaires et qui ont terminé l'école secondaire avec un minimum de 60 pour cent dans six crédits de 13e année peuvent s'inscrire dans l'un des programmes d'une université. Nous ne disposons pas de données qui permettent de faire des comparaisons exactes entre les taux de participation de l'Ontario et ceux d'autres pays, mais les chiffres publiés par l'UNESCO sur les taux de participation postsecondaire pour le groupe d'âge des 20 à 24 ans classaient le Canada au deuxième rang après les États-Unis parmi les pays industrialisés. Les portes de l'université ont été ouvertes à tous les groupes d'âge intéressés. Le taux de participation des femmes a augmenté. Cela est également vrai pour les Franco-Ontariens. Un premier effort a été fait pour mettre l'université à la portée des autochtones et à celle des handicapés physiques.

Cet objectif continue à être d'une très grande importance pour l'avenir de la province. Mais, que signifie-t-il en termes concrets pour les années 1980? La politique d'accès à l'université de l'Ontario n'a jamais été fondée sur un niveau préétabli de participation du groupe d'âge des 18 à 24 ans ou de n'importe quel autre

groupe d'âge. Enfait, au cours des deux dernières décennies, la moyenne d'âge des étudiants de l'université a augmenté, car de plus en plus de personnes vont à l'université après quelques années passées sur le marché du travail. L'Ontario s'est fondé sur la demande des étudiants, et sa politique a consisté à répondre à cette demande dans la mesure où les exigences de base sur le plan des études étaient respectées.

On constate un manque de plus en plus grand d'hommes de science, d'ingénieurs et d'administrateurs à mesure que le Canada s'efforce d'augmenter ses investissements dans la recherche et le développement pour aligner ses dépenses en la matière sur celles de ses concurrents internationaux. L'analyse du marché du travail et plusieurs enquêtes effectuées auprès de diplômés permettent de conclure que ces derniers ne sont pas en surnombre. Le chômage est moins important chez les diplômés d'université que dans toute autre catégorie de travailleurs, et il est peu vraisemblable que leur nombre dépasse la demande sur le marché du travail. En outre, l'Ontario a besoin d'un plus grand nombre de personnes ayant une formation universitaire, d'abord parce que c'est important pour elles-mêmes et deuxièmement parce qu'elles jouent un rôle primordial dans la vie sociale et économique de la province.

Le principe selon lequel les universités devraient essayer de répondre à la demande des étudiants reste valable. Mais l'Ontario peut-il se permettre de financer cet objectif dans le contexte économique actuel? On pourrait tout aussi bien se demander si l'Ontario peut se permettre de ne pas continuer à faire cet important investissement dans l'enseignement universitaire. Il s'agit là de questions d'intérêt public qu'aucun gouvernement n'a le droit d'ignorer.

En abordant ces questions, le gouvernement devrait être conscient que l'effort d'ouverture de l'université au cours des deux dernières décennies, si vigoureux qu'il ait été, n'a pas résolu tous les problèmes. Au nombre des défis qu'il reste à relever, il faut citer:

- répondre aux besoins du groupe de plus en plus important des personnes de 25 ans et plus;

- continuer à augmenter le taux de participation des femmes;

- permettre aux Franco-Ontariens d'avoir davantage accès à l'université;

- permettre aux autochtones d'avoir davantage accès à l'université;

- permettre aux individus provenant de milieux socialement et économiquement défavorisés d'avoir davantage accès à l'université;

- permettre aux handicapés physiques d'avoir davantage accès physiquement à l'université et leur fournir des moyens particuliers d'étudier;

- permettre à ceux qui vivent dans des parties éloignées de la province d'avoir accès à l'université en améliorant les moyens de télécommunications qui permettent d'étudier à distance.

Si tous ces objectifs étaient atteints, il serait possible d'étendre considérablement la participation au niveau universitaire. Les établissements auraient cependant à accroître leur capacité d'adaptation, car les besoins de ces groupes diffèrent de ceux de la clientèle habituelle.

Éduquer et former des professionnels

Les universités se sont profondément engagées dans la voie qui permet de préparer les étudiants à des carrières. Toutes les études de niveau universitaire peuvent servir de préparation à une carrière ou à une profession, quoique certains programmes soient plus directement orientés vers des professions bien particulières. Les programmes d'enseignement destinés aux futurs membres des professions libérales ou "professionnels" dans des domaines traditionnels ou plus nouveaux s'inscrivent dans cette catégorie: droit, médecine, ingénierie, architecture, art, dentaire, pharmacie, soins infirmiers, physiothérapie et ergothérapie, médecine vétérinaire, enseignement et théologie. Un certain nombre de programmes sont directement associés à des professions ou secteurs de l'industrie bien particuliers, par exemple,l'agriculture, le journalisme, l'économie domestique, l'assistance sociale, la bibliothéconomie, l'éducation physique, la gestion. Dans les facultés d'arts et de sciences, on peut rattacher à des possibilités d'emploi de nombreuses disciplines sur lesquelles reposent des secteurs entiers

de l'industrie; c'est le cas en particulier des disciplines suivantes: comptabilité, botanique et zoologie, chimie, informatique, géographie, géologie, mathématiques et statistiques, langues modernes, physique, psychologie, beaux-arts et arts appliqués, musique.

Même si les données dont on dispose sur l'évolution des préférences des étudiants ne sont pas exactes, il semble que la part des inscriptions en arts et en sciences ait augmenté durant les années 1960; depuis lors, elle a baissé. Ces deux tendances peuvent s'expliquer en grande partie par la croissance et la diminution subséquente de la demande d'enseignants d'écoles élémentaires et secondaires. Bien qu'on ne dispose pas de données complètes sur les inscriptions par programme, on estime que plus des trois quarts des étudiants actuels à temps plein du 1er cycle s'inscrivent dans des programmes qui débouchent directement ou indirectement sur une carrière ou une profession.

Ce deuxième objectif a été atteint jusqu'à présent dans la mesure où il existe au moins un programme d'enseignement préparant à chacune de ces professions ou carrières et que l'enseignement de ces programmes est assez bien réparti dans la province. Dans certaines limites, l'université a su faire face à l'évolution des préférences des étudiants, mais il reste encore beaucoup à faire:

- répondre aux besoins d'expansion et de spécialisation dans certains domaines professionnels pour lesquels existent déjà des programmes;

- répondre à la demande de programmes correspondant à de nouvelles carrières et professions;

- répondre aux besoins des étudiants qui désirent suivre un grand nombre de ces programmes à temps partiel;

- répondre à la nécessité d'aider les professions en offrant des programmes d'éducation permanente;

- augmenter la recherche dans les domaines où elle est actuellement insuffisante.

Dans quelle mesure les programmes de préparation à des professions et carrières devraient-ils permettre de

répondre à la demande future? Une partie de la réponse est fournie par les objectifs explicités en termes concrets. Pour que l'Ontario puisse atteindre correctement le deuxième objectif, les cours offerts dans ces domaines doivent tenir compte de la demande des étudiants. Quel rôle joue la planification en matière de personnel pour déterminer le nombre de places offertes? La planification centralisée en matière de personnel est souvent inefficace; elle est trop facilement faussée par certains événements économiques imprévisibles et par les modifications des politiques. Cependant, certaines disciplines échappent à la règle générale. La politique gouvernementale réglemente ou canalise fortement l'offre dans certaines professions, comme en médecine et dans l'enseignement, et on ne prévoit pas ici de changements. Les professions elles-mêmes peuvent déclarer avoir un rôle à jouer dans la détermination de l'offre. Lorsque les programmes sont coûteux, il ne semble pas que l'on puisse justifier l'augmentation des effectifs, sauf si une pénurie est prévue. Ces limitations générales mises à part, on peut considérer comme valable toute politique consistant à répondre à la demande des étudiants. Les perspectives pour les années 1980 laissent entrevoir que la demande restera forte dans tous les programmes destinés à des professionnels et dans la plupart des programmes préparant à des carrières.

Permettre de faire des études au niveau intellectuel le plus élevé

Cet objectif concerne surtout les études de 2e et 3e cycle et, à ce titre, est lié au quatrième objectif, celui qui se rattache à la recherche.

Durant les années 1960, les études de maîtrise et de doctorat en Ontario ont pris de plus en plus d'importance en réponse à divers facteurs, en particulier la pénurie d'enseignants universitaires canadiens, la croissance rapide de la recherche et des connaissances au Canada et une demande croissante de formation spécialisée, essentiellement au niveau de la maîtrise, préparant à certaines professions. Les inscriptions, cependant, se stabilisèrent au début des années 1970 et sont restées à peu près au même niveau depuis. Entre 1972-73 et 1979-80, les inscriptions ont augmenté en équivalents d'étudiants à temps plein de seulement 4,6 pour cent. Entre le début et la fin de la décennie, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein n'avait augmenté que de 200.

Malgré la stabilité relative des effectifs, le choix des disciplines a considérablement varié. Au niveau de la maîtrise, les sciences humaines ont diminué de 14 pour cent entre 1975-76 et 1979-80. Les sciences naturelles et les sciences appliquées ont connu une baisse de 18 pour cent au cours de la même période. Les sciences de la vie ont augmenté de 19 pour cent et les sciences sociales de 5 pour cent. Au niveau du doctorat, les sciences humaines ont baissé de 18 pour cent et les sciences naturelles et les sciences appliquées de 14 pour cent. Les sciences sociales sont restées stables et les sciences de la vie ont augmenté de 12 pour cent.

Durant les années 1960 et 1970, les programmes de maîtrise et de doctorat ont considérablement augmenté en nombre et en étendue, à la fois au niveau de la maîtrise et à celui du doctorat. Il en est résulté une gamme actuelle très vaste de programmes à la fois dans les troncs communs traditionnels et dans les domaines spécialisés, à savoir les domaines qui se rattachent directement à certaines professions ou carrières. Actuellement, les 15 universités offrent 391 programmes de maîtrise. La majorité de ces programmes se rapporte aux troncs communs traditionnels; la plupart des inscriptions, aux programmes spécialisés. Au niveau du doctorat, 10 universités offrent 237 programmes qui couvrent 77 disciplines.

Le déclin des inscriptions au niveau des 2e et 3e cycles durant les années 1970 dans les disciplines relevant des troncs communs traditionnels est dû en grande partie à la baisse des possibilités de carrière dans le corps professoral des universités et dans le secteur de la recherche hautement qualifiée, dans certains domaines des sciences appliquées et des sciences naturelles. Ce sont ces types de carrières qui continuent à attirer le plus les titulaires de doctorat dans la plupart des disciplines. On a enregistré par ailleurs une forte demande de titulaires de baccalauréat dans certains domaines, demande qui a incité beaucoup d'entre eux à préférer entrer immédiatement dans le marché du travail plutôt que de suivre des études de maîtrise moins intéressantes sur le plan économique: ce phénomène a donc éliminé une partie des aspirants éventuels à des études de 2e et 3e cycle. Comme le phénomène en question a de fortes chances de persister au cours des cinq premières années de 1980, on peut raisonnablement supposer qu'il s'accélérera légèrement. Parallèlement à cela, on peut s'attendre à assister à une légère augmentation des incriptions dans certains programmes spécialisés, en

raison de la pénurie de main-d'oeuvre actuelle dans ces domaines. En conclusion, le nombre global d'inscriptions à des études de maîtrise et de doctorat devrait vraisemblablement rester stable.

Toutefois certains problèmes, qui se dessinent à l'horizon, méritent qu'on s'y intéresse immédiatement. Étant donné la distribution d'âge anormale du corps enseignant dans les universités au Canada, les effectifs actuels accuseront une érosion notable vers la fin de la présente décennie, à mesure que les membres les plus âgés du corps enseignant parviendront à l'âge de la retraite. Il faudra les remplacer pour que les universités continuent à avoir le nombre d'enseignants voulu; or, un candidat doit étudier de quatre à six ans après le baccalauréat pour parvenir au doctorat: il faudrait donc commencer dès maintenant à planifier ces besoins de personnel. En outre, il faudra également tenir compte du besoin en chercheurs qualifiés, dont on prévoit la croissance au cours de la décennie. Dans ce domaine également, les études de maîtrise et de doctorat sont d'une grande importance, car elles servent de base à la formation des futurs chercheurs et les étudiants en maîtrise et en doctorat fournissent les assistants et les collaborateurs dont on a besoin en recherche.

À la lumière de ces considérations, voici donc quels sont les défis qu'il va nous falloir relever à l'avenir:

- les universités devraient maintenir les programmes de doctorat à un niveau qui permette à l'Ontario d'apporter une contribution proportionnelle au développement du personnel enseignant des universités;

- les programmes de maîtrise et de doctorat devraient fournir, en nombre suffisant, les spécialistes et chercheurs dont ont besoin les secteurs privé et public, de façon qu'ils n'aient pas à dépendre de la migration;

- les universités devraient pouvoir répondre promptement à tout nouveau besoin en spécialistes et chercheurs;

- les programmes de valeur internationale qui existent actuellement en Ontario devraient être protégés;

- la qualité des programmes actuellement offerts devrait être améliorée.

Effectuer de la recherche fondamentale et appliquée (y compris le développement et l'évaluation

Les universités sont de grands réservoirs de recherche et ont un rôle exceptionnel à jouer dans ce domaine. Non seulement elles forment de futurs chercheurs dans leurs programmes de 2e et 3e cycle,mais leur corps enseignant constitue également le groupe le plus important de chercheurs actifs, particulièrement dans le domaine de la recherche fondamentale. L'activité de recherche dans les universités ontariennes a augmenté rapidement après la Deuxième Guerre mondiale, mais c'est surtout dans les années 1960 que s'est produite la grande expansion. Les universités engagèrent alors un grand nombre d'enseignants très qualifiés et orientés vers la recherche. Les dépenses d'investissement consacrées aux installations matérielles, aux bibliothèques et à l'équipement de laboratoire augmentèrent. Les universités créèrent des programmes de maîtrise et de doctorat dans un grand nombre de disciplines. Toutes ces mesures entraînèrent une croissance de la capacité de recherche des universités ontariennes, qui fut immédiatement mise à contribution. De nouvelles équipes de recherche furent créées, de nouveaux centres et instituts de recherche furent établis, et il s'instaura un climat d'ensemble favorable à la recherche.

En 1976-77, les universités de l'Ontario reçurent une aide à la recherche d'environ $112,5 millions, sous forme essentiellement de subventions en provenance du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Ce montant représentait plus de 40 pour cent de toute la recherche subventionnée effectuée au cours de cette année dans les universités canadiennes et correspond à la proportion des professeurs canadiens en poste dans les universités ontariennes. Toutefois, en dollars constants, les subventions de recherche sont restées presque au même niveau au cours des années 1970.

Les estimations actuelles de la part du budget des universités consacrée à la recherche révèlent que les fonds d'exploitation des universités permettent de financer approximativement 53 pour cent de la recherche en sciences naturelles et environ 78 pour cent de la recherche en sciences sociales. La proportion des dépenses de recherche des universités en sciences humaines est de beaucoup supérieure.

Une étude récente entreprise par le comité canadien sur le financement de la recherche universitairea permis d'établir qu'environ 35 pour cent, en moyenne, des ressources universitaires étaient consacrées à la recherche.

Vers la fin des années 1970, les chercheurs et les universités ont exprimé leur inquiétude quant à ladétérioration des conditions dans lesquelles s'effectue la recherche. Jusqu'à présent, la plupart des subventions directes de financement à la recherche effectuée au Canada ont été fournies par le gouvernement fédéral par le canal de l'un de ses trois principaux organismes de subvention: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et sociales et le Conseil de recherches médicales. Cependant, la structure de soutien de la recherche dans les universités - la fourniture des locaux, les salaires du corps enseignant et du personnel non enseignant et les congés des enseignants aux fins de recherche - est financée par les subventions d'exploitation et d'investissement provinciales. Il est donc essentiel que s'établisse une collaboration efficace entre les organismes fédéraux et provinciaux pour le soutien à la recherche.

Il est également indispensable que s'établisse une collaboration efficace entre le gouvernement, le secteur privé et les universités en vue d'élaborer les lignes de conduite et stratégies voulues en matière de recherche.

Dans la deuxième moitié des années 1970, la capacité de recherche des universités ontariennes a diminué. Le stock d'équipement de recherche acquis dans les années 1960, dans le cadre de l'expansion des investissements de l'époque, n'est plus adéquat, en raison de son usure physique ou de son obsolescence. Bien qu'aucune estimation précise des coûts de remplacement ne puisse être faite, le maintien de la capacité de recherche correspondant au niveau de connaissances actuel pourrait entraîner une dépenseannuelle supplémentaire de $25 millions. Les collections des bibliothèques doivent également être réapprovisionnées, car les sommes affectées annuellement augmentent selon un taux bien inférieur à celui de l'inflation. Ces coûts viennent s'ajouter aux pertes de capacité de recherche entraînées par l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement des professeurs et la baisse du nombre d'étudiants de maîtrise ou de doctorat dans certaines disciplines.

Il y a cependant quelques signes encourageants. On parle de plus en plus de la nécessité pour le Canada et l'Ontario d'augmenter leurs investissements dans la recherche et le développement, et certains signes permettent d'affirmer que l'on devrait finalement parvenir à une collaboration plus efficace entre le gouvernement, le secteur privé et les universités.

Dans ce contexte, voici quels sont les défis qu'il nous faudra relever à l'avenir:

- fournir à toutes les universités la possibilité d'effectuer des recherches dans toutes les disciplines qu'elles enseignent (cette notion est indissociable de celle d'université et assure la base requise pour maintenir la qualité d'un enseignement supérieur);
- aider les universités à mieux répondre aux nouveaux besoins en matière de recherche, en particulier dans les domaines qui contribuent au développement de l'Ontario;
- donner aux universités l'équipement dont elles ont besoin pour être efficaces dans leur recherche de pointe;
- aider davantage les universités à coopérer efficacement avec l'industrie et le gouvernement dans les domaines de la recherche qui touchent à des besoins nationaux;
- maintenir les activités de recherche indépendamment des fluctuations du nombre d'étudiants.

Offrir un service à la collectivité

Comme nous l'avons précédemment mentionné, les universités rendent des services très divers à la collectivité tout en remplissant leur mandat, qui est d'enseigner et de faire de la recherche. En travaillant à la réalisation de ce cinquième objectif, les universités fournissent de nombreux services directs à la collectivité en conséquence de leurs activités proprement universitaires et professionnelles. Le vaste réservoir de savoir des universités est facilement accessible et fréquemment utilisé par la collectivité. Les membres du corps enseignant, à titre de consultants, de commissaires, de médiateurs, d'arbitres, de conseillers municipaux et de

membres des conseils scolaires et des conseils d'aministration des hôpitaux, rendent de précieux et nomdreux services à la collectivité.

Par ailleurs, les universités organisent des conférences publiques, des concerts, des représentations théâtrales, des expositions d'art et des épreuves sportives, généralement dans leurs propres locaux ou sur leurs propres terrains. Elles mettent ces installations sportives et culturelles à la disposition de la collectivité. Elles fournissent des services de consultation juridique et toute une gamme de services dans le domaine de la santé, y compris des services de consultation externe pour les soins médicaux et dentaires; elles offrent également des services de consultation aux entreprises locales; enfin, leur personnel participe activement à la vie des organismes à but non lucratif de la collectivité.

De bien des façons, on le voit, les universités apportent d'importantes contributions à la vie de la collectivité. Celle-ci compte sur ces services dans un rapport inversement proportionnel à l'existence de services comparables ailleurs dans la collectivité. À ce titre, le rôle de l'université dans les collectivités les plus petites, les plus éloignées et les plus isolées est particulièrement important. Dans ces régions, l'université est fréquemment le foyer de la vie culturelle et récréative de la collectivité ainsi que son centre intellectuel. Dans les grandes villes, le rôle de l'université, à ce titre, est plus limité, mais il est rarement négligeable.

Dans la mesure où les universités sont dynamiques et bien vivantes, elles rendent efficacement ce genre de services à la collectivité. À l'avenir, les universités devraient non seulement maintenir ce genre de services, mais vraisemblablement être amenées à répondre à de nouveaux besoins en la matière.

Conclusion

Dans le présent chapitre, le comité a examiné dans quelle mesure les universités de l'Ontario avaient atteint les objectifs fixés officiellement au cours de la dernière décennie et a fait ressortir un certain nombre de défis qu'elles devront relever pour répondre aux besoins qui caractériseront la prochaine décennie. Parmi ces défis, citons une plus grande ouverture des universités, afin de répondre aux aspirations des citoyens appartenant aux

groupes tels que Franco-Ontariens, autochtones, personnes économiquement et socialement défavorisées, et l'élaboration de programmes qui répondent aux nouveaux besoins d'éducation permanente et d'enseignement à temps partiel. En outre, pour que l'Ontario puisse rester dans l'économie mondiale et assumer son rôle traditionnel dans la vie du Canada, les universités devront absolument faire un plus grand effort pour fournir l'éducation générale, la formation professionnelle, les équipes de chercheurs et d'hommes de science spécialisés et les activités de recherche et de développement nécessaires à la prospérité de l'Ontario et de ses citoyens dans les années à venir.

Dans quelle mesure les universités pourront-elles répondre à ces besoins? La réponse dépendra du niveau de ressources dont elles pourront disposer, question qui sera traitée dans le chapitre suivant.

II. ANALYSE DES NIVEAUX DE SUBVENTIONS EN FONCTION DES OBJECTIFS

On a, dans le chapitre précédent, décrit les objectifs établis pour le système universitaire de l'Ontario, précisé dans quelle mesure ces objectifs avaient été atteints durant les années 1960 et 1970 et noté les domaines dans lesquels il fallait faire des efforts particuliers. Le présent chapitre étudie divers niveaux hypothétiques de subventions et s'efforce d'évaluer leurs conséquences sur la réalisation de ces objectifs durant les années 1980.

La réalisation des objectifs indiqués coûterait cher, mais leur non-réalisation se ferait aussi lourdement payer. C'est parce qu'ils se demandaient avec une réelle inquiétude si le système universitaire aurait la capacité d'atteindre les objectifs fixés, aux niveaux actuels de subventions, que les présidents des conseils d'administration et les directeurs administratifs des universités ont décidé de faire part de leurs préoccupations au Premier ministre l'été dernier. Ce sont ces préoccupations, ainsi que celles du gouvernement, qui expliquent l'importance accordée dans les termes du mandat de notre comité à l'établissement de la relation entre les objectifs et les niveaux de subventions pour l'ensemble de la décennie 1980. Les niveaux de subvention sont établis chaque année, mais leur impact sur le système universitaire et sur sa capacité d'atteindre ses objectifs est cumulatif.

Nous présentons trois modèles.[1] Tous ont été élaborés à partir d'hypothèses énoncées. Le modèle 1, dont il existe deux variantes, établit par extrapolation les futurs niveaux de subventions sur la base d'un faible taux de croissance réelle qui, dans une certaine mesure, permettrait de répondre aux besoins présentés dans le chapitre un.

Le modèle 2 est basé sur les niveaux de subvention établis par l'OCUA. Il intègre une baisse prévue des effectifs entre 1984 et 1991 et une augmentation de la "productivité" du système universitaire.

Le modèle 3, dont trois variantes sont présentées, prévoit des augmentations de subventions inférieures, à des degrés divers, au taux d'inflation. Les résultats de chacun de ces trois modèles et de leurs variantes sont exprimés en dollars constants.

---

1. Pour de plus amples détails sur les méthodes de calcul, se reporter à l'annexe A.

Avant de présenter ces modèles en détail, le comité désire insister sur un point particulièrement important. Ce sont les personnes qui constituent le coeur même de l'université. Les universités ne pourraient, sans leur personnel enseignant et leur personnel de soutien, atteindre leurs objectifs, lesquels servent les intérêts des étudiants et de la population de l'Ontario dans son ensemble. Environ 80 pour cent du coût d'exploitation des universités correspond aux dépenses salariales et avantages sociaux. Pour diminuer les dépenses de façon significative, il faudrait donc diminuer les frais de personnel, en réduisant soit le niveau des salaires, soit les effectifs. Ces réductions auraient des effets négatifs directs sur les intéressés et sur l'aptitude des universités à atteindre leurs objectifs. En décrivant les modèles qui prévoient une diminution des revenus, le comité est parfaitement conscient des conséquences négatifs qu'ils entraînent.

MODÈLE 1

Le modèle 1 fournit la possibilité, sous réserve de décisions prudentes, de renforcer l'aptitude des universités à relever les défis présentés dans le chapitre un. Selon les prévisions du modèle, les effectifs du corps enseignant et du personnel de soutien resteraient constants à l'échelon du système, ce qui n'empêcherait pas la taille des divers établissements de varier individuellement. Le modèle 1 suppose également que les universités recevront les fonds nécessaires pour faire face au coût prévu d'augmentations salariales raisonnables établies conformément aux pratiques actuelles, c'est-à-dire qui tiennent compte des "progressions individuelles" (PTR).[2]

MODÈLE 1a

Le modèle 1a, la première variante du modèle 1, repose sur les hypothèses suivantes:

1. Les subventions permettront de faire face à l'inflation.

2. Les subventions permettront de faire face au coût des PTR (soit un coût net de deux pour cent par an de 1981-82 à 1985-86 et de un pour cent par an ensuite).

---

2. Progress Through the Ranks. Se reporter à l'annexe A pour plus des précisions à ce sujet.

3. On ne tient pas compte de la variation des effectifs et, au cas où les inscriptions diminueraient, toutes les ressources libérées seront consacrées à la réalisation des objectifs définis au chapitre un.

4. Les subventions contiendront une somme supplémentaire de $25 millions par an destinée à assurer le remplacement de l'équipement et du mobilier (établi selon un cycle de remplacement de 15 ans).

Selon le modèle la, le niveau des subventions de base 1980-81, qui s'élève à $1 064,1 millions, passerait (en dollars constants) à $1 227,2 millions en 1990-91, soit une augmentation de $163,1 millions (15,3 pour cent). Cette différence correspondrait à une augmentation annuelle moyenne de $13,8 millions, en plus des $25 millions prévus chaque année pour le remplacement de l'équipement.

Impact du modèle la sur les objectifs

À ce niveau de subventions, le système universitaire serait beaucoup mieux armé qu'il ne l'est actuellement pour atteindre les objectifs définis au chapitre un. Facteur particulièrement important, les universités pourraient renforcer leur capacité de recherche. Les fonds supplémentaires affectés à l'équipement permettraient aux établissements d'améliorer et de remplacer leur matériel selon un rythme réaliste. En outre, les universités verraient croître leurs possibilités de recherche et d'enseignement, dans la mesure où l'érosion normale des effectifs leur permettrait de nommer de nouveaux membres à plein temps au sein du corps enseignant et du personnel de soutien dans les domaines prioritaires. Ces nouvelles nominations permettraient aux établissements de répondre de façon positive aux besoins de l'Ontario dans le domaine de la recherche et à la nécessité de créer de nouveaux programmes d'enseignement pour répondre aux besoins futurs.

Le système, qu'il s'agisse de personnel ou d'équipement, aurait un degré de souplesse qui lui

permettrait de s'adapter à la politique du gouvernement et d'apporter aux programmes les innovations requises pour répondre aux défis du futur. Il est évident que les universités pourraient, dans une certaine mesure, devenir plus accessibles aux groupes énumérés dans les paragraphes du premier chapitre correspondant aux deux premiers objectifs. Ainsi, pour pouvoir fournir la population active mieux formée dont a besoin l'Ontario, les universités pourraient mettre en place des programmes à temps partiel destinés aux professionnels et à d'autres groupes de personnes s'orientant vers une carrière. Les fonds disponibles pour le renouvellement de l'équipement permettraient d'améliorer la capacité de recherche, facteur qui sera de plus en plus important pour l'Ontario si ce dernier désire participer à la mise au point de nouvelles technologies. En fait, si le niveau de subventions adopté dans le modèle la était réellement accordé aux universités, celles-ci pourraient accomplir des progrès dans la plupart des objectifs décrits au chapitre un.

Il serait bon, toutefois, d'ajouter quelques mots de mise en garde. Jusqu'à présent, la discussion estrestée fondée, en partie, sur l'hypothèse que les effectifs recrutés dans le groupe d'âge - traditionnellement le plus important - des 18 à 24 ans diminueraient et que cette baisse libérerait donc des ressources qui seraient affectées à de nouvelles initiatives. Il ne faut pas oublier, cependant, que les niveaux d'inscriptions ne sont pas faciles à prédire avec exactitude. Ainsi, si l'on repassait au taux de participation de 1976-77 du groupe d'âge des 18 à 24 ans, on conserverait le niveau d'inscriptions actuel durant les années 1980,même si les inscriptions ne provenaient que des groupes d'étudiants traditionnels. Si cela se produisait, les universités auraient beaucoup de mal à étendre leurs services à de nouveaux groupes et à élaborer de nouveaux programmes.

Impact du modèle la sur les mécanismes d'octroi de subventions

Si les universités obtenaient ce niveau de subventions, on suppose que les méthodes d'octroi ne seraient pas contestées. Les subventions calculées d'après la formule existante seraient acceptables dans l'ensemble et le gros des fonds disponibles serait distribué de cette façon.

MODÈLE 1b

Le modèle 1b est identique au modèle 1a, si ce n'est qu'on n'y prévoit pas le remplacement de l'équipement et du mobilier. Dans ce cas, les besoins financiers des universités ontariennes augmenteraient de $138,1 millions, soit 13 pour cent, d'ici la fin de la décennie, ce qui correspondrait à une augmentation annuelle moyenne de $13,8 millions.

Impact du modèle 1b sur les objectifs

Comme dans le cas du modèle 1a, si les effectifs diminuaient, les universités dont les services seraient améliorés pourraient être accessibles à un plus grand nombre de personnes, même en ne comptant que sur le corps enseignant et le personnel non enseignant actuels. Cependant, il serait difficile pour les universités de maintenir simultanément leur capacité de recherche car ce serait à elles de financer le remplacement de l'équipement et du mobilier avec les fonds d'exploitation habitueles. En d'autres termes, le maintien de leur capacité de recherche empêcherait les universités d'effectuer aussi bien qu'avec le modèle 1a les améliorations envisagées.

Supposons, cependant, que le besoin de remplacer l'équipement soit tel qu'il faille prélever des fonds à partir d'autres postes budgétaires des universités. On pourrait alors envisager de "geler" pendant une année tous les postes libérés par le départ de leurs titulaires. Cette mesure permettrait de récupérer $10,6 millions par an au cours de la décennie et préserverait en partie la capacité actuelle des universités en matière de recherche. Cette possibilité est dans une certaine mesure théorique, car les départs s'effectuent de façon aléatoire et sont rarement liés aux besoins d'enseignement et de recherche des universités. En fait, il est probable qu'une université réaffecterait une partie des fonds libérés par l'érosion des effectifs chaque année pour résoudre des problèmes d'équipement particuliers.

Impact du modèle 1b sur les mécanismes d'octroi des subventions.

Comme dans le cas du modèle 1a, un mécanisme d'octroi des subventions selon une formule déterminée demeurerait vraisemblablement acceptable. Il faudrait peut-être intervenir dans une certaine mesure pour assurer la différenciation des rôles et la rationalisation et, très vraisemblablement, il faudrait envisager sérieusement l'allocation de fonds spéciaux pour assurer le financement

des dépenses d'équipement et de bibliothèques et répondre à d'autres besoins.

MODÈLE 2

Ce modèle projette les dépenses des universités en se basant sur le modèle de financement du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario. Il tient compte des variations d'effectifs prévues et d'une augmentation de la productivité, ainsi que du coût des PTR décrit dans le modèle 1. Voici quelles sont les hypothèses précises adoptées par le modèle 2:

1. Les subventions permettront de faire face à l'inflation.

2. Les subventions permettront de faire face au coût des PTR (coût net de deux pour cent par an de 1981-82 à 1985-86 et de un pour cent par la suite).

3. Les universités augmenteront leur productivité de 0,5 pour cent par an.

4. Les inscriptions varieront annuellement conformément aux changements prévus (par Statistique Canada) dans le groupe d'âge des 18 à 24 ans. Ces variations seront pondérées par le facteur multiplicatif 1/2.

Selon le modèle 2, les subventions de 1980-81, soit $1 064,1 millions, seraient supérieures de $15,4 millions, soit 1,4 pour cent, en 1990-91. Ce résultat final serait cependant la conséquence d'une croissance réelle de 6,2 pour cent au cours des cinq premières années de la décennie et d'une diminution presque aussi importante au cours des cinq années suivantes, comme on peut le voir sur la figure 1. À la fin de la décennie, le total des dépenses serait inférieur de 10,2 pour cent aux dépenses prévues dans le modèle 1b.

Avec ce modèle, le niveau des subventions pour chacune des cinq premières années est grosso modo le même qu'avec le modèle 1b; par contre, pour les cinq dernières années de la décennie, le taux de diminution est comparable à celui du modèle 3a. Bien que le niveau des subventions pour les cinq premières années soit proche de celui du modèle 1b, la gestion prudente requise par la diminution des cinq années suivantes exigerait l'adoption de mesures préparatoires durant les cinq premières années,

Figure 1 Prévision des dépenses des universités en dollars constants
1980-81 à 1990-91

y compris une réaffectation des dépenses, qui pourrait empêcher les universités d'atteindre les objectifs actuels.

Dans la discussion qui suit, le comité traite de la décennie dans son ensemble, sans tenir compte des variations d'une année sur l'autre ou de celles qui distinguent la première moitié de la période de la seconde.

Impact du modèle 2 sur les objectifs

Du point de vue des universités, cette option financière présente plusieurs inconvénients. Elle ne permet nullement de rattraper le terrain perdu vers la fin des années 1970; au contraire, le modèle 2 présuppose que les universités effectueront des ajustements financiers en fonction de la variation des effectifs et devront parvenir à une amélioration de leur productivité malgré le terrain perdu. Rien de particulier n'est prévu pour le remplacement de l'équipement et du mobilier (à part ce que les universités considèrent actuellement comme un poste budgétaire insuffisant).

Si le modèle 2 était choisi, l'impact de l'adaptation des niveaux de subventions à la baisse prévue des effectifs et de l'application du facteur de productivité se ferait lourdement sentir d'ici la fin de la décennie. Si les diminutions de fonds étaient réparties entre toutes les catégories de dépenses, il faudrait prévoir une diminution équivalant à environ 1 300 postes d'enseignants à temps plein et 1 800 postes de personnel de soutien. Ces chiffres correspondent à 10 pour cent de l'ensemble du personnel du système.[3] Si ces diminutions de personnel étaient toutes effectuées au cours de la deuxième moitié de la décennie, les mesures requises et leur impact seraient identiques à ceux du modèle 3a.

On pourrait éviter ces réductions de personnel si l'augmentation des salaires, pour chaque année de la décennie, était fixée en moyenne à un pour cent au-dessous du taux d'inflation. Ces augmentations ne seraient applicables que si, durant les années 1980, les salaires des secteurs public et privé subissaient une augmentation également inférieure au taux de l'inflation. Sinon, même si ce genre de mesures permettait de conserver l'intégrité

---

3. Se reporter à l'annexe A pour les calculs relatifs à la méthode de détermination des réductions.

du système, elles auraient des effets négatifs. Des niveaux de salaires insuffisants entraîneraient vraisemblablement le départ de membres du personnel enseignant et non enseignant de grande qualité, qui iraient dans les secteurs capables de leur fournir une meilleure rémunération, et ceci compromettrait dans une certaine mesure la réalisation de tous les objectifs. Les objectifs trois et quatre seraient particulièrement touchés, car les bons chercheurs constituent un groupe particulièrement mobile.

En outre, des réductions de personnel d'une telle envergure compliqueraient les problèmes actuels d'allocation des ressources du système et l'empêcheraient encore plus qu'actuellement de répondre aux besoins perçus de réorientation. La façon la moins déplaisante de parvenir aux diminutions requises de personnel consisterait, pour les universités, à exploiter au maximun les taux normaux d'attribution au cours de la décennie. Toutefois comme l'érosion du personnel a tendance à se produire plus souvent dans les secteurs caractérisés par une forte demande de la part des étudiants et des employeurs que dans les domaines où la demande est faible, elle aurait pour effet d'affaiblir des programmes importants et certains programmes disparaîtraient. En outre, la planification nécessaire pour faire face aux baisses de la deuxième moitié de la décennie entraînerait sûrement la suppression de programmes. Étant donné le temps de latence nécessaire pour réduire les dépenses de cette manière, il faudrait commencer à prévoir la suppression de programmes immédiatement, durant la période d'expansion continue. De telles mesures auraient de graves effets négatifs sur le système et sur son aptitude à atteindre les objectifs fixés.

Un autre moyen simplifié de diminuer les dépenses consisterait à augmenter le nombre d'heures d'enseignement des professeurs en supprimant, entre autres, les congés aux fins de recherche. Ce type d'approche ne diminuerait réellement les dépenses que si les enseignants en surnombre à cause de l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement quittaient le système. De plus, les conséquences de ce genre de mesures affecteraient gravement la capacité de recherche du système . En outre, à moins que la plupart des universités d'Amérique du Nord et d'Europe ne prennent des mesures identiques, une grande partie des meilleurs enseignants iraient chercher du travail dans d'autres universités.

En tout cas, quel que soit le mode de réduction de personnel choisi, voici quelles seraient les conséquences d'un tel acte sur les objectifs du système:

- on ne pourrait pas compter que les universités deviennent plus accessibles;

- sur le plan des programmes destinés à former des professionnels, il serait impossible de relever rapidement et positivement les nouveaux défis qui se posent;

- le potentiel de recherche souffrirait, car le système ne pourrait pas compter sur l'injection des nouveaux membres du corps enseignant et du personnel technique requis pour effectuer des recherches et encourager les nouvelles initiatives;

- le potentiel de recherche serait également entravé par la non-résolution du problème posé par l'équipement actuel; en conséquence, la contribution des universités aux innovations industrielles ne pourrait augmenter;

- l'étendue et la qualité des services à la collectivité diminueraient inévitablement.

Impact du modèle 2 sur les mécanismes d'octroi de subventions

Sans entrer en détail dans les modifications possibles qu'il faudrait apporter au mécanisme actuel d'octroi, on peut affirmer que certains aménagements seraient inéluctables. Même si une formule fondée sur les inscriptions continuait à s'avérer un moyen acceptable de répartir la plupart des ressources disponibles, il resterait certains problèmes particuliers à résoudre. Par exemple, il faudrait prévoir l'allocation de certaines subventions spéciales aux établissements particulièrement affectés, entre autres, par la différenciation des rôles, le facteur géographique et l'incapacité de s'adapter à des changements de circonstances. Il faudrait envisager très sérieusement d'introduire des subventions d'encouragement visant à pousser les établissements à modifier leurs programmes et à leur permettre de faire face au coût de fermeture de certains de leurs programmes.

MODÈLE 3

Les trois variantes du modèle 3 reposent sur l'hypothèse selon laquelle tout modèle de subventions comparable à celui dont se sert le Conseil des affaires universitaires de l'Ontario entraînerait des dépenses excédant les ressources que le gouvernement est prêt à accorder au système universitaire. Cette hypothèse est loin d'être improbable à la lumière des récents événements.[4] En fait, depuis 1977-78, que ce soit à cause d'un programme de restrictions budgétaires, d'une diminution des possibilités gouvernementales en matière d'augmentation des recettes, de la nécessité pour le gouvernement de changer ses priorités en ce qui touche les dépenses ou d'une combinaison quelconque de ces facteurs, les universités ont reçu des subventions globales dont l'augmentation a été inférieure à celle de l'inflation.

MODÈLE 3a

Le modèle 3a, la première variante du modèle 3, suppose que les subventions aux universités subiront une réduction annuelle réelle de l'ordre de un pour cent par rapport au taux d'inflation.

Cela se traduirait par une baisse de revenus de $101,7 millions, soit 9,6 pour cent, au cours de la décennie. Cette somme équivaut à une diminution de subventions de $10,2 millions par an en moyenne. Selon ce modèle, d'ici 1990-91, les dépenses totales seraient inférieures de 19,9 pour cent aux dépenses prévues par le modèle 1b et de 10,8 pour cent aux dépenses prévues par le modèle 2.

Impact du modèle 3a sur les objectifs

Le modèle 3a impose des dépenses salariales de 22,1 pour cent au-dessous des niveaux formulés par le modèle 1b. Pour parvenir à ces chiffres au cours de la décennie, il faudrait:

a) établir les salaires durant la décennie à deux pour cent par an au-dessous du taux d'inflation (ces faibles augmentations

---

4. Pendant quatre ans de suite, les revenus des universités ont été inférieurs au niveau jugé nécessaire par l'OCUA: de 1,1 pour cent en 1978-79, de 2,5 pour cent en 1979-80, de 2,8 pour cent en 1980-81 et de 2,4 pour cent en 1981-82.

salariales ne seraient envisageables que si tous les autres secteurs de la société acceptaient des ententes semblables d'augmentations salariales inférieures au taux d'inflation);

b) procéder à des coupures de personnel de l'ordre de 2 900 postes d'enseignants et de 4 000 postes pour le personnel non enseignant (soit une diminution de 22,1 pour cent du corps enseignant et du personnel non enseignant);

c) utiliser une combinaison quelconque de a) et de b).

Voici quel serait vraisemblablement l'effet des réductions de personnel précédemment décrites sur les objectifs du système:

- afin de préserver la qualité de leurs programmes de base, les universités seraient obligées d'abandonner leurs programmes d'éducation populaire, de supprimer des programmes d'enseignement dans un certain nombre de disciplines et d'imposer des limites strictes aux inscriptions dans d'autres;

- pour conserver la qualité de l'enseignement, il faudrait vraisemblablement concentrer les ressources dans des secteurs bien définis de certains établissements désignés, ce qui diminuerait automatiquement la diversité des programmes;

- le système universitaire se trouverait dans une situation où il serait incapable de répondre aux besoins de main-d'oeuvre de la province, en particulier en matière de formation de professionnels;

- à ce niveau de subventions, on pourrait difficilement s'attendre à ce que le système puisse préserver autre chose qu'une gamme minimale de programmes de maîtrise et de doctorat dans la province;

- le potentiel de recherche des universités serait considérablement amoindri, car la suppression des programmes d'enseignement se traduirait par une perte correspondante sur le plan de la capacité de recherche;

- facteur tout aussi grave, on assisterait à une dégradation de l'atmosphère générale, ce qui accélérerait le départ des scientifiques et spécialistes de valeur;

- on assisterait également et de façon inévitable à une diminution sérieuse des services offerts à la collectivité.

Impact du modèle 3a sur les mécanismes d'octroi de subventions

Le modèle 3a accentue considérablement les problèmes précédemment décrits dans le modèle 2. À ce niveau de subventions, il n'est pas évident que la méthode fondée sur la formule actuelle puisse être conservée. Même si l'approche fondée sur cette formule restait acceptable comme méthode d'octroi de base pour une partie importante de l'ensemble des fonds disponibles, de fortes pressions s'exerceraient en faveur d'un système de subventions interventionniste ne reposant plus sur la formule et englobant une part de plus en plus importante de financement global du système. Il faudrait prévoir l'octroi de subventions spéciales pour aider les universités à faire face au coût de réduction du personnel et des programmes, subventions qu'il faudrait ajouter à celles prévues pour les raisons précédemment décrites dans le cas du modèle 2. Étant donné le temps de latence nécessaire pour permettre aux étudiants de terminer un programme dont on a prévu la suppression et pour mettre en oeuvre la politique de suppression d'une partie du personnel permanent, il faudrait certainement adopter des mesures d'allocation spéciales.[5]

Outre le fait qu'elle contribuerait à l'apparition d'un système d'octroi plus interventionniste, l'importance des réductions envisagées entraînerait vraisemblablement la mise en place de mesures de contrôle supplémentaires. Ces mesures pourraient comprendre des restrictions sur tous les nouveaux programmes destinés aux professionnels et de 2e et 3e cycle ou la fixation de plafonds d'inscriptions par établissement. Ces mesures nécessiteraient probablement que s'exerce une autorité qui chapeauterait l'ensemble du système universitaire et aurait son mot à dire sur pratiquement tous les sujets relatifs au fonctionnement des universités. Les questions que pourrait soulever l'institution d'un tel organe directeur sont abordées au chapitre trois.

---

[5]. Se reporter à l'annexe B pour une étude de l'importance des suppressions de programmes.

MODÈLE 3b

Le modèle 3b, deuxième variante du modèle 3, débouche sur une réduction encore plus grande des budgets de base des universités, car il part de l'hypothèse selon laquelle les subventions aux universités suivront une augmentation inférieure de deux pour cent au taux d'inflation jusqu'à la fin de la décennie.

Dans le cas de cette variante du modèle 3, la réduction de fonds serait, en dollars constants, de $194,7 millions, soit 18,3 pour cent, au cours de la période de dix ans, ce qui correspondrait à une diminution annuelle moyenne d'environ $19,5 millions. Selon ces résultats, d'ici la fin de la décennie, le total des dépenses serait inférieur de 27,7 pour cent au coût de maintien du système universitaire actuel, prévu par le modèle 1b.

Impact du modèle 3b sur les objectifs

Cette variante impose des dépenses salariales de 29,6 pour cent au-dessous des niveaux prévus par le modèle 1b. Ces diminutions de dépenses pourraient entrer en vigueur seulement si les mesures suivantes étaient réalisables:

a) fixation des augmentations salariales du corps enseignant et du personnel non enseignant à trois pour cent par an au-dessous du taux d'inflation, ce qui ne serait possible que si tous les autres secteurs de la société acceptaient des augmentations comparables;

b) diminution de personnel de l'ordre de 3 800 postes d'enseignants et de 5 300 postes pour le personnel non enseignant (ces chiffres représentent une diminution d'environ 30 pour cent du personnel);

c) une combinaison quelconque de a) et de b).

Des diminutions de personnel de cette importance entraîneraient obligatoirement d'importants changements dans la structure du système universitaire de l'Ontario. Même la rationalisation du système au moyen d'éliminations volontaires de programmes ne permettrait pas d'atteindre des réductions de cette importance.

Essentiellement, il existe deux solutions qui permettent d'atteindre des réductions de personnel de cette importance:

1. Une élimination globale d'un nombre important de programmes universitaires au niveau du baccalauréat, des programmes professionnels et du 2e et 3e cycle (en plus de ceux décrits dans le modèle 3a).

2. Une contraction du système par l'élimination de certains établissements de la liste des universités ayant droit aux subventions gouvernementales.

Cette importante suppression de programmes se traduirait:

- par une diminution de l'accessibilité tant quantitative que géographique aux programmes de tous les niveaux:baccalauréat, professionnel, maîtrise et doctorat (la gravité des répercussions varierait en fonction de la démographie, du taux de participation et des préférences des étudiants pour tel ou tel programme);

- par une diminution de l'activité intellectuelle et de la recherche (la gravité des répercussions varierait en fonction de la qualité des programmes supprimés);

- par une augmentation des difficultés financières à court terme occasionnée par le coût de la réduction d'une partie du personnel enseignant et non enseignant et par les "coûts indirects" propres aux universités et indépendants du nombre de programmes.

Il est évident que la suppression de programmes sur une telle échelle rendrait impossible le maintien du principe de la permanence. Il faudrait, donc, pour rendre viable l'option de suppression des programmes, apporter des modifications aux conventions collectives existantes qui lient la sécurité de l'emploi à la permanence et à l'ancienneté ou, le cas échéant, imposer par des lois de nouvelles conditions d'emploi s'appliquant à l'ensemble du système. Ce genre de mesures pourrait se révéler suffisamment indigeste pour qu'on lui préfère la fermeture

de certains établissements, ce qui limiterait ces problèmes aux universités en question.

Pour diminuer les dépenses jusqu'au niveau prévu par le modèle 3b, il faudrait augmenter les diminutions obtenues dans l'ensemble du système grâce au modèle 3a en fermant une ou plusieurs universités correspondant à 10 pour cent du système actuel. Cette option se traduirait:

- par une perte de l'accessibilité géographique, qui pourrait être tempérée par le choix des établissements que l'on déciderait de fermer;
- par une perte d'accessibilité sur le plan quantitatif, que l'on pourrait tempérer en utilisant des fonds supplémentaires pour promouvoir la mobilité des étudiants;
- par une perte d'accessibilité aux programmes très demandés par les étudiants, ce qui pourrait fort bien être le cas si l'on décidait de fermer des établissements desservant la même région que d'autres mais dont les programmes sont très recherchés;
- par une perte en matière d'activité intellectuelle et de recherche, du fait que chaque université de l'Ontario possède un groupe de programmes ainsi que des membres du corps enseignant de grande qualité.

Les économies engendrées par cette option seraient supérieures à celles que rapporterait l'option d'élimination de programmes, car toutes les dépenses habituelles des établissements fermés disparaîtraient. Il y aurait, cependant, de nouveaux coûts à court terme entraînés par le départ du personnel enseignant et non enseignant, qu'il faudrait indemniser. Il faudrait également prévoir des dépenses supplémentaires à long terme pour promouvoir la mobilité des étudiants.

Les effets spécifiques de la contraction requise auraient vraisemblablement les inconvénients suivants:

- la répartition géographique actuelle des programmes d'enseignement serait gravement compromise;

- dans les établissements non fermés, la suppression de programmes pourrait entraîner des transformations radicales. Ainsi, l'université de Guelph pourrait devenir "l'Institut des sciences de la vie de Guelph"; certaines parties des universités de Guelph, Waterloo, Wilfrid Laurier et McMaster pourraient devenir les campus d'une "université du Centre de l'Ontario";

- si l'on accordait la priorité à l'accessibilité à l'enseignement de base au niveau du 1er cycle, il est très vraisemblable que l'on choisirait de diminuer la taille des établissements actuels plutôt que de leur attribuer des rôles spécialisés;

- si l'on accordait la priorité au maintien "dans l'état actuel" de quelques établissements, il faudrait, bien évidemment, réduire encore plus considérablement la taille des autres établissements;

- la diminution de programmes de maîtrise et de doctorat serait liée aux modifications apportées aux programmes de baccalauréat et professionnels, mais il est vraisemblable qu'elle s'effectuerait sur une échelle encore plus grande.

Impact du modèle 3b sur les mécanismes d'octroi des subventions

On retrouverait les effets décrits dans le cadre du modèle 3a, mais accentués. Il faudrait donc instituer un organisme central très fort pour procéder à une élimination de programmes d'une telle envergure. D'un autre côté, la fermeture d'une grande université ou de trois ou quatre universités plus petites permettrait de conserver, pour les établissements restants, une forme d'octroi basée sur une formule.

La fermeture d'un établissement, quel qu'il soit, même s'il était prévenu suffisamment à l'avance, exigerait l'affectation de fonds spéciaux pour indemniser le personnel permanent. Il faudrait vraisemblablement envisager d'allouer des subventions spéciales à cet effet

et les intégrer aux mesures législatives requises pour dissoudre l'université choisie.

MODÈLE 3c

Le modéle 3, la troisième variante du modèle 3, part de l'hypothèse selon laquelle les augmentations des subventions aux universités seront chaque année inférieures de 4 pour cent au taux d'inflation. Selon cette variante, il y aurait une diminution de financement du système, en dollars constants, de $356,6 millions.

Impact du modèle 3c sur les objectifs

De telles diminutions de dépenses ne seraient possibles que si les mesures suivantes étaient réalisables:

a) l'augmentation des salaires du corps enseignant et non enseignant durant la décennie devrait se situer à environ 4, 5 pour cent annuellement au-dessous du taux d'inflation, ce qui ne pourrait se faire que si tous les autres secteurs de la société acceptaient une limitation comparable de leurs augmentations salariales;

b) une réduction de personnel de l'ordre de 5 600 postes dd'enseignants et de 7 700 postes pour le personnel non enseignant;

c) une combinaison quelconque de a) et de b)

À ce niveau de subventions, aucun des objectifs d'accessibilité ne pourrait être atteint. Les subventions permettraient de maintenir la qualité actuelle de l'enseignement et de la recherche pour seulement 60 pour cent de la capacité actuelle des universités.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Durant toute cette analyse, on n'a utilisé que les subventions d'exploitation pour calculer les niveaux prévus de dépenses. On n'a nullement tenu compte des besoins supplémentaires en subventions d'investissement nécessaires pour entreprendre les rénovations des installations, leur modification ou leur remplacement. Il ne faudrait cependant pas minimiser ces besoins financiers. Ce types de subventions sont très importants pour les universités, en particulier pour celles dont

les installations commencent à vieillir.

CONCLUSION

Les conséquences que peuvent avoir les divers niveaux de subventions envisagés sur les objectifs du système universitaire sont complexes et souvent multiples. Malgré cela, les conclusions que l'on peut retirer des données présentées dans le présent chapitre sont d'une simplicité extrême. Pour atteindre l'ensemble des objectifs définis au chapitre un, le système universitaire a besoin de subventions qui progressent selon un faible taux de croissance réelle. Si l'on projette le modèle OCUA (modèle 2) sur l'ensemble de la décennie, on s'aperçoit que les universités devront procéder à d'importants aménagements et que certains des objectifs ne pourront être atteints. Quant aux niveaux de subventions envisagés dans le modèle 3, dont les augmentations se situent, à des degrés divers, au-dessous du taux d'inflation, ils ne permettraient pas d'atteindre les objectifs définis au chapitre un et la qualité ne pourrait être préservée qu'en imposant des mesures de plus en plus draconiennes se traduisant par l'amenuisement progressif du système universitaire en Ontario, qui deviendrait de plus en plus inaccessible et réservé à une élite.

III. STRUCTURE DU SYSTÈME

Introduction

Le présent chapitre traite du quatrième terme du mandat du comité:

> Définir plus clairement les rôles respectifs et conjoints des établissements, du Conseil des universités de l'Ontario, du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario et du gouvernement de l'Ontario.

Il débute par une brève description des pointsque les universités et le gouvernement considèrent comme essentiels dans un système subventionné par des fonds publics et se poursuit par la description de plusieurs modèles permettant de définir les rapports entre les universités et le gouvernement dans ce type de système. Comme il est indispensable de replacer dans leur perspective ces questions afin de pouvoir convenablement les évaluer, le chapitre continue avec un bref historique de l'évolution du système universitaire ontarien et de ses relations avec le gouvernement.

Le chapitre se termine par une analyse plus détaillée du rôle que pourraient tenir le COU et l'OCUA face au système universitaire ontarien des années 1980. Rappelons cependant, pour commencer, qu'une structure, quelle qu'elle soit, n'est qu'un moyen de parvenir à une fin, à savoir, dans le cas qui nous occupe, avoir et conserver des universités de grande qualité en Ontario.

Les points jugés fondamentaux par les universités et le gouvernement

Les établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario s'inscrivent dans la fière tradition de liberté de pensée et de recherche qui marque les universités du monde libre. Pour que les universités puissent convenablement remplir leur rôle dans la société, qui consiste entre autres à transmettre et à faire progresser le savoir sous toutes ses formes, il est généralement admis qu'elles doivent conserver leur liberté sur un certain nombre de points fondamentaux.

On décompose généralement la libertéd'enseignement et l'autonomie de l'université, qui est son équivalent à l'échelon des établissements, en trois éléments:

la liberté de choisir qui enseigne, ce que l'on enseigne et à qui l'on enseigne. Plus précisément, cela signifie que les universités doivent être libres de pouvoir choisir les personnes qu'elles engagent dans le corps enseignant et de déterminer les conditions dans lesquelles les membresdu corps enseignant pourront exercer leur profession; qui sera admis à étudier et à effectuer des recherches; quels seront le contenu des programmes et les exigences en matière de diplôme; quels seront les sujets de recherche; enfin, comment seront réparties les ressources au sein des établissements. En premier lieu, quand ces considérations se rapportent à des personnes - corps enseignant et étudiants - nous parlons de liberté d'enseignement. Mais quand ces considérations s'appliquent aux établissements, nous parlons alors d'autonomie de l'université.

Si cette autonomie de l'université et la liberté d'enseignement qu'elle vise à protéger sont des conditions importantes du succès avec lequell'université pourra remplir son mandat, elles ne sont pas illimitées, en particulier lorsque la plus grande partie des ressources financières que reçoivent les universités, comme c'est le cas en Ontario, proviennent directement des fonds publics. Le gouvernement a alors la responsabilité de s'assurer que les universités dépensent correctement ces fonds publics et poursuivent de façon efficace les objectifs en fonction desquels les subventions leur ont été accordées. Personne ne remet en doute le principe de base selon lequel tout système qui reçoit un soutien financier public important doit pouvoir rendre compte de son utilisation de façon très exacte.

Le problème, bien entendu, consiste à parvenir à harmoniser ces deux points de vue et à mettre sur pied une structure de relations efficace qui permette aux universités et au gouvernement de faire face à leurs responsabilités légitimes et respectives.

Le gouvernement doit prendre les décisions de base sur toutes les questions qui relèvent de politiques publiques, tout en acceptant les conseils formulés par les universités quant aux conséquences de ces politiques sur l'activité universitaire. Le gouvernement doit établir les objectifs généraux des établissements qu'il subventionne et déterminer les sommes qu'il est prêt à leur accorder, tout en faisant cas de l'opinion des universités quant au bien-fondé de ces objectifs, leurs conséquences sur le plan des ressources et l'aptitude des

établissements à les réaliser étant donné les ressources fournies. Le gouvernement doit déterminer les méthodes de vérification et les rapports financiers qui permettront le mieux de rendre compte au public, par l'intermédiaire de l'Assemblée législative, de l'efficacité et de l'économie avec lesquelles les ressources financées par les deniers publics ont été utilisées, tout en respectant l'opinion des universités quant aux formes que devraient prendre ces rapports.

Il faut appliquer ces considérations générales en fonction de questions plus précises telles que l'accessibilité, la planification de la main-d'oeuvre, les frais de scolarité, les programmes de recherche et les bourses et prêts accordés aux étudiants, toutes questions qui ont des conséquences sur les relations entre le gouvernement et les universités. La méthode optimale permettant de répartir les responsabilités de prise de décision sur de telles questions ne peut être déterminée de façon purement abstraite. Pour arriver à définir une telle méthode, il est indispensable de considérer très attentivement l'évolution et la situation actuelle des groupes intéressés. En outre, la répartition des pouvoirs ne peut se faire qu'après avoir effectué un choix entre un certain nombre de modèles possibles.

Modèles possibles

Aux deux pôles des modèles possibles, on trouve celui du "laissez-faire" (non-ingérence totale du gouvernement) et le modèle centralisateur. Dans le modèle du laissez-faire, chaque université reste entièrement libre de prendre ses propres décisions sur toute question relative à l'enseignement et traite directement avec le gouvernement pour obtenir les fonds publics dont elle a besoin pour mener à bien ses activités. C'était en grande partie la situation des universités en Ontario jusqu'à la fin des années 1950. Bien que cette solution offre unmaximum d'autonomie aux établissements, à présent on considère généralement ce système comme inadéquat, en raison de l'importance des subventions fournies par le gouvernement.

Le modèle centralisateur, que l'on retrouve dans la plupart des universités des pays d'Europe et d'ailleurs, ne laisse aux établissements qu'un minimum d'autonomie. Le système universitaire est structuré comme s'il s'agissait d'une annexe du gouvernement central: c'est le gouvernement qui définit la structure organisationnelle

et l'administration des universités, qui nomme le personnel enseignant et administratif, tous fonctionnaires, qui exerce un contrôle détaillé sur les budgets et les programmes et qui gère même certains services. On considère dans l'ensemble du monde anglophone que ce système très centralisé de contrôle gouvernemental ne laisse pas aux universités la liberté dont elles ont besoin pour accomplir convenablement leur mission.

Il existe bien d'autres possibilités que les deux modèles précédemment décrits: chacun emprunte certaines caractéristiques du modèle centralisateur et impose donc des limites à l'autonomie des universités. L'un de ces modèles est le "University Grants Committee" (UGC) mis au point à l'origine en Grande-Bretagne. Institué en 1919, l'UGC, composé essentiellement d'universitaires, constitue pour beaucoup l'exemple parfait d'un système où le gouvernement affecte d'importantes subventions à un organisme sans lui imposer de "contrôle" direct. Bien que son mandat le définît comme un organisme consultatif, l'UGC exerçait en pratique un pouvoir exécutif; après consultation auprès des universités, il fixait le montant des subventions que recevaient ces dernières. Au cours des dernières années, l'UGC a resserré les liens qui l'unissent au ministère de l'Éducation et des Sciences. Ces deux organismes centraux en sont venus à jouer conjointement un rôle de plus en plus dominant en matière de planification de la politique universitaire nationale en Grande-Bretagne.

On peut citer comme autre modèle intermédiaire, celui du contrôle étatique partiel, dont on trouve deux variantes principales aux États-Unis. L'une d'entre elles est illustrée par le modèle université d'État unifié, où un conseil d'administration central est responsable d'une université d'État composée de plusieurs campus. En Ontario, il s'agirait de"l'université de l'Ontario". La deuxième variante est celle du conseil de coordination, où un organisme étatique de coordination, doté de pouvoirs de décision précis, sert d'intermédiaire entre les divers établissements et le gouvernement. Dans ces deux modèles, un organisme central prend des décisions, sur des points précis, au nom du système.

Pour pouvoir bien analyser dans le détail les avantages et inconvénients respectifs de ces modèles, il faut les replacer dans un contexte historique. C'est pourquoi, il nous semble à propos de brosser à

présent un historique de l'évolution du système universitaire en Ontario.

L'évolution de la structure du système universitaire ontarien

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à part l'université de Toronto, les universités de l'Ontario étaient essentiellement des établissements privés. Aucune d'entre elles ne recevait de sommes importantes en provenance des fonds publics. La situation changea, cependant, à la suite de l'importante expansion de l'enseignement universitaire dans la province au cours des années 1950 et 1960. Cette expansion fut financée presque entièrement par des fonds publics, ce qui amena le gouvernement à participer à l'enseignement universitaire de multiples façons. Dans le cadre de cette expansion, certains anciens établissements religieux furent laicisés afin de pouvoir recevoir des subventions publiques, et un certain nombre de nouvelles universités, créées. Des lois les définirent comme des établissements autonomes et leur accordèrent le droit de décerner des diplômes universitaires. Durant la première partie de cette phase d'expansion, les universités fonctionnèrent pour la plupart comme des établissements entièrement autonomes, n'ayant qu'un minimum de tâches officielles de communication, de collaboration et de coordination à accomplir.

Toutefois on se rendit bientôt compte, à mesure que le système se développait et devenait plus complexe, qu'il était nécessaire de créer une structure plus formelle afin que les universités puissent mieux rendre compte de l'utilisation des subventions et mieux accomplir leur mission d'enseignement.

Le "Committee on University Affairs" (ou comité des affaires universitaires) (CUA), prédécesseur de l'OCUA, et le "Committee of Presidents of the Universities of Ontario" (ou comité des présidents des universités de l'Ontario) (CPUO), prédécesseur du COU, furent tous les deux institués au début des années 1960. Le département des Affaires universitaires, qui allait devenir plus tard le ministère des Collèges et Universités, fut créé en 1965. En 1967, une formule de répartition de subventions d'exploitation, fruit de consultations entre le CUA et le CPUO, fut acceptée par le gouvernement et mise en oeuvre et les travaux commencèrent sur la mise au point d'une

formule de répartition des subventions d'investissement. À peu près à la même époque, le CPUO approuva un système d'évaluation des propositions de nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat et on assista aux premières tentatives de mise au point d'un système d'évaluation des disciplines, qui allait devenir la deuxième grande composante du processus de planification des programmes de 2e et 3e cycle.

Au cours de cette même année 1967, le gouvernement décida d'établir une commission sur les études postsecondaires en Ontario (Commission on Post-Secondary Education in Ontario), mais il fallut attendre deux ans avant qu'elle fût effectivement constituée. Les deux rapports de cette commission, le rapport préliminaire publié en 1971 et le rapport final publié vers la fin de 1972, et tout particulièrement les réactions qu'ils déclenchèrent déterminèrent la structure du système universitaire de l'Ontario dans les années 1970. Bien qu'il affirmât que l'Ontario était bien servi par ses universités et indiquât sa préférence pour une évolution progressive plutôt que des changements, radicaux, le rapport préliminaire de la commission proposait des modifications importantes de la structure du système d'éducation postsecondaire en Ontario. Il suggérait la création de trois conseils de coordination, un pour chacun des trois secteurs postsecondaires dont celui pour les universités. Ce conseil aurait eu une autorité considérable sur les universités, y compris le pouvoir d'établir de nouveaux programmes d'enseignement, de créer de nouvelles facultés et d'en supprimer d'autres, celui d'établir les critères d'admission dans les établissements relevant de son autorité et le droit d'accorder les subventions à la fois d'exploitation et d'investissement. La proposition ne parvint pas à gagner les suffrages ni de la communauté universitaire ni du gouvernement. Le rapport préliminaire de la commission attira, cependant, l'attention de tous sur le problème de la structure du système universitaire.

Dans son rapport final, la commission modifiait ses précédentes recommandations et proposait la création d'un Conseil des affaires universitaires de l'Ontario, ayant à la fois un pouvoir de prise de décision et un rôle consultatif. Ce nouvel organisme devait planifier et coordonner le système universitaire en consultation avec les universités et leurs associations reconnues, conseiller le ministre sur le niveau global des subventions et allouer et distribuer les subventions

d'exploitation et d'investissement en fonction d'une formule objective.

Le COU appuya vigoureusement ces propositions, à condition que le nouveau conseil consulte le COU sur les questions de planification du système et travaille en étroite collaboration avec le COU pour la mise en oeuvre des plans établis. Il est bon de noter que malgré d'importants désaccords, au début, sur chaque proposition visant à définir un organisme directeur central, lorsque les débats se terminèrent, les divers organismes et universités intéressés étaient tous d'accord sur l'essentiel avec la commission qui recommandait d'accorder des pouvoirs de prise de décision limités à un Conseil des affaires universitaires de l'Ontario. Le Conseil des universités de l'Ontario, la Fédération des associations de professeurs d'université de l'Ontario (Ontario Confederation of University Faculty Associations), la Fédération des étudiants de l'Ontario (Ontario Federation of Students) et toutes les universités approuvèrent cette proposition.

Cette recommandation fut cependant rejetée par le gouvernement, qui la trouvait incompatible avec le principe de la responsabilité du cabinet dans un système parlementaire. Lorsque le gouvernement décida de remplacer le "Committee on University Affairs" par un nouvel organisme, l'OCUA, il choisit de ne lui accorder que des fonctions consultatives. À part le changement de nom, le projet de loi créant le nouveau conseil était presque mot pour mot identique au décret qui avait institué l'ancien CUA. L'OCUA fut autorisé à présenter des recommandations au ministre sur toute question qui, aux yeux du Conseil, pourrait intéresser un ou plusieurs établissements de l'Ontario décernant des diplômes universitaires ou les étudiants inscrits dans ces établissements et sur tout sujet que le ministre lui demanderait d'étudier.

En annonçant la création du nouveau Conseil, le gouvernement indiqua cependant son intention de renforcer les rouages intermédiaires entre les universités et le gouvernement. En décidant de ne pas accorder le pouvoir de décision à un organisme tampon, le gouvernement se réservait le droit de continuer à prendre les décisions de politique d'ensemble concernant les universités, mais acceptait cependant de consulter au préalable un organisme créé à cette fin, dont les recommandations seraientpubliées.

Ces décisions définirent la structure du système universitaire de l'Ontario pour le reste des années 1970. Bien que certaines limites supplémentaires

aient été imposées à l'autonomie des universités dans le domaine de la planification des études de 2e et 3e cycle, par le biais de l'application des processus d'évaluation, les universités de l'Ontario continuèrent à bénéficier d'un degré d'autonomie relativement élevé.

Quoique penchant lourdement en faveur de l'autonomie des universités, le système assure un certain équilibre entre l'autonomie des universités et l'autorité gouvernementale par une série de contrôles exercés dans le cadre des responsabilités du cabinet et du ministre et des activités du conseil consultatif tampon, l'OCUA. Chaque établissement bénéficie de son propre statut juridique aux termes d'une loi; la direction et la gestion internes relèvent d'une structure d'administration interne définie par le règlement intérieur de chaque université. Le rôle de fidéicommis des conseils d'administration de chaque université est une garantie pour les contribuables de bonne utilisation des fonds versés aux universités.

Comme autres moyens de contrôle officiel des fonds versés aux universités, il faut citer les dispositions légales aux termes desquelles les universités sont tenues de soumettre des données statistiques et financières au ministère des Collèges et Universités, afin que ce dernier puisse en présenter les résultats à l'Assemblée législative, et la formule de distribution des subventions d'exploitation selon laquelle les fonds publics continuent à être versés de façon non discrétionnaire, sur recommandations de l'OCUA, en fonction du nombre d'inscriptions.

Du fait que les recommandations de l'OCUA ne lient ni le ministre ni le cabinet, le gouvernement reste maître de la décision et peut refuser les recommandations qui lui sont faites. Cependant, en raison du rôle important que joue cette formule non discrétionnaire et de l'équilibre des intérêts des établissements et du système, le gouvernement ne pourrait être amené à prendre ce genre de décision que pour les raisons les plus graves. Alors que le gouvernement est forcé de faire approuver par l'Assemblée législative les budgets de ses ministères, la direction et la gestion internes ainsi que les budgets et programmes d'enseignement de chaque établissement ne sont ni examinés par l'Assemblée législative ni placés sous le contrôle direct du ministère.

Durant les années 1970, la plupart des autres provinces canadiennes prenaient des mesures pour centraliser la planification des programmes d'enseignement au niveau du baccalauréat et des études de maîtrise et de doctorat, soit en confiant cette tâche directement au ministre responsable, soit en la confiant à un organisme tampon. Par contre, en Ontario, la planification des programmes d'enseignement universitaire continua à s'effectuer en grande partie en collaboration et en consultation avec les diverses parties intéressées. Cependant, vers la fin des années 1970, dans un contexte de contraintes financières et de modification des priorités, on se demanda de nouveau sérieusement en Ontario s'il n'était pas indispensable de créer un organisme directeur supplémentaire afin d'améliorer les possibilités de réponse du système aux nouveaux défis qui se posaient.

Les débats sur la structure du système universitaire de l'Ontario furent vigoureusement relancés par le document publié en septembre 1980 par l'OCUA et intitulé System Rationalization: A Responsibility and an Opportunity. L'OCUA y affirmait qu'à la suite de la diminution des subventions qui empêchait les universités d'atteindre collectivement leurs objectifs, celles-ci devaient chercher à maintenir leur qualité tout en utilisant le plus efficacement possible les fonds publics qu'on leur accordait. Pour leur permettre d'y parvenir, l'OCUA recommandait que l'on procède à une plus grande intégration et rationalisation du système, que l'on supprime ou que l'on évite de créer les programmes d'enseignement faisant double emploi, afin de protéger les programmes d'enseignement actuels de grande qualité, de préserver les possibilités d'innovation et de garantir l'utilisation efficace de ressources rares là où elles seraient particulièrement utiles. L'OCUA suggéra que lesuniversités elles-mêmes, par l'intermédiaire du COU, essaient de rationaliser le système. Si, cependant, le COU, corps intermédiaire regroupant les universités, était incapable d'y parvenir, il faudrait envisager de créer un organisme directeur qui ait des pouvoirs plus centralisés.

On se pose de nouveau des questions fondamentales sur la structure du système universitaire de l'Ontario. Si les parties intéressées considèrent, à la quasi unanimité, que les universités devraient conserver une grande autonomie, elles admettent cependant que l'ensemble des décisions prises dans chaque établissement n'est

pas forcément optimal du point de vue de la province. Il reste, dans ce cas, à déterminer la tâche de prendre les décisions au nom du système, décisions qui pourraient éventuellement aller à l'encontre des intérêts d'établissements individuels.

Lorsqu'on replace cette question dans le contexte de l'évolution du système universitaire de l'Ontario, on pense immédiatement au COU et à l'OCUA, deux organismes qui pourraient, seuls ou conjointement, assumer ce genre de responsabilités.

L'université de l'Ontario

Avant d'examiner en détail les options intéressant le COU et l'OCUA, il serait bon d'étudier un modèle particulier caractérisé par un organisme directeur central, à savoir, l'université de l'Ontario. Ce type de modèle offrirait quelques avantages immédiats au gouvernement. Au lieu d'avoir à traiter avec plusieurs établissements autonomes, ce dernier n'aurait affaire qu'à un organisme directeur représentant l'ensemble du système. La voie hiérarchique définissant les responsabilités envers le gouvernement pourrait être clairement définie et directe; la voie descendante de mise en oeuvre des politiques et des décisions en matière de subventions le serait également. L'organisme directeur central serait responsable des programmes d'enseignement, des questions budgétaires et de la politique de recrutement du personnel permettant d'effectuer la planification du système. Les établissements conserveraient quelques initiatives locales.

La création d'une université unique permettrait d'uniformiser les conditions d'engagement des membres du corps enseignant et du personnel non enseignant ainsi que les échelles de salaires et les avantages sociaux, ce qui faciliterait la mobilité du personnel. Il serait possible de conserver les principaux éléments de liberté de l'enseignement dans la mesure où l'université elle-même resterait autonome pour les questions mentionnées précédemment.

La formule aurait cependant des inconvénients. Une université unique pour l'ensemble de la province aurait des dimensions et une complexité telles que ses gestionnaires et membres du conseil d'administration, si capables fussent-ils, seraient confrontés à une tâche gigantesque. En outre, il faut songer à l'étendue géographique de l'Ontario: les décisions des organismes

de direction et d'administration centralisés seraient prises bien loin des campus où il faudrait les appliquer.

La gestion d'un système d'une telle importance nécessiterait une énorme bureaucratie centrale, dont la taille et la complexité de fonctionnement auraient tendance à paralyser les initiatives locales et à supprimer une partie de la souplesse du système. La structure actuelle de direction interne des universités, qui repose en grande partie sur la participation du corps enseignant et des étudiants, devrait subir de profondes modifications et les gestionnaires auraient beaucoup plus de décisions à prendre qu'à l'heure actuelle.

Ce modèle entraînerait vraisemblablement des coûts supplémentaires considérables: il faudrait en effet payer cette grande bureaucratie centrale et céder aux pressions irrésistibles du système visant à aligner le niveau de tous les salaires et avantages sociaux sur les plus élevés du système. Par ailleurs, il faudrait introduire des lois pour modifier la charte des établissements actuels. Enfin, au cas où l'université de l'Ontario se verrait accorder le statut de société de la couronne, une partie des responsabilités ministérielles serait diluée et le conseil d'administration de l'université aurait des relations très floues avec l'Assemblée législative.

S'il est entendu qu'un tel contrôle centralisé peut déboucher sur une planification efficace, il n'en est pas moins vrai qu'une insuffisance de freins et contrepoids peut tout aussi bien produire le résultat inverse. L'organisme directeur serait continuellement confronté au dilemme suivant: plaider la cause de l'université auprès du gouvernement ou surveiller la façon dont elle applique la politique gouvernementale. Comme avocat, cet organisme pourrait bien servir la cause de l'université. Par contre, s'il se laissait absorber dans l'engrenage politique, les conséquences pour l'université pourraient être graves et vraisemblablement de longue durée. Cet organisme directeur central permettrait sans doute de contrôler plus efficacement les programmes d'enseignement et peut-être même de supprimer certains programmes sur certains campus; par contre, étant donné la nature même d'un corps législatif qui repose entièrement sur les régions, aucun gouvernement ne pourrait éviter de se trouver mêlé aux décisions de l'organisme directeur, si ce dernier optait pour la fermeture d'un établissement. Il est certain que rien dans le passé de l'Ontario ne l'a

préparé à adopter un modèle d'université unique, bien au contraire.

Les rôles du COU et de l'OCUA

Depuis quelques années, les rôles respectifs du COU et de l'OCUA font l'objet de controverses. En tant qu'association volontaire représentant les universités subventionnées par le gouvernement de la province, le COU remplit un certain nombre de fonctions importantes, voire essentielles, au nom du système, dont en particulier "l'Ontario Universities' Application Centre" et "l'Inter-university Transit System". La Division de la recherche du COU est la principale source d'études de qualité publiées au Canada sur les questions universitaires et son bureau des communications est devenu un lien de communication important entre les universités et l'ensemble de la collectivité. Le COU devrait poursuivre ces activités. Le COU apporte également une contribution importante à la planification des études de maîtrise et de doctorat au nom du système. Par l'intermédiaire de ses nombreux organismes affiliés, tels que le "Committee of Finance Officers"et les divers conseils de doyens, et de ses nombreux comités, le COU joue un rôle déterminant en matière d'échange d'informations et d'aide à la formulation de la politique universitaire sur une vaste gamme de sujets d'intérêt vital pour les universités et le gouvernement.

Mais, comme il s'agit d'une association volontaire, le COU se trouve limité. Il ne peut forcer aucun de ses membres à participer aux activités et il ne peut prendre de décisions qui lieraient les établissements membres sans leur consentement. En d'autres termes, le COU est mal placé pour arbitrer ou régler les litiges qui surviennent entre ou parmi ses membres. Il lui est pratiquement impossible d'adopter des politiques jugées contraires aux intérêts de l'un quelconque de ses membres et, s'il adopte de telles politiques, il lui est impossible de les faire appliquer. En outre, comme on a pu s'en rendre compte ces deux dernières années, chaque fois que le COU essaie d'assumer ce genre de rôle, cela crée un climat d'incompréhension et de suspicion parmi les établissements membres et le Conseil en sort affaibli. Le COU pourrait, bien entendu, subir des modifications qui l'autoriseraient à prendre des décisions au nom du système. Mais ce genre d'évolution le gênerait considérablement dans ses autres fonctions et, à moins qu'elle ne s'accompagne d'une modification des pouvoirs légaux des établissements membres, les établissements ou les regions insatisfaits

à la suite de décisions du COU seraient alors en droit de s'adresser directement au gouvernement pour demander un arbitrage.

Pour avoir suivi ce type de raisonnement, de plus en plus de membres des milieux universitaires sont parvenus à la conclusion que le COU n'était pas l'organisme auquel il fallait confier des responsabilités en matière de prise de décision. D'autant plus que le gouvernement et le public ne jugeraient pas crédibles les décisions d'un tel organisme représentant les universités sur des questions concernant l'un de ses membres, puisque l'organisme pourrait alors être considéré comme juge et partie.

S'il fallait instituer en Ontario un organisme de coordination dans le domaine des programmes universitaires au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat, ce rôle pourrait-il être convenablement tenu par l'OCUA? Ces dernières années, les universités n'ont guère montré d'empressement à voir ce rôle confié à l'OCUA, en partie parce qu'elles restaient convaincues qu'il était inutile et contraire à leurs intérêts de confier ce rôle à un organisme ne relevant pas des universités et également parce qu'elles considéraient que l'OCUA n'avait pas les experts voulus pour prendre des décisions valables et crédibles sur toute question relevant de l'enseignement. Cependant, il serait possible de renforcer l'OCUA de façon à lui permettre d'assumer un mandat plus étendu.

Sans modifier son caractère essentiel d'organisme consultatif, l'OCUA pourrait, par ses conseils relatifs à la distribution des fonds, assumer une plus grande responsabilité en matière de coordination des programmes universitaires. Dans ce cas, il serait souhaitable de clarifier le rôle de l'OCUA.

L'OCUA continuerait à exercer un contrôle de facto par ses recommandations sur les subventions et sur d'autres questions; en même temps, le ministère conserverait sa responsabilité et les établissements individuels auraient encore la possibilité, comme actuellement, de défendre leur cas directement auprès du gouvernement. L'OCUA continuerait à collaborer étroitement avec le COU, les établissements individuels et les organismes provinciaux regroupant les membres du corps enseignant, le personnel non enseignant des universités et les étudiants. Les universités pourraient ainsi conserver un grand degré d'autonomie. Chaque établissement continuerait à conserver et à élaborer ses

programmes universitaires, sous réserve seulement des limites imposées par les subventions accordées aux programmes.

Le mandat de l'OCUA est dès à présent très vaste, mais celui-ci pourrait être encore plus spécifique si l'organisme était expressément chargé de fournir des conseils en matière de subventions aux programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, de coordination des programmes universitaires, y compris l'introduction et la suppression de programmes, ainsi qu'en matière de niveaux d'inscriptions et de répartition des étudiants, conseils qui seraient donnés après examen fondé sur des critères donnés. Son rôle pourrait également être consolidé si le gouvernement s'engageait à lui demander conseil sur toute question de politique touchant directement les universités ou n'importe lequel de leurs programmes d'enseignement avant de prendre une décision, par exemple: toute décision visant à instituer de nouvelles facultés ou écoles professionnelles ou à modifier les niveaux d'inscriptions dans les programmes où le nombre d'étudiants est directement limité par le gouvernement; les politiques en matière de frais de scolarité (y compris les frais que doivent payer les étudiants étrangers); les modifications du programme de bourses aux étudiants.

Le gouvernement pourrait également inviter l'OCUA à fournir des conseils, chaque fois que ce dernier le jugerait bon, sur n'importe quelle question concernant une ou plusieurs universités du système ou le système dans son ensemble. Cela donnerait à l'OCUA la responsabilité spécifique de faire des recommandations sur la suppression des subventions à certains programmes existants ou l'allocation d'octrois à de nouveaux programmes.

L'OCUA pourrait également être chargé de recommander les niveaux d'inscriptions en fonction desquels les fonds publics seraient accordés. Ces recommandations pourraient indiquer des quotas d'inscriptions par établissement ou par programme. Par ailleurs, il pourrait faire des recommandations en matière de coordination des bibliothèques et d'autres domaines caractérisés par des niveaux importants de dépenses, comme le matériel informatique et l'équipement scientifique.

Pour que l'OCUA puisse jouer ce rôle plus vaste, quelques modifications d'organisation interne

seraient désirables. L'OCUA devrait rester composé essentiellement de membres non universitaires, avec cependant une forte minorité d'universitaires. Il devrait continuer à procéder ouvertement, en organisant des audiences publiques et en publiant ses recommandations. Il lui faudrait également augmenter son personnel.

Il serait possible, cependant, de renforcer le conseil en lui accordant des ressources universitaires supplémentaires par le biais de comités universitaires forts dont les membres seraient choisis par l'OCUA en consultation avec le COU et d'autres organismes. Ces comités aideraient l'OCUA à tenir compte, dans les décisions en matière de subventions aux programmes universitaires, des besoins globaux de la province et d'autres critères de ce type. En outre, il faudrait que l'OCUA puisse disposer des résultats du processus d'évaluation du COU appliqué rigoureusement à tous les programmes existants, aussi bien qu'aux nouveaux programmes, de maîtrise et de doctorat.

Cette augmentation de l'autorité de facto de l'OCUA serait-elle suffisante pour permettre aux universités de mieux servir les intérêts de la province? Pour répondre à cette question, il faut se reporter aux jugements exprimés sur des questions traitées dans les chapitres précédents, où plusieurs niveaux de subventions et leurs conséquences ont été analysés.

Il faudrait que la structure du système lui permette de s'adapter à divers niveaux de ressources. Dans le cas d'augmentations de subventions correspondant à une croissance réelle modeste, l'OCUA, par le nouveau rôle plus important que l'on a décrit dans le présent chapitre, pourrait encourager les établissements à tirer parti au maximum des possibilités offertes. Dans le cas de financement plus limité, y compris d'augmentations légèrement inférieures au taux d'inflation, ce même rôle fournirait à l'OCUA suffisamment d'autorité pour imposer les aménagements pénibles qui en résulteraient.

Il y a des limites, cependant, au-delà desquelles aucun organisme consultatif ne pourrait faire face aux difficultés d'un système universitaire placé sous de fortes restrictions budgétaires. Si les restrictions approchaient les niveaux de subventions envisagés dans les modèles 3b et 3c du chapitre précédent, il est vraisemblable qu'aucun changement marginal, y compris le

contrôle ministériel direct, ne pourrait remédier à la situation. À ces niveaux de subventions, l'Assemblée législative devrait intervenir en votant des lois pour faire fermer des établissements ou pour prendre des mesures d'une gravité comparable.

CONCLUSION

Dans ce rapport préliminaire, le comité s'est attaché à évaluer dans quelle mesure les universités avaient atteint, au cours des deux dernières décennies, les objectifs couramment acceptés. Il a également examiné ce qui restait à faire dans le domaine universitaire pour servir au mieux les intérêts des Ontariens et des Canadiens dans les années 1980. Il lui a fallu, pour cela, analyser les conséquences qu'auraient différents niveaux de subventions et divers organismes directeurs sur les universités et sur leur aptitude à atteindre ces objectifs.

Le comité n'a pas essayé de traiter de façon exhaustive toutes les questions qui relevaient des termes de son mandat, tout comme il s'est abstenu de formuler des recommandations. Le comité s'est plutôt efforcé, à ce stade, de souligner les conséquences des choix à faire.

C'est avec plaisir que le comité recevra le point de vue des milieux universitaires et du public sur les questions traitées dans le rapport préliminaire avant de s'attaquer au rapport final.

ANNEXE A: CALCUL DES MODÈLES DE DÉPENSES

L'année de base

La base utilisée dans le calcul de tous les modèles de dépenses correspond aux prévisions budgétaires des dépenses du système universitaire pour 1980-81, qui ont été présentées dans le "Advisory Memorandum 80-II" du Conseil des affaires universitaires de l'Ontario. Les dépenses de base comprennent celles des 15 universités subventionnées par le gouvernement provincial, les collèges affiliés, l'Institut Polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, le Collège des beaux-arts de l'Ontario et le Collège Dominicain. Le total des dépenses a été ventilé en salaires et avantages sociaux d'une part et en dépenses non salariales d'autre part:

Salaires et avantages sociaux:	$860,9 millions
Dépenses non salariales:	$203,2 millions
TOTAL	$1 064,1 millions

Les calculs ayant permis de parvenir aux chiffres de la base sont fournis à l'annexe B du "Advisory Memorandum 80-II".

Progressions individuelles (Progress Through the Ranks ou PTR)

Les entreprises et organismes ont diverses façons de tenir compte, pour la rémunération de leurs employés, de l'expérience de ces derniers et des reclassifications d'emploi. Les universités appellent PTR ce genre "d'augmentations individuelles" (par opposition aux augmentations d'échelles salariales ou augmentations générales). Dans le cas d'une distribution d'âge uniforme, le coût des PTR est financé par la différence entre les salaires moyens plus élevés des personnes qui quittent leur emploi et les salaires plus bas des nouveaux employés recrutés.

En raison de la croissance rapide du système universitaire au cours des années 1960 et du début des années 1970, les personnels des universités ont actuellement une moyenne d'âge relativement basse; très peu de membres du personnel ont l'âge de la retraite ou s'en approchent. Cette situation n'est probablement pas l'apanage des universités, mais elle entraîne pour le système un coût annuel supplémentaire. Peu à peu,

cependant, à mesure que la distribution d'âge évoluera, le coût des PTR se rapprochera de zéro. En fait, on s'attend même à ce que les PTR deviennent une dépense marginale négative vers la fin des années 1990.

MODÈLE 1

a) Le coût des PTR est calculé en multipliant la composante salaires et avantages sociaux de chaque année par 102 pour cent (jusqu'en 1985-86) et par 101 pour cent (jusqu'en 1990-91). La composante des dépenses non salariales reste constante. Compte tenu de ces calculs, le coût de la composante salaires et avantages sociaux augmente de $138,1 millions (il passe de $860,9 millions à $999 millions), soit de 16 pour cent.

b) La subvention supplémentaire pour l'achat d'équipement et de mobilier est calculée en ajoutant $25 millions aux dépenses non salariales de $203,2 millions (soit une augmentation de 12,3 pour cent). Ainsi, les dépenses non salariales passent à $228,2 millions (en dollars constants) en 1981-82 puis restent au même niveau pour le reste de la période.

Le modèle 1a (qui absorbe à la fois le coût des PTR et les subventions supplémentaires d'équipement et de mobilier) suppose une augmentation des dépenses totales de 15,3 pour cent, soit $163,1 millions (elles passent de $1 064,1 millions à $1 227,2 millions).

Le modèle 1b (selon lequel seul le coût des PTR est variable) prévoit une augmentation des dépenses totales de 13 pour cent, soit $138,1 millions (elles passent de $1 064,1 millions à $1 202,2 millions).

MODÈLE 2

a) Le coût des PTR est calculé de la même façon que pour le modèle 1 ci-dessus, mais, en raison de l'introduction d'autres variables, l'augmentation se chiffre à $135,3 millions (12,7 pour cent).

b) La productivité est calculée en soustrayant chaque année 0,5 pour cent de la composante salaires et avantages sociaux et également de la composante dépenses non salariales. On obtient ainsi les valeurs en dollars réels (en millions de dollars) suivantes:

	Salaires	Dépenses non salariales
1981-82	-4,4	-1,0
1982-83	-4,5	-1,0
1983-84	-4,6	-1,0
1984-85	-4,7	-1,0
1985-86	-4,7	-1,0
1986-87	-4,7	-1,0
1987-88	-4,7	-1,0
1988-89	-4,6	-1,0
1989-90	-4,6	-0,9
1990-91	-4,6	-0,9

c) La variation des effectifs est calculée en prenant la moitié de la variation en pourcentage prévue pour le groupe des 18 à 24 ans (conformément aux estimations de Statistique Canada) pour chaque année. Cette variable est appliquée à la fois aux salaires et aux dépenses non salariales. Les vriations réellement utilisées dans leds calculs ainsi que les valeurs en dollars (en millions de dollars) résultant des calculs sont, pour chawue année, les suivantes:

	Variation des effectifs (x 0,5)	Variation des salaires (millions de $)	Variation des dépenses non salariales (millions de $)
1981-82	+0,8%	+7,0	+1,6
1982-83	+0,5%	+4,5	+1,0
1983-84	+0,2%	+1,8	+0,4
1984-85	-0,3%	-2,8	-0,6
1985-86	-0,8%	-7,5	-1,6
1986-87	-1,5%	-14,0	-3,0
1987-88	-1,3%	-12,0	-2,5
1988-89	-1,2%	-11,0	-2,3
1989-90	-1,0%	-9,1	-1,9
1990-91	-1,1%	-10,0	-2,0

Le modèle 2 prévoit donc une augmentation de 12,7 pour cent ($135,3 millions) des dépenses salariales due au coût des PTR, une diminution de 4,3 pour cent ($46,1 millions) des dépenses salariales due à la productivité et une diminution de 5 pour cent ($53,1 millions) des dépenses salariales due aux variations des inscriptions. Donc les dépenses salariales augmentent, en tout, de 4,2 pour cent, soit $36,1 millions (elles passent de $860,9 millions à $897 millions) en raison de la productivité et de 5,4 pour cent ($10,9 millions) en raison des variations des effectifs, ce qui représente une diminution globale de 10,2 pour cent, soit $20,7 millions (elles passent de $203,2 millions à $182,5 millions). Le total des dépenses

augmente donc de 1,4 pour cent, soit $15,4 millions (il passe de $1 064,1 millions à $1 079,5 millions).

d) <u>La réduction du personnel</u> est calculée en comparant les résultats de chaque modèle de dépenses au coût estimatif du maintien du système universitaire actuel, calculé grâce au modèle 1b. Dans le cas du modèle 2, les différences en 1990-91 sont les suivantes:

	Modèle 1b	Modèle 2	Différence
Dépenses salariales	999,0	897,0	-102,0 (10,2%)
Dépenses non salariales	203,2	182,5	- 20,7 (10,2%)
TOTAL	1 202,2	1 079,5	-122,7 (10,2%)

En calculant les réductions de personnel, on utilise une base estimative de 13 000 postes d'enseignants et de 18 000 postes pour le du personnel non enseignant. Les réductions réelles entraînées par le modèle 2 se traduisent, donc, par les résultats suivants:

Corps enseignant: 13 000 x 0,102 = 1 326 (chiffre arrondi à 1 300)

Personnel non enseignant: 18 000 x 0,102 = 1 836 (chiffre arrondi à 1800)

Les réductions supplémentaires qu'entraînerait l'achat d'équipement spécial à la suite d'une affectation supplémentaire de $25 millions ont été calculées en prenant la portion de cette somme qui serait prélevée sur les dépenses salariales (80,9 pour cent de $25 millions = $20,2 millions) et en soustrayant ce montant des niveaux de dépenses salariales de 1990-91 prévus par le modèle 2 ($897 millions - $20,2 millions = $876,8 millions). Le chiffre révisé des dépenses salariales est inférieur de 12,2 pour cent à celui des salaires de 1990-91 obtenus grâce au modèle 1b ($999 millions). Les réductions supplémentaires ont donc été calculées comme suit:

Corps enseignant: 13 000 x 0,122 = 1 586 - 1 326
= 260

Personnel non enseignant: 18 000 x 0,122 = 2 196 - 1 836
= 360

MODÈLE 3

Les variantes de ce modèle ont été calculées en multipliant à la fois la composante salaires et avantages sociaux et la composante dépenses non salariales pour chaque année par:

a) 99 pour cent (dans le cas du modèle 3a - 1 pour cent au-dessous du taux d'inflation);

b) 98 pour cent (dans le cas du modèle 3b - 2 pour cent au-dessous du taux d'inflation);

c) 96 pour cent (dans le cas du modèle 3c - 4 pour cent au-dessous du taux d'inflation).

MODÈLE 3a

Le modèle 3a entraîne une diminution de $82,3 millions, soit 9,6 pour cent, des dépenses salariales (elles passent de $860,9 millions à $778,6 millions), une diminution de $19,4 millions, soit 9,5 pour cent, des dépenses non salariales (elles passent de $203,2 millions à $183,3 millions), et donc une diminution de $101,7 millions, soit 9,6 pour cent, du total des dépenses (il passe de $1 064,1 millions à $962,4 millions). Lorsqu'on compare les résultats du modèle 3a au coût de maintien du système universitaire existant, calculé grâce au modèle 1b, on obtient les différences suivantes:

	Modèle 1b	Modèle 3a	Différence
Dépenses salariales	999,0	778,6	-220,4 (22,1%)
Dépenses non salariales	203,2	183,8	- 19,4 (9,5%)
TOTAL	1 202,2	962,4	-239,8 (19,9%)

Les réductions d'effectifs se chiffrent, donc, comme suit:

Corps enseignant: 13 000 x 0,221 = 2 873 (chiffre arrondi à 2 900)

Personnel non enseignant: 18 000 x 0,221 = 3 978 (chiffre arrondi à 4 000)

MODÈLE 3b

Le modèle 3b prévoit une diminution de $157,5 millions, soit 18,3 pour cent, des dépenses salariales (elles passent de $860,9 millions à $703,4 millions), une diminution de $37,2 millions, soit 18,3 pour cent, des

ANNEXE B: SUPPRESSION DE PROGRAMMES

Afin de donner une idée de l'importance de la suppression des programmes nécessaire pour parvenir à une réduction de 10% dans le système, on a choisi au hasard un ensemble de programmes dans chaque établissement. La liste qui suit ne traduit aucune priorité à l'échelon du système. Il s'agit simplement d'une liste qui correspond à peu près à 10% des inscriptions dans chaque établissement aux études de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat.

dépenses non salariales (elles passent de $203,2 millions à $166 millions), et, donc, une diminution de $194,7 millions du total des dépenses (il passe de $1 064,1 millions à $869,4 millions). Lorsqu'on compare les résultats pour 1990-91 du modèle 3b à ceux du modèle 1b, on obtient les différences suivantes:

	Modèle 1b	Modèle 3b	Différence
Dépenses salariales	999,0	703,4	-295,6 (29,6%)
Dépenses non salariales	203,2	166,0	- 37,2 (18,3%)
TOTAL	1 202,2	869,4	-332,8 (27,7%)

Les réductions d'effectifs se chiffrent, donc, comme suit:

Corps enseignant: 13 000 x 0,296 = 3 848 (chiffre arrondi à 3 800)

Personnel non enseignant: 18 000 x 0,296 = 5 328 (chiffre arrondi à 5 300)

MODÈLE 3c

Le modèle 3c révèle une diminution de $288,5 millions, soit 33,5 pour cent, des dépenses salariales (elles passent de $860,9 millions à $572,4 millions), une diminution de $68,1 millions, soit 33,5 pour cent, des dépenses non salariales (elles passent de $203,2 millions à $135,1 millions) et, donc, une diminution de $356,6 millions, soit 33,5 pour cent, du total des dépenses (il passe de $1 064,1 millions à $707,5 millions). Lorsqu'on compare les résultats de ce modèle à ceux du modèle 1b, on obtient les différences suivantes:

	Modèle 1b	Modèle 3c	Différence
Dépenses salariales	999,0	572,4	-426,6 (42,7%)
Dépenses non salariales	203,2	135,1	- 68,1 (33,5%)
TOTAL	1 202,2	707,5	-494,7 (41,1%)

Les réductions d'effectifs se chiffrent, donc, comme suit:

Corps enseignant: 13 000 x 0,427 - 5 551 (chiffre arrondi à 5 600)

Personnel non enseignant: 18 000 x 0,427 = 7 686 (chiffre arrondi à 7 700)

ÉTABLISSEMENT	PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT CORRESPONDANT À ENVIRON 10% DES INSCRIPTIONS	PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT CORRESPONDANT À ENVIRON 10% DES INSCRIPTIONS
Brock	Éducation physique	Sciences biologiques et politiques
Carleton	Commerce	Assistance sociale
Guelph	Biologie (à l'exclusion de la zoologie, de l'ichtyologie et de l'étude de la faune)	Anglais, histoire, philosophie et psychologie
Lakehead	Soins infirmiers et tous les programmes de sciences physiques	Économie et sociologie
Laurentian (Système)	Traduction et psychologie	Chimie
McMaster	Toutes les sciences humaines plus le génie électrique	Tout travail de 2e et 3e cycle dans le domaine des sciences de la santé
Ottawa	Tous les beaux-arts et les arts appliqués, toutes les sciences biologiques et le génie civil	Études religieuses
Queen's	Pédagogie et droit	Économie et géographie
Toronto	Ingénierie et éducation physique	Assistance sociale et tous les beaux-arts et les arts appliqués

Trent	Commerce et géographie	Chimie
Waterloo	Cinésiologie, loisirs, anthropologie et toutes les langues (à l'exception de l'anglais)	Psychologie
Western	Beaux-arts, commerce, biologie et toutes les sciences physiques	Tous les programmes de sciences humaines
Wilfrid Laurier	Sociologie, biologie et psychologie	Études religieuses, histoire et science politique
Windsor	Toutes les sciences sociales (à l'exception du commerce, du droit et de l'assistance sociale)	Ingénierie
York	Beaux-arts	Humanités, anglais et toutes les sciences physiques
Ryerson	Assistance sociale, journalisme et communications de masse	S.O.
OISE	S.O.	Administration de l'enseignement